

**BUREAU D’AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L’ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme MARIE-EVE FORTIN, présidente**
M. MARTIN LESSARD, commissaire

**PROJET ÉOLIEN DES NEIGES – SECTEUR CHARLEVOIX À BAIE-SAINT-PAUL
ET À SAINT-URBAIN**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 21 janvier 2025 à 19 h
Musée d’art contemporain de Baie Saint-Paul
Pavillon Jacques-Saint-Gelais Tremblay
23, rue Ambroise-Fafard, Baie-Saint-Paul (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 21 JANVIER 2025

MOT DE LA PRÉSIDENTE 1

PRÉSENTATIONS DES REQUÊTES

M. ANTHONI BARBE (PR8.4.1) 13

M. ÉTIENNE GOVARE (PR8.4.3) 16

Mme MONICA MEYERHANS ET M. JONATHAN FOUQUART (PR8.4.7).....20

Mme JULIE CAMPEAU (PR8.4.5) 25

M. CLAUDE CHARRON (PR8.4.4)..... 28

Mme CYNTHIA JOBIN (PR8.4.8) 30

M. ALEXANDRE RICHARD (PR8.4.6) 34

PRÉSENTATION DU PORTE-PAROLE DE L'INITIATEUR DU PROJET 39

PAUSE

REPRISE

DÉPÔT DE DOCUMENTS 51

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. NORMAND BEAUDOIN 58

Mme CORRYNE VINCENT 70

M. ANTHONI BARBE 93

M. ÉTIENNE GOVARE117

Mme MARIE-AUDREY NADEAU FORTIN 127

Mme CORINNE RACHIELE 139

Mme LISA-MARIE MONGRAIN-DROLET 146

Mme JULIE CAMPEAU 158

SÉANCE AJOURNÉE AU 22 JANVIER 2025 À 13 H 30

SÉANCE DU 21 JANVIER 2025
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **LA PRÉSIDENTE :**

10 Bonsoir et bienvenue à cette première partie de l'audience publique sur le projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix à Baie-Saint-Paul et à Saint-Urbain. Bienvenue également aux personnes qui participent aux travaux de la commission d'enquête en direct par visioconférence, ainsi qu'à celles qui suivent nos séances sur le Web.

15 Permettez-moi tout d'abord de me présenter. Mon nom est Marie-Ève Fortin et je suis membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE. J'ai le privilège de présider cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat qui a été par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Benoit Charette. Je suis accompagnée de mon collègue commissaire, Martin Lessard.

LE COMMISSAIRE :

20 Bonsoir. Bonsoir à tous.

LA PRÉSIDENTE :

25 Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre le 4 décembre dernier. Une lettre a été adressée en ce sens au président du BAPE, Alain R. Roy. Je vous en lis l'essentiel :

30 « En ma qualité de ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, et en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le Des Neiges – Secteur Charlevoix sur le territoire des municipalités de Baie-Saint-Paul et de Saint-Urbain par la Société de projet BVH2 s.e.n.c., et de

me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du BAPE débutera le 20 janvier 2025. »

35 Et c'est signé, Benoit Charette.

En complément, j'ajoute que le mandat de la commission d'enquête est d'une durée de quatre mois. Ainsi, le rapport sera ainsi remis au ministre responsable de l'Environnement au plus tard le 20 mai prochain, et celui-ci disposera de 15 jours pour le rendre public.

40 Je tiens également à mentionner que parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une analyse environnementale de la part du ministère responsable de l'Environnement.

45 C'est à partir de cette analyse et du rapport du BAPE que le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres, qui rendra une décision sur le projet.

Maintenant, il est important de savoir que le BAPE est un organisme public impartial. La commission d'enquête n'est pas un tribunal. Son rôle n'est pas de prendre une décision, mais plutôt d'enquêter et d'analyser le dossier, notamment en consultant le public, pour éclairer la prise de décision gouvernementale en transmettant au ministre des constats et des avis sur le projet.

50 De plus, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

55 La commission d'enquête examine le projet dans une perspective de développement durable, qui repose sur les principes de la *Loi sur le développement durable*, et qui englobe les aspects écologique, social et économique.

60 Par ailleurs, la *Loi sur la qualité de l'environnement* accorde à monsieur Lessard et moi-même les pouvoirs et immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

65 En outre, la commission s'est engagée à respecter le code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du BAPE.

70 Ainsi, la commission a un devoir d'impartialité et de réserve, et elle doit agir équitablement envers tout le monde, en suscitant le respect mutuel et en favorisant une participation pleine et entière. En ce sens, en accord avec les valeurs du BAPE, aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarque désobligeante, de propos diffamatoire ou d'attitude méprisante ne sera tolérée.

75 Concernant le déroulement de l'audience publique, celle-ci est divisée en deux parties. La première partie débute ce soir et son objectif est de compléter l'information sur le projet.

80 Elle donne la possibilité à la commission ainsi qu'aux participantes et participants qui le désirent de poser des questions et d'obtenir des réponses de l'initiateur du projet et des personnes-ressources. Celles-ci relèvent de ministères et d'organismes que la commission a invités pour répondre aux questions qui seront soulevées.

85 Il est important de noter que vos questions revêtent une grande importance et peuvent faire évoluer le regard de la commission d'enquête sur le projet et contribuer à enrichir sa réflexion et son analyse.

90 La première partie permet donc de mieux comprendre et de cerner les enjeux du projet. Ultimement, cela vous permettra de vous construire une opinion éclairée en vue de la deuxième partie qui sert justement à l'expression des points de vue. Cette dernière se déroulera à compter du 18 février prochain.

95 C'est dans cette deuxième partie que vous pouvez prendre position sur le projet. Si vous désirez présenter un mémoire ou exprimer verbalement votre opinion en séance, vous avez jusqu'au 4 février prochain pour vous inscrire en remplissant le formulaire « Je parle à la commission ». Pour ce faire, il suffit d'accéder à la page du dossier dans le site Web du BAPE.

95 Au besoin, n'hésitez pas à demander de l'aide à Mathieu Giroux, coordonnateur du secrétariat de la commission, ou à madame Karine Lavoie, conseillère en communication, qui sont situés à l'arrière de la salle.

100 Si la commission ne reçoit aucune inscription, il est possible qu'elle décide de ne pas tenir une deuxième partie.

 De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive, vous devez faire parvenir vos mémoires au plus tard le 13 février prochain. Pour ce faire, il faut remplir le formulaire « Je transmets un mémoire » dans le site Web du BAPE.

105 Il est bon de savoir qu'au moment où vous viendrez présenter votre mémoire, nous pourrions échanger avec vous pour mieux comprendre votre position.

 Ainsi, pour ceux et celles qui auraient un bref commentaire à formuler ou une image commentée à nous transmettre, vous pouvez les envoyer également avant le 13 février prochain en remplissant le formulaire approprié sur le site Web du BAPE. Vous pouvez aussi exprimer verbalement votre point de vue sur le projet en séance sans déposer de mémoire. Vous trouverez l'information pertinente sur la façon de participer à nos travaux sur le site Web du BAPE.

115 Je souhaite insister ici sur le fait que les rapports du BAPE sont notamment fondés sur les opinions qui sont émises par les citoyens et les citoyennes. Donc, partager votre opinion peut faire évoluer le regard de la commission sur le projet et ses enjeux. De plus, la commission présentera dans son rapport une synthèse des points de vue exprimés par les citoyens et citoyennes.

120 Après les séances de l'audience publique, la commission pourrait poser des questions par écrit à l'initiateur du projet ou aux personnes-ressources pour être en mesure de compléter son analyse du projet. La commission souhaite recevoir ces réponses dans un délai de 48 heures.

125 Bien sûr, les renseignements qui seront obtenus seront rendus publics et deviendront accessibles au bureau et sur le site Web du BAPE, où est rassemblée toute la documentation relative au projet. Pour les personnes qui n'auraient pas de connexion Internet, il est possible d'accéder à la

version numérique de l'ensemble des documents à partir des centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle. On y offre également plusieurs documents en format papier.

130 Par ailleurs, ce qui est dit en audience publique est enregistré et les transcriptions seront disponibles en versions papier et numérique environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique sur le site Web et au bureau du BAPE. Aussi, la webdiffusion vidéo des séances publiques sera disponible en différé sur le site Web du BAPE.

135 Voyons maintenant la disposition de la salle. Au centre, face à vous, la commission d'enquête. À ma gauche, la table des analystes du BAPE à côté de laquelle se situe la table des personnes-ressources. À l'arrière, à l'accueil, la table du coordonnateur du secrétariat de la commission et de la conseillère en communication. À ma droite, la table de l'initiateur et, devant nous, devant vous, la table où vous viendrez poser vos questions.

140 Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée, conformément à nos règles de procédure.

145 D'abord, je présenterai la commission, son équipe, l'initiateur du projet et les personnes-ressources invitées, puis les requérants et les requérantes seront invités à résumer les motifs de leur demande de consultation publique. Ce faisant, les requêtes seront rendues publiques. Enfin, j'inviterai le représentant de l'initiateur à présenter brièvement son projet.

150 Une pause de 15 minutes suivra cette présentation. C'est à ce moment que le registre sera disponible à l'arrière de la salle pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet.

155 Les personnes qui souhaitent participer à distance par visioconférence ou par téléphone peuvent également s'inscrire au registre en remplissant le formulaire en ligne prévu à cet effet ou en téléphonant au 1 800 463-4732, poste 6. Nous vous invitons à suivre les consignes transmises dans la boîte vocale. Par la suite, une personne de notre équipe communiquera avec vous par téléphone pour valider certains détails et vous transmettre des informations sur votre intervention en direct devant la commission.

160 Prenez note qu'il y aura une séance demain après-midi à 13 h 30. Il se pourrait que d'autres
séances s'ajoutent par la suite en fonction de la participation publique et des besoins de la
commission d'enquête.

165 Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées à venir poser leurs questions
selon leur ordre d'inscription. Deux questions seront admises par intervention. Cette règle permettra
au plus grand nombre de personnes poser leurs questions.

170 Toutes les questions comme les réponses doivent m'être adressées. Je dirigerai par la suite
les questions aux personnes concernées. Pour les questions posées par mon collègue, les porte-
parole sont invités à lui répondre directement.

Je vous demande d'éviter les préambules. Il sera interdit de commenter les réponses
obtenues.

175 Par ailleurs, mon collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-
ressources et de l'initiateur.

180 Vous pourrez vous inscrire au registre autant de fois que vous le souhaitez si le temps le
permet au cours de la séance. S'il advenait que vous ne puissiez pas passer ce soir, vous serez
priorisés à la prochaine séance. Simplement aller voir Karine Lavoie, conseillère en communication,
à l'arrière de la salle si ce cas se présentait.

Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans
un délai de 48 heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics rapidement.

185 En règle générale, tous les documents pertinents déposés dans le cadre des travaux de la
commission d'enquête sont rendus publics. Toutefois, une personne peut requérir le traitement
confidentiel de tout ou partie d'un document qui lui est demandé par la commission.

190 Dans ce cas, le document doit être déposé sous le sceau de la confidentialité soit à l'adresse
courriel confidentiel@bape.gouv.qc.ca soit sous enveloppe scellée au coordonnateur du secrétariat,
Mathieu Giroux, qui la remettra ensuite aux commissaires.

195 La personne qui invoque la confidentialité peut à cette même occasion faire connaître par écrit
ses objections à ce que le document soit rendu public en tout ou en partie.

200 Par ailleurs, la personne qui désire communiquer une information ou déposer un document de
son propre chef, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de certaines informations
peut s'adresser au coordonnateur du secrétariat de la commission, qui se chargera de vérifier le tout
auprès de nous.

205 Dans un autre ordre d'idées, le BAPE tient à respecter les engagements de sa déclaration de
services aux citoyens et met à votre disposition un court questionnaire afin d'évaluer la qualité de
ses services. Nous vous remercions de nous partager vos commentaires.

210 Pour les personnes présentes en salle, si vous n'avez pas déjà en main ce questionnaire, je
vous invite à le demander à l'accueil. Pour les gens à distance, vous le trouverez dans les
commentaires du Facebook en direct et sur notre site Web dans la page concernant ce dossier. À
noter que ce sondage préservera votre anonymat.

215 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête. À ma gauche,
Amine Boulhian, analyste, ainsi que Julie Crochetière. À l'arrière de la salle, la conseillère en
communication, Karine Lavoie, Mathieu Giroux, le coordonnateur du secrétariat de la commission.
Enfin, nous avons également France Fons, qui est agente de secrétariat de la commission. Elle n'est
pas ici.

220 Sur le plan de la logistique, pour le BAPE, Pierre Dufour, Raphael Sioui, Karine Fortier et
Marie-Eve Gendron sont chargés de la webdiffusion des séances. Finalement, Nicolas Tétreault et
Alexandre Lacasse sont responsables du son et de la captation vidéo, alors que Marie-Claire Pinet
assure le travail de sténotypie.

J'invite la porte-parole de l'initiateur du projet à se présenter et à faire de même avec les membres de son équipe. Alors, monsieur Alary-Paquette, bonsoir.

225 J'invite le porte-parole de l'initiateur du projet à se présenter et à faire de même pour les membres de son équipe. Alors, Monsieur Alary-Paquette, bonsoir.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

230 Bonsoir, Madame la Présidente, bonsoir à toutes et à tous. Merci d'être là ce soir. Donc, ça va nous faire plaisir de vous présenter le projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix dans le cadre de cette audience du Bureau d'audiences publiques en environnement du Québec.

235 Je m'appelle Philippe Alary-Paquette, je suis responsable environnement, relations avec le milieu pour Boralex, et je suis accompagné aujourd'hui à l'avant par monsieur Rafael Bourrellis, qui est directeur de projet pour le développement du Projet Des Neiges – Secteur Charlevoix, et à l'arrière par madame Rachelle Prud'homme, conseillère développement, énergie renouvelable chez Énergir, qui se chargera de l'affichage du contenu ce soir.

240 Également avec nous, monsieur Matthieu Féret, à l'arrière, à ma droite, qui est directeur de projet pour la firme-conseil Pesca Environnement, firme qui était responsable de la préparation de l'étude d'impact environnemental du projet.

245 Boralex est une entreprise québécoise qui développe, construit et opère des projets d'énergie renouvelable, et puis on est l'un des trois partenaires qui constituent l'initiateur du projet. Nos deux partenaires dans le projet sont Énergir Développement et Hydro-Québec, que je vais laisser se présenter.

M. JEAN-FRANÇOIS JAIMES :

250 Bonsoir à tous. Je m'appelle Jean-François Jaimes, je suis directeur exécutif, Développement, énergie renouvelable et GNL chez Énergir. Je représente ce soir Énergir Développement inc., la filiale d'Énergir qui est partenaire du projet et qui est partenaire de Boralex depuis 2005 pour le

développement éolien à la seigneurie de Beaupré.

255 La mission d'Énergir Développement est de répondre de manière de plus en plus durable aux besoins énergétiques du Québec. Depuis cinq ans, je siège sur le conseil de gestion des parcs déjà existants et en opération depuis 2013.

Mme FABIOLA ORIBE :

260 Bonsoir à tous. Je m'appelle Fabiola Oribe, et je représente les partenaires investisseurs Hydro-Québec avec Boralex et Énergir. Comme vous le savez, Hydro-Québec est l'entreprise qui produit, transporte et distribue de l'énergie renouvelable partout dans la province.

265 En tant que déléguée principale, j'intègre l'équipe responsable pour la réalisation de projets éoliens d'Hydro-Québec.

LA PRÉSIDENTE :

270 Ça fait le tour?

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

275 Ça fait le tour, oui.

LA PRÉSIDENTE :

280 Très bien, merci. Maintenant, permettez-moi de vous présenter les personnes-ressources. Je vais demander en fait aux porte-parole qui ont été identifiés de se présenter et de présenter l'équipe qui vous accompagne. Donc, on va commencer par le ministère responsable de l'environnement, madame Pitre.

285 **Mme KAROLANE PITRE :**

Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, bonsoir à tous et à toutes. Je me présente : Karolane Pitre, de la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique. Au cours de cette audience, j'agirai comme porte-parole pour le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, que je nommerai « ministère de l'Environnement » pour le reste de l'audience.

290 J'ai avec moi mes collègues experts du ministère qui pourront répondre aux questions de la commission, de tous. Donc, à mes côtés, monsieur Vincent Boucher, de la même Direction générale d'évaluation environnementale et stratégique, madame Andréanne Masson, de la Direction de la gestion de la faune, Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches.

295 Sont également présents à distance monsieur Francis Larouche, de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale, monsieur Matthew Wadham-Gagnon, de la Direction de l'expertise en décarbonation et efficacité énergétique, ainsi que monsieur Renaud Leblanc-Guindon, de la Direction des politiques de l'atmosphère.

300 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. J'avais également dans mes notes madame Léa Gagnon. Est-ce qu'elle est présente avec vous, toujours?

305 **Mme KAROLANE PITRE :**

Oui, donc madame Gagnon remplaçait initialement monsieur Larouche pour ce soir, mais finalement, monsieur Larouche est présent, donc assurera la présence pour la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise tout au long de la commission.

310 **LA PRÉSIDENTE :**

315 Très bien. De toute façon, je vais compter sur vous pour m'orienter à travers tout ça. Merci.

Alors, on va poursuivre avec monsieur Chaîné, de la MRC de Charlevoix.

M. STÉPHANE CHAÎNÉ :

320

Oui, bonsoir. Stéphane Chaîné, je suis coordonnateur à l'aménagement du territoire, à la MRC de Charlevoix.

LA PRÉSIDENTE :

325

Merci, bonsoir. On va poursuivre avec Hydro-Québec.

M. VINCENT RANGER-DUBUC :

330

Bonsoir. Vincent Ranger-Dubuc, chef Stratégies d'entreprise à Hydro-Québec. Donc, je vais pouvoir représenter Hydro-Québec en tant qu'expert puis répondre aux questions qui portent sur le contexte énergétique puis le Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec.

335

Je suis accompagné de mon collègue Louis Vézina, qui représente Hydro-Québec dans ses activités de production et dans son rôle d'acheteur de l'énergie qui va être produite par le parc éolien, et il va pouvoir aussi répondre aux questions qui portent sur l'achat d'énergie et le modèle gré à gré.

LA PRÉSIDENTE :

340

Très bien, merci. On va poursuivre avec... nous avons la Ville de Baie-Saint-Paul.

M. GILLES GAGNON :

345

Bonjour, Madame la Présidente. Merci. Gilles Gagnon, directeur général de la Ville de Baie-Saint-Paul. Je serai accompagné dans la salle, en cas de besoin, de monsieur Émilien Bouchard, greffier et directeur général adjoint, d'Éric Bergeron, qui est conseiller en urbanisme et urbaniste de formation, et de madame Béatrice Côté, qui est technicienne au Service du greffe.

LA PRÉSIDENTE :

350

Très bien, merci. On va poursuivre avec le Séminaire de Québec.

M. DENIS CANTIN :

355

Bonjour, Madame la Présidente. Pour le Séminaire de Québec, mon nom est Denis Cantin, je suis le directeur général. Je vais être assisté ce soir de monsieur Jacques Laliberté, qui est avec nous dans la salle, qui est le régisseur des forêts puis qui a plus de 40 ans d'expérience sur la seigneurie. Donc, on est propriétaire de la seigneurie de Beaupré.

360

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci beaucoup. Je veux juste faire une petite vérification, on a quand même, je crois, des gens à distance avec nous par Teams, en visioconférence. C'est les gens du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, si je ne me trompe pas.

365

Mme MAUDE GRENIER-HAMEL :

Oui, bonjour, Maude Grenier-Hamel, du ministère de l'Économie, Innovation et Énergie. Donc, je pourrai répondre à des questions qui touchent la planification et la transition énergétique.

370

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci. Nous avons également avec nous une personne-ressource du ministère du Tourisme.

375

Mme ISABELLE JOBIN :

Oui, bonjour. Isabelle Jobin, conseillère aux partenariats au ministère du Tourisme. Donc, je serai là pour répondre aux questions sur l'industrie touristique.

380

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci. Et pour terminer, nous avons le ministère de la Santé et des Services sociaux.

385 **Mme GWENDALINE KERVRAN :**

Bonjour, Madame la Présidente. Mon nom est Gwendaline Kervran, alors je suis conseillère en santé environnementale pour la Direction de santé publique de la Capitale-Nationale. Je suis la porte-parole pour le ministère de la Santé. Merci.

390

LA PRÉSIDENTE :

Merci, bonsoir. Donc, si je ne m'abuse, je crois qu'on a fait le tour des personnes-ressources en salle et à distance.

395

Il faut savoir aussi que nous avons demandé de l'expertise par écrit, au besoin. Donc, nous avons demandé à Environnement et Changement climatique Canada, à l'Institut national de la santé publique du Québec, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministère des Transports et de la Mobilité durable, à la Municipalité de Saint-Urbain et au Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit de désigner des personnes-ressources afin de répondre à d'éventuelles questions de la commission.

400

405

PRÉSENTATIONS DES REQUÊTES
M. ANTHONI BARBE (PR8.4.1)

LA PRÉSIDENTE :

410

Donc, je vais inviter maintenant les requérants et requérantes à venir résumer les motifs de leur demande de consultation publique au ministre. Il faudra s'en tenir strictement aux motifs qui ont été présentés dans vos requêtes.

Donc, on va commencer, je vais inviter monsieur Anthoni Barbe à venir se présenter à la table des intervenants. Bonsoir.

415

M. ANTHONI BARBE :

Bonsoir. Je vais m'en tenir à la lettre que j'ai présentée pour me tenir aux cinq minutes, parce que sinon, ça va être trop facile de déborder.

420

Bonjour. Je me présente rapidement : Anthoni Barbe, et puis je suis consultant en aménagement du territoire avec une spécialisation en aménagement des régions de montagne.

425

J'aimerais vous présenter ici plusieurs raisons qui justifient cette requête, des raisons de nature écologique et économique qui n'ont pas été traitées jusqu'à maintenant dans le processus en cours. Bon. Vous comprendrez que, vu ma posture, je ne pouvais pas laisser faire ça sans réagir.

430

Le paysage de Charlevoix est une des principales sinon la principale ressource économique de la région. L'attractivité du tourisme et de la villégiature dépendent directement de la qualité du paysage.

435

Les analyses fournies par Boralex ne disent à peu près rien des impacts négatifs pour ces secteurs économiques qui sont pourtant structurants pour la région. On parle de plus de 2 000 emplois dans la région de Charlevoix.

440

Est-ce que le paysage de Baie-Saint-Paul, de l'île aux Coudres et de Saint-Urbain, entre autres, seront toujours aussi spectaculaires et attractifs une fois que les plus grosses éoliennes du pays auront été installées sur les montagnes?

L'anomalie historique que constitue la seigneurie de Beaupré prive déjà les municipalités de territoires au potentiel récréotouristique exceptionnel tout en ne rapportant aucune taxe, malgré les activités lucratives qui s'y déroulent. Il serait un comble qu'en plus de maintenir ces territoires inaccessibles, le développement éolien vienne affecter négativement des secteurs clés de l'économie régionale.

445 Pour travailler en partenariat avec son milieu, la portion charlevoisienne de la seigneurie
devrait être dédiée à la conservation des milieux naturels et au récréotourisme. Ainsi, l'emblématique
caribou pourrait survivre dans la région et les paysages exceptionnels pourraient continuer à
participer au développement économique régional actuel. Cela aiderait aussi le Québec à atteindre
sa cible de 30 % de protection de son territoire.

450 Les gorges de la rivière Sainte-Anne, telles qu'on les voit ici sur la photo, sont directement au
centre du territoire ciblé par le projet éolien, directement aussi dans l'habitat du caribou. Elles sont
parmi les plus spectaculaires du Québec. C'est une vertigineuse vallée glaciaire. On y trouve un
glacier rocheux, c'est le plus au sud de tout le Québec, des falaises d'une longueur de plusieurs
455 centaines de mètres. Ces sujets n'ont pas été traités dans les études d'avant-projet ni dans les
rencontres publiques.

La destruction de milieux naturels qu'engendrerait le projet éolien aurait des impacts sur de
nombreuses espèces menacées. Évidemment, les principales espèces impactées par le projet est
460 aussi une espèce pour laquelle on dépense actuellement des millions de dollars pour la sauver : le
caribou de Charlevoix. Il est maintenant connu que la principale cause du déclin du caribou est la
dégradation de son habitat.

Dans Charlevoix, il reste environ 10 % d'habitat non perturbé du caribou, et c'est précisément
465 dans une partie de ces 10% restants que l'on veut installer les éoliennes. Détruire ce qu'il reste
d'habitat pour cette espèce signera son arrêt de mort, et les fonds investis pour la sauvegarde
régionale n'auront été que gaspillage de fonds publics si le projet Des Neiges va de l'avant. La
population doit pouvoir s'exprimer publiquement sur cet enjeu.

470 D'autres espèces verront aussi leur habitat fortement impacté, comme la grive de Bicknell,
l'aigle royal et bien d'autres. Les trois projets Des Neiges s'étaleront sur près de 100 kilomètres de
large, directement dans le corridor de migration des oies blanches, et rien n'est actuellement prévu
pour les protéger. Pourtant, dans d'autres juridictions, comme en Allemagne, des éoliennes s'arrêtent
pour ne pas tuer les oiseaux. Peut-être que cela devrait être envisagé pour cette espèce
475 emblématique qui traverse le continent au complet.

Le projet éolien se situe au sein d'une région de la biosphère reconnue par l'UNESCO, et cela ne semble avoir aucune valeur dans l'équation jusqu'à maintenant. Cette reconnaissance existe pour valoriser les paysages exceptionnels et les milieux naturels.

480

Or, le projet éolien Des Neiges viendra perturber à la fois les paysages et les écosystèmes. À l'heure où les projets éoliens se développent à coup de milliers de mégawatts, les 400 mégawatts pour lesquels on prévoit de détruire le paysage et l'habitat du caribou dans Charlevoix semblent ridicules et trop cher payé.

485

La vraie vocation et le vrai potentiel de cette région n'est pas dans l'éolien, et ce, pour les mêmes raisons que vous ne mettriez pas des éoliennes dans le parc national de la Jacques-Cartier ou sur l'île Bonaventure, à Percé.

490

Une nation se doit de protéger ses paysages emblématiques, et l'astroblème de Charlevoix et ses montagnes dénudées constituent certainement une des régions les plus spectaculaires du Québec. Et donc, il conviendrait de s'en montrer digne.

Et c'est pourquoi j'ai demandé qu'on soit ici ce soir. Merci.

495

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci, Monsieur Barbe. S'il vous plaît, je l'ai demandé un petit peu plus tôt : pas de signe d'approbation ni de désapprobation, ça commence dès maintenant. Donc, je vous remercie de garder le climat serein pour tous.

500

M. ÉTIENNE GOVARE (PR8.4.3)

505

LA PRÉSIDENTE :

Je vais inviter monsieur Govare à venir à la table des intervenants, s'il vous plaît. Bonsoir,

Monsieur Govare.

510

M. ÉTIENNE GOVARE :

Oui, bien, bonsoir, Madame la Présidente. J'ai fait une courte lettre au ministre, qui tient en quatre points, essentiellement. Alors, ça risque d'être un peu redondant avec ceux qui vont suivre, et cætera, mais ça le saura. Alors, je vais vous la lire rapidement, O.K.?

515

Monsieur le Ministre,

Un vaste complexe éolien va couvrir à terme plus de 500 km² dans la forêt boréale des terres du Séminaire de Québec. Le projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix en constitue le maillon Est.

520

Il s'agit donc bien de la première étape d'un projet majeur, menant à la transformation en parc industriel d'un milieu naturel forestier. Des ajustements sont nécessaires et à débattre publiquement.

525

L'enjeu est de mieux gérer notre patrimoine naturel dont nous dépendons tous – et nous avons des souvenirs dans Charlevoix difficiles de l'année dernière – et surtout de veiller au maintien de l'intérêt collectif et de la sécurité des résidents de Charlevoix et de la Côte-de-Beaupré.

530

Les études environnementales, menées par Pesca Environnement pour le compte du promoteur du projet, sont de grande qualité. Toutefois, quatre points importants sont incomplets ou ignorés :

1. La préservation de l'habitat du caribou forestier;
2. Le suivi en continu de l'état du milieu naturel, en particulier des caractéristiques biogéochimiques des cours d'eau (je pourrai expliquer plus tard pourquoi);
3. L'atténuation des impacts mortels des pales des nombreuses éoliennes sur la faune ailée;
4. L'identification et la préservation des tors sur les sommets, qui sont des anomalies géologiques très particulières.

535

540

Alors, ce sont les quatre points sur lesquels je me suis appuyé. Alors, le premier point, qui est important, à mon avis, excusez, je vais sortir un petit pointer, j'espère que je ne vais pas vous envoyer la chose dans les yeux, ça n'est pas l'objectif, O.K.? Je ne veux pas vous rendre aveugles, nous travaillons tous ensemble, et moi je suis dans plutôt la collaboration que la confrontation.

545

Je voulais juste présenter que les données de télémétrie sur les caribous de Charlevoix, telles qu'elles sont présentées dans les études d'impact, sont des données qui sont incomplètes. Ici, j'ai extrait d'une présentation qui est de 2019 du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs, et qui présente tous les points de télémétrie enregistrés depuis les années 70.

550

Et on voit très clairement qu'une bonne partie du projet Est dans la zone où on observait la présence de ces... vous voyez que tous ces points ici représentent les points de télémétrie, donc là où sont les caribous, où étaient les caribous, plus exactement. Et le projet Des Neiges, il est ici, O.K., en bordure. Quand on fait un parc, quand on fait une réserve, ce n'est pas la peine de mettre des choses autour.

555

Donc, la première chose, c'est que déjà, là, il y a une incohérence, et je pense que des éoliennes devraient être déplacées, et ces éoliennes, elles... d'ailleurs, le ministère de l'Environnement l'a demandé, et le promoteur n'a fait qu'une goutte d'eau. C'est mon avis. O.K.

560

Mon deuxième point : dans presque tous les projets d'infrastructures énergétiques menés dans la province, des suivis du milieu naturel sont déployés sur plusieurs décennies après implantation.

565

Je vous rappelle qu'il s'agit d'un projet majeur, même si on fait juste un tout petit bout ici, O.K.? Et pour ça, moi je pense que le projet Des Neiges – Secteur Charlevoix est bien un projet majeur par la surface forestière concernée.

570

Il me semble donc important de mettre en place dès que possible des senseurs automatisés en continu sur les paramètres bio-géo-physiques des cours d'eau. Les cours d'eau, ici, les crues torrentielles, on sait ce que ça veut dire, O.K.? Des morts, des dégâts très, très importants, hein? Je parle surtout de la région est du projet, car je suis un résident de Saint-Urbain. Là, je ne me suis

pas vraiment présenté, mais bon. O.K.

575 Donc, l'implantation des stations de mesure en continu ainsi que l'analyse des données seraient confiées à des organismes de la région sous la supervision de centres de recherche, qu'ils soient régionaux ou à l'extérieur. Il y a là une expertise régionale à développer pour les grands projets éoliens majeurs. Il n'y a aucun suivi de grands projets éoliens majeurs au Québec. Il est temps de commencer.

580 Mon troisième point : les pales des éoliennes ont des impacts mortels significatifs sur la faune ailée des oiseaux, des chiroptères et des insectes. Aucune atténuation ne semble envisagée pour le projet Des Neiges – Secteur Charlevoix.

585 Je vous rappelle que les données scientifiques montrent que, juste en colorant les pales, 70 % des collisions sont réduites, O.K.? On a 70 % de moins de collisions, c'est dans la littérature, je peux vous les sortir, si vous voulez. Donc, ça, c'était mon troisième point. Et il y a même des actions aujourd'hui, en période de forte migration de la faune ailée, des arrêts temporaires peuvent être planifiés.

590 Mon quatrième point est peut-être un détail qui rejoint ma formation en géologie : je vais parler des tors. Alors, les tors, c'est des reliefs ruiniformes très particuliers et qu'on va trouver sur les sommets des versants, O.K.? Curieusement, il y en a dans la région. Géologiquement, on ne connaissait pas ça. En passant, j'ai fait mon doctorat de géologie dans la région. Peut-être que c'est
595 pour ça que je connais ces affaires-là.

 Dans le parc éolien Beaupré, trois tors ont été détruits, au nord-est du mont Raoul-Blanchard, pour implanter des bases en béton des éoliennes. De tristes et funestes destructions. On ignore...

600 **LA PRÉSIDENTE :**

 Je vous demanderais de conclure, Monsieur Govare.

605 **M. ÉTIENNE GOVARE :**

Oui, j'ai terminé. On ignore les sommets convoités par le projet Des Neiges, s'il contient des tors. Pour pallier à cela, il me semble important de faire une exploration exhaustive des sommets.

610 Alors, moi je termine en disant au ministre que je suis persuadé que les ajustements qui seront apportés sont des outils de diligence raisonnables. C'est-à-dire qu'on a toujours des impacts quand on fait un développement, mais il faut se protéger pour rendre compatibles nos besoins énergiques collectifs, que je comprends tout à fait, avec notre patrimoine naturel. Voilà, c'était mes points.

615 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, Monsieur Govare.

620 **M. ÉTIENNE GOVARE :**

Je vous remercie.

625 **Mme MONICA MEYERHANS ET M. JONATHAN FOUQUART (PR8.4.7)**

LA PRÉSIDENTE :

630 Je vais appeler maintenant Monica Meyerhans et Jonathan Fouquet [sic] à la table des intervenants. Bonsoir.

Mme MONICA MEYERHANS :

635 Bonsoir.

M. JONATHAN FOUQUART :

Bonsoir.

640

Mme MONICA MEYERHANS :

Je me demandais comment ça fonctionnait pour les supports visuels. Est-ce que je vous fais signe quand je passe à ma deuxième image? C'est qui qui s'occupe de ça?

645

LA PRÉSIDENTE :

Oui, faites-nous signe, puis j'ai mon collègue à l'arrière de la salle qui me fait signe qu'il va vous suivre. Donc, allez-y.

650

Mme MONICA MEYERHANS :

Parfait, merci. Donc, concernant le caribou forestier, dans l'étude d'impact réalisée par Pesca Environnement, seulement les données d'occurrences télémétriques de 2004 à 2008 ont été utilisées. Justifiées du fait qu'à l'époque, la population de caribous était plus abondante qu'en 2021, ces données confirmeraient l'absence de caribous dans la zone d'étude.

655

Lorsque la question a été posée sur la raison pour laquelle aucune autre donnée n'avait été utilisée, monsieur Alary-Paquette a répondu que le ministère de la Faune n'avait pas voulu les partager. D'un point de vue scientifique, cette conclusion basée sur un échantillon restreint de données télémétriques manque de rigueur, et cela sème un doute sur la crédibilité globale de l'étude d'impact.

660

Cette pancarte présentée à l'écran, que vous ne voyez pas vraiment parce qu'elle est très petite, présentée par le MFFP en 2019, illustre les données télémétriques des caribous de Charlevoix entre 1972 et 2019.

665

En superposant l'aire de répartition du caribou, les projets éoliens existants et le périmètre du

670 projet proposé, nous avons constaté des occurrences dans le secteur à l'étude ainsi que trois autres projets éoliens en fonction chevauchant la limite de l'aire de répartition.

675 Ce nouveau projet s'ajouterait donc à une pression de l'industrie déjà bien présente sur le territoire. Les projets de la seigneurie de Beauré et de la Côte-de-Beauré, orchestrés par Boralex et Énergir, en font partie.

Cette proximité est d'autant plus préoccupante que ce secteur servait historiquement de zone de mise bas intensive pour les caribous. Des études montrent que ces animaux reviennent dans les mêmes zones chaque année.

680 La prochaine carte provient du rapport *Utilisation de l'espace et caractéristique de l'habitat du caribou [...]*, et montre que plusieurs éoliennes du projet des seigneuries se situent dans une zone de mise bas intensive. Le projet Secteur Charlevoix se situe également très proche de ce territoire.

685 Il convient de souligner que ces données datent de 99 et 2000, lorsque la population de caribous dépassait encore 100 individus. Ces données datant d'avant le déclin de l'espèce doivent absolument être prises en compte pour l'étude d'impact.

690 La fidélité des caribous à cette zone les a exposés à une quasi-disparition, en raison de fortes perturbations des dernières années dans le secteur. Monsieur Alary-Paquette a lui-même affirmé que ce secteur était déjà perturbé à 98,5 % et que le projet ne perturberait que de 0,05 % supplémentaire.

695 En plus d'utiliser cet argument aberrant, à aucun moment il n'a mentionné que les autres projets éoliens des seigneuries de Beauré contribuaient déjà à cette perturbation. En 2008, le projet des seigneuries avait fait l'objet d'un BAPE, où des experts et des expertes du Ministère demandaient d'exclure l'installation d'éoliennes dans les aires de mise bas.

700 Pourtant, le projet a été mis en opération tel quel en 2013. Avec la situation actuelle des caribous et leur statut qui est maintenant menacé, va-t-on vraiment refaire les mêmes erreurs?

M. JONATHAN FOUQUART :

Là, je vais enchaîner. Au passage, mon nom, c'est Jonathan Fouquart.

705 **LA PRÉSIDENTE :**

Ah, excusez, je me suis peut-être trompée tout à l'heure.

M. JONATHAN FOUQUART :

710

C'est correct. À la lumière de ces informations, la principale demande de notre requête est le retrait complet des éoliennes de l'aire de répartition des caribous.

715

Malgré l'avis des experts d'Environnement et Changement climatique Canada, que dans cette zone, les nouvelles perturbations permanentes doivent être évitées dès que possible, l'initiateur du projet a décidé d'écarter cette option dans son plan d'optimisation, arguant que le retrait complet des 17 positions de l'aire de répartition rendrait le projet non viable, tel que stipulé dans le contrat d'achat d'électricité.

720

Selon nous, cet argument ne fait pas de sens et n'est pas recevable d'un point de vue environnemental. C'est avant tout à l'initiateur qu'incombe la responsabilité de respecter les contrats qu'il signe et non à l'environnement de s'adapter.

725

D'autant que, s'il a été tenu compte dans l'étude d'impact d'un rayon de 4 kilomètres au-delà duquel les caribous ne seraient pas affectés, d'autres études, comme celle de *Skarim et al.* en 2018 démontrent des effets sur ces individus jusqu'à 10 kilomètres, rendant encore plus pertinente la demande de retrait.

730

De plus, toujours dans ce plan d'optimisation, on retrouve des informations préoccupantes, comme la perte directe d'habitat du caribou dans l'aire de répartition, causée par le déboisement d'environ 13 hectares de résineux de plus de 50 ans, qui constitue une composante essentielle de l'habitat de l'espèce.

735

Ce genre de données nous amène à souhaiter que le consortium, en plus du retrait des éoliennes de l'aire de répartition, investisse dans la restauration des milieux déjà affectés par leurs autres projets.

740

Ces deux points, protection des résineux matures plus restauration du milieu, se retrouvent dans la stratégie pour le caribou forestier et montagnard de la Gaspésie du gouvernement du Québec, dans l'optique d'assurer la réinsertion et la survie de l'espèce à long terme.

745

Nous constatons également que ce projet, en l'état actuel, entre en conflit direct avec une autre politique annoncée par le gouvernement du Québec de réduire ou de maintenir le taux de perturbation des milieux forestiers sous le seuil des 35 %.

Mme MONICA MEYERHANS :

750

Préserver cette zone essentielle pour le caribou profiterait à beaucoup d'autres espèces, comme la grive de Bicknell, menacée elle aussi. Protéger nos réserves de biodiversité est essentiel pour maintenir l'équilibre écologique de notre planète et assurer le bien-être des générations futures.

755

Pour terminer, nous vous invitons à réfléchir notre consommation en termes de sobriété plutôt qu'en termes d'alternative pour augmenter celle-ci. À l'aube de 2025, décarboner en détruisant des milieux humides, en déboisant et en fragilisant encore plus des habitats ne devrait plus faire de sens. Merci.

M. JONATHAN FOUQUART :

Merci.

760

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Madame Meyerhans. Et merci, Monsieur Fouquart.

765

Mme JULIE CAMPEAU (PR8.4.5)

LA PRÉSIDENTE :

770

Je vais maintenant appeler madame Julie Campeau, de la région de la biosphère de Charlevoix, puis ensuite, on ira avec le prochain intervenant qui sera à distance, monsieur Charron. Bonsoir, Madame Campeau.

775

Mme JULIE CAMPEAU :

780

Bonjour. Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, donc Julie Campeau, directrice de la région de biosphère de Charlevoix. Charlevoix fut l'une des premières régions de biosphère habitée au Canada. Fondée en 1988, son territoire englobe la MRC de Charlevoix et la MRC de Charlevoix-Est.

785

Qu'est-ce qu'une région de biosphère? Les régions de biosphère de l'UNESCO sont des endroits typiques des écosystèmes terrestres et côtiers principaux dans le monde; sont représentatives de leur région biogéographique et ont une importance pour la biodiversité; favorisent la conservation de la biodiversité et le développement durable; doivent être des laboratoires vivants.

790

Les régions de biosphère combinent quatre fonctions complémentaires : la conservation des écosystèmes, des paysages, des espèces et de leur patrimoine génétique; le développement qui respecte la nature et la culture locale et qui favorise la gestion durable des territoires; la recherche et l'observation continue de l'environnement; la vérité et la réconciliation entre autochtones et non-autochtones.

795

La mission spécifique de la région de biosphère de Charlevoix est de sensibiliser, mobiliser et accompagner la collectivité locale à l'adoption de pratiques s'appuyant sur les principes du développement durable, contribuant à la conservation de la biodiversité du territoire. Voici ce qui situe notre intérêt pour le territoire et notre vision de son développement.

800 Voici maintenant les motifs qui justifient notre demande de la tenue d'un examen public pour le projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix. Dans le quatrième et dernier avis d'expert sur la recevabilité de l'étude d'impact, Environnement et Changement climatique Canada réitère ses demandes formulées précédemment, donc dans les trois premiers avis, en lien avec le caribou boréal, donc la question QC2-4, ainsi que la grive de Bicknell, donc les questions QC2-5 ou 6, légère confusion ici, et QC2-13.

805 Les éléments demandés sont, selon eux, nécessaires afin de se prononcer sur l'acceptabilité environnementale du projet. Considérant une des fonctions principales des régions de biosphère de conserver les espèces et leur patrimoine génétique, considérant les risques associés à toute perte additionnelle d'habitat essentiel du caribou des bois et de la grive de Bicknell, considérant le manque d'information sur les mesures d'atténuation ou de compensation liées à ces pertes d'habitat, il s'avère pour nous essentiel de demander un examen public afin d'apporter les réponses
810 manquantes au quatrième avis de recevabilité d'Environnement et Changement climatique Canada datant d'août 2024 et ainsi pouvoir se prononcer réellement sur l'acceptabilité environnementale du projet.

815 En plus de ce motif principal, nous avons également des questionnements plus larges et des réflexions sur les quatre éléments suivants :

820 1. Impacts cumulatifs, synergiques et résiduels : toujours selon l'avis d'expert d'Environnement et Changement climatique Canada, pour les espèces en péril et menacées recensées sur le site du projet, plus recommandations concernent les questions d'identification précise de leur habitat, des impacts sur ces habitats, des risques associés à la perte d'habitat essentiel, de la complexité des efforts d'inventaire, de la nécessité de mesures d'atténuation particulières, et cætera.

825 La complexité de ces éléments d'analyse, considérant que cette analyse cible des espèces en péril, nous amène à souligner d'autant plus l'importance de s'attarder aux impacts cumulatifs, synergiques et résiduels du projet.

La région de biosphère de Charlevoix souhaiterait donc que l'examen public porte davantage

830 d'attention sur les impacts cumulatifs et synergiques du projet en soutenant, par exemple, une
démarche scientifique innovatrice pour bien évaluer ces impacts, en tenant compte de la complexité
des interactions dans les habitats déjà hautement perturbés.

835 2. Compensation des impacts environnementaux : il est crucial que le projet prévoie des
mesures de compensation pour les impacts environnementaux identifiés. Il convient de préciser,
au-delà des simples engagements généraux, ce qui est prévu pour compenser les effets sur les
habitats sensibles et les espèces en péril, telles que la grive de Bicknell et les milieux humides.

840 La région de biosphère de Charlevoix souhaiterait donc que l'examen public demande des
précisions sur l'ensemble des mesures compensatoires prévues pour tous les impacts identifiés et
de formaliser ces engagements par écrit. Cela garantirait le respect de ces engagements à long
terme et assurerait la transparence et la responsabilité du promoteur envers la communauté locale
et l'environnement.

845 3. Redevances du projet : en plus des mesures de compensation, nous considérons qu'il est
essentiel que les redevances d'un projet qui irait de l'avant, donc qui répondrait aux dernières
recommandations d'Environnement et Changement climatique Canada, devraient en partie être
dédiées à conservation, donc la protection, la restauration et l'utilisation durable des milieux naturels
de la région selon les priorités de conservation établies collectivement.

850 La région de biosphère de Charlevoix souhaiterait donc que l'examen public précise la
distribution des redevances potentielles du projet en visant un apport important pour la réduction de
son empreinte écologique sur l'environnement de Charlevoix, par l'investissement dans des actions
de conservation prioritaires, planifiées et réalisées par la communauté d'accueil du projet.

855 4. Dernier point, planification des besoins énergétiques d'Hydro-Québec : même si le
représentant d'Hydro-Québec explique que le Québec doit doubler sa production et que l'éolien doit
occuper le tiers de cette augmentation, il est difficile pour les communautés d'avoir une vision globale
des besoins réels d'Hydro-Québec et des catégories de besoins considérés pour que les Québécois
et les Québécoises puissent prendre des décisions éclairées dans le sacrifice de portions de territoire
860 au nom d'une transition énergétique qui vise une réelle transition socioécologique.

À la lecture d'autres rapports d'examens publics de projets éoliens, nous constatons que cette nécessité d'avoir une meilleure idée de la planification énergétique du Québec ressort également de ces rapports et qu'elle serait bénéfique à une utilisation plus durable du territoire.

865 La région de biosphère de Charlevoix souhaiterait donc que cet examen public contribue à tendre vers une planification énergétique davantage transparente et contextualisée, qui répondra à des orientations d'utilisation durable et responsable plutôt qu'à des orientations économiques. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

870 Merci, Madame Campeau.

875 **M. CLAUDE CHARRON (PR8.4.4)**

LA PRÉSIDENTE :

880 Je vais demander maintenant à monsieur Charron d'intervenir, il est avec nous à distance.

M. CLAUDE CHARRON :

885 Alors, je commence. Moi, je représente les élus de 16 MRC, le groupement, l'organisme sans but lucratif Vent d'élus, qui, justement, est préoccupé par la façon antidémocratique et sans vision d'ensemble dont se déploie la filière éolienne au Québec.

890 Nous déplorons par ailleurs que citoyens et élus doivent répéter l'exercice des demandes de tenues d'audiences publiques du BAPE avant même qu'une audience générique du BAPE de la filière éolienne soit tenue.

Nous tenons à vous souligner que plusieurs municipalités et MRC et citoyens vous ont transmis une telle demande et sont toujours en attente d'une réponse de votre part.

895 Au regard d'une première lecture des informations concernant les impacts du projet, communiquée par le promoteur, nous estimons que l'évaluation des impacts de ce projet requière la tenue d'audiences publiques menées par le BAPE, notamment en raison de plusieurs questions qui demeurent sans réponse claire et satisfaisante.

900 Quelles sont les preuves et les garanties légales que ce projet contribue véritablement à la décarbonation du Québec?

Y a-t-il eu consentement explicite de la population locale ainsi que de la population québécoise que le développement de la filière éolienne, incluant ce projet, soit fait en partenariat avec l'industrie privée?

905 On parle de retombées économiques substantielles pour les communautés locales et autochtones. Ces retombées sont-elles substantielles par rapport aux retombées économiques pour les promoteurs privés?

910 Quelles auraient été ces retombées pour l'ensemble de la population québécoise si ce projet avait été entièrement sous gestion publique?

Compte tenu que le projet éolien Des Neiges comporte trois volets, quel est l'impact cumulatif, tant sur le plan économique que qu'environnemental, des trois volets de ce projet?

915 Pourquoi ne pas retirer toutes les éoliennes dans l'aire de répartition du caribou?

920 L'étude d'impact conclut que le projet n'augmenterait pas de façon significative le niveau de perturbation des habitats dans l'aire de répartition du caribou, ce qui veut dire qu'il augmente d'une certaine façon la perturbation des habitats. Compte tenu de la situation précaire du caribou, est-ce justifiable de maintenir des éoliennes dans cette aire de répartition? Quelles alternatives ont été étudiées?

Devant ces enjeux d'intérêt public et national – nous sommes tous concernés –, nous vous demandons de soumettre le projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix à Baie-Saint-Paul et à

925 Saint-Urbain à des audiences publiques et indépendantes menées par le BAPE. Nous vous remercions de l'attention que vous accordez à notre demande. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

930 Merci, Monsieur Charron.

Mme CYNTHIA JOBIN (PR8.4.8)

935

LA PRÉSIDENTE :

940 Je vais maintenant demander à madame Cynthia Jobin de venir se présenter à la table des intervenants/intervenants. Puis par la suite, on va terminer avec notre dernier requérant, qui sera au téléphone. Bonsoir, Madame Jobin.

Mme CYNTHIA JOBIN :

945 Bonsoir. Bonjour, mon nom, c'est Cynthia, puis comme plusieurs personnes ici, j'ai le privilège d'habiter sur le territoire de Charlevoix. Je suis aussi bachelière en sciences, puis j'ai déposé une lettre demandant la tenue d'un examen public.

950 Je ne sais pas si les gens ici savent ce que ça représente que de déposer une lettre comme ça, mais c'est beaucoup, beaucoup d'heures, des centaines de pages de lectures entre des avis d'experts, de l'initiateur du projet. Ça fait que de faire ça de manière bénévole à titre citoyen, c'est vraiment beaucoup, beaucoup de faire ça. Donc, bravo à tous ceux qui l'ont fait : merci beaucoup.

955 Donc, je vais essayer d'aller rapidement puis de parler des enjeux que j'ai soulevés dans ma lettre. Je les ai regroupés par catégories : les problèmes au niveau de la caractérisation, des problèmes au niveau de la compensation et des effets cumulatifs.

960 Pour ce qui est de la caractérisation, seulement 10 % de l'habitat demeure non perturbé, alors que 65 % est requis pour assurer la pérennité de l'espèce. On comprend que, dans un contexte comme ça, la définition de ce que c'est, un habitat perturbé, c'est important. Puis dans le projet, bien, on inclut tous les chemins forestiers pour le définir, alors que les experts précisent qu'un chemin doit être pavé pour constituer une perturbation permanente. Ça a l'air anodin, mais je vais y revenir tantôt dans la compensation.

965 Ensuite, pour ce qui est de la grive, les habitats sous 750 mètres d'altitude ne sont pas évalués, malgré leur pertinence dès 380 mètres. Puis dans certaines zones, comme la T-39/40, T-42/44 puis la 51/53, ça n'a pas été inventorié.

970 Pour le garrot d'Islande, l'inventaire a été réalisé le 13 juin, ce qui rend l'observation quand même plus difficile, considérant que les mâles quittent à la mi-juin. Dans un contexte de changements climatiques, on peut s'attendre à ce qu'ils quittent probablement plus tôt que ça. Donc, ça soulève des doutes quant à l'absence totale d'espèces dans cette zone-là.

975 Pour ce qui est de la photo-interprétation utilisée pour caractériser des milieux humides, ça ne se conforme pas exactement aux exigences terrain posées par le REAFIE. Il y a plusieurs zones qui ont été... bien, des zones optimisées qui n'ont pas été validées sur place alors que c'est une exigence réglementaire.

980 Puis dans le fond, l'ensemble de ces lacs-là, pour moi, représente des risques juridiques, notamment pour la *Loi sur les espèces en péril*, la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables*, le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement, la Loi sur la qualité de l'environnement. Donc, ça fait quand même plusieurs enjeux.

985 Pour ce qui est de la compensation, je vais vous faire un petit contexte – quand je vous dis que des fois, ce n'est pas toujours facile à suivre. Dans la plupart des avis, les experts d'Environnement et Changement climatique Canada critiquent des lacunes, bien, au niveau de la compensation.

Par exemple, dans le dernier avis, mais ils l'ont dit dans la plupart de leurs avis, là je vous

990 donne un exemple, PR4.5, page 20, QC2-4, on réitère qu'on a déjà pris connaissance du Plan
d'optimisation, et donc de l'annexe A, pour ce qui est de la compensation au niveau des espèces à
statut, mais on se montre quand même insatisfait.

995 Dans le PR5.7, page 10, QC3-7, bon, on peut lire que ECCC a pris connaissance de
notre annexe D ». Ça fait que, moi, je suis allée voir dans l'annexe D-4, 1.3, sur les espèces
fauniques à statut, puis l'initiateur répond qu'il a déjà répondu en faisant référence à l'annexe A que
les experts critiquent, dans le fond, depuis le début.

1000 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Jobin, je ne veux pas trop vous interrompre, mais j'essaie de vous suivre dans votre
requête, puis je n'arrive pas.

1005 **Mme CYNTHIA JOBIN :**

Oui. Bien, dans le fond, c'est juste pour le... j'y arrive. Ça ne sera pas long.

LA PRÉSIDENTE :

1010 O.K. Bien, c'est important, c'est juste que c'est important de respecter le contenu de votre
requête. Si vous avez d'autres points par la suite à apporter, vous pouvez le faire dans le cadre de
vos questions, mais à ce moment-ci, je vous demanderais de vraiment vous fier au contenu de votre
requête que vous avez adressée au ministre, s'il vous plaît.

1015 **Mme CYNTHIA JOBIN :**

1020 Parfait. Bien, moi, dans le fond, ce que je veux dire par là, c'est que j'ai pris le temps de
nommer les enjeux qui n'ont pas été répondus par Environnement et Changement climatique
Canada. Puis je vous dis pourquoi ils n'ont pas été répondus, dans le fond. C'est ça, mon contexte.
Je ne l'avais pas écrit dans ma lettre.

1025 Donc, les enjeux au niveau de la compensation. On dit que les mesures compensatoires proposées pour la grive de Bicknell sont insuffisantes, la création de sapinières denses, pourtant essentielles, a échoué par le passé, puis l'engagement de l'initiateur se disant prêt à discuter reste vague et sans échéancier, ce qui soulève des doutes sur sa capacité à mettre en œuvre des actions efficaces.

1030 L'argumentation pour la compensation pour le caribou est contradictoire puis insuffisante, parce que les chemins forestiers, précédemment définis comme des habitats perturbés de manière permanente, là sont comme proposés comme des habitats perturbés de manière non permanente, parce qu'on peut les remettre en état. Ça fait que c'est un peu contradictoire de présenter ça comme ça.

1035 Ensuite, on propose aussi de peut-être faire un contrôle des prédateurs, ce qui est une mesure assez critiquée par la littérature scientifique. Il y a même une revue qui a été faite par le Ministère à cet effet. C'est problématique, parce que ça met l'accent sur une solution temporaire et très controversée au niveau social, au lieu d'agir sur les causes profondes de la fragmentation de l'habitat du caribou.

1040 Donc, un examen public, ça nous permettrait d'en apprendre plus au niveau des mesures de compensation.

1045 À la fin, je parle des effets cumulatifs, mais on en a déjà parlé pas mal. Dans le fond, le secteur, bien, le projet a été divisé en plusieurs secteurs, mais on n'a pas regroupé ces secteurs-là ensemble pour évaluer l'ensemble des impacts, dans le fond, sur le territoire, puis ça, c'est quand même assez problématique. Je ne détaillerai pas davantage, parce qu'il y a plusieurs personnes qui en ont déjà parlé.

1050 Puis dans le fond, je finis en disant comme quoi, bien, on est fier au Québec de produire de l'énergie renouvelable, durable, mais il faut que ça se fasse de manière rigoureuse puis soucieuse du milieu dans lequel on s'insère si on veut continuer à être fier de ça. Ça fait que c'est tout.

LA PRÉSIDENTE :

1055 Merci, Madame Jobin.

M. ALEXANDRE RICHARD (PR8.4.6)

1060

LA PRÉSIDENTE :

Je vais inviter monsieur Alexandre Richard, qui est au téléphone.

1065

M. ALEXANDRE RICHARD :

Bonsoir. Excellent. Donc, je vais présenter ma requête.

LA PRÉSIDENTE :

1070

Très bien, merci.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1075

Donc, les phases de mise en valeur et de préconstruction n'ont pas été intégrées dans l'étude d'impact déposée au dossier. L'analyse de ces deux phases, préalables à tout dépôt de projet, est cruciale afin de déterminer exhaustivement l'ensemble des impacts extraterritoriaux ainsi que l'évaluation impartiale des solutions de rechange.

1080

Dans l'étude d'impact, l'ensemble des espèces présentes et/ou susceptibles de l'être n'ont pas clairement été identifiées. L'état des lieux semble à première vue incomplet. L'effort de recherche sur le terrain n'est pas représentatif de la biodiversité présente dans la zone d'étude.

La crainte que les habitats potentiels des espèces, incluant les espèces en péril, subissent

1085 une pression anthropique additive qui ne tient pas compte de l'ensemble des impacts et effets cumulés est présente. Par exemple, les insectes, qui subissent présentement une extinction rapide et sans précédent, n'y sont pas représentés.

1090 Nous avons aussi observé que l'étude d'impact est en grande partie basée sur des prémisses anthropocentriques. Par exemple, les références citées dans l'étude ne traitent pas de l'effet du bruit au sens large, incluant les infrasons, suivi d'une analyse de ses impacts sur la faune et la flore, ce qui inclut les insectes, les plantes ou toute autre espèce qui est susceptible d'être impactée par le bruit et les vibrations émises par le parc projeté.

1095 Ces impacts et effets, bien que peu connus à ce jour, sont susceptibles de se cumuler aux autres activités humaines en constante expansion, incluant, entre autres, d'autres parcs éoliens qui se construisent à proximité.

1100 Afin de respecter la *Loi sur la qualité de l'environnement*, l'initiateur doit nécessairement évaluer exhaustivement l'ensemble des impacts et effets sur ces derniers ainsi que des répercussions potentielles liées à ses activités sur toute autre espèce susceptible de rendre des services écosystémiques.

1105 Concernant l'enjeu des ressources matérielles et énergétiques liées au cycle de vie du projet, lors de la phase d'exploitation projetée, des rendements marginaux décroissants vont inévitablement se produire, les ressources non renouvelables seront de moins en moins disponibles, alors que les ressources renouvelables vont nécessairement atteindre une certaine limite de disponibilité.

1110 L'initiateur n'a pas démontré de façon exhaustive qu'il sera en mesure d'exploiter de façon viable le parc éolien avec une quantité réduite de produits pétroliers raffinés importés et/ou pièces de rechange qui nécessitent une capacité extractive et/ou qui proviennent d'autres pays, ce qui limite significativement sa viabilité à long terme.

1115 L'étude n'a pas démontré que l'initiateur est en mesure d'assurer son entretien, son suivi, son démantèlement et sa valorisation en fin de vie sans devoir extraire de nouvelles ressources minérales et énergétiques, qui sont à leur tour susceptibles de générer d'autres impacts cumulatifs,

alors que la capacité de support des écosystèmes est actuellement sous la pression de nombreux autres secteurs d'activités.

1120 Une analyse globale fine et exhaustive est de mise afin de s'assurer que le projet ne constitue pas une complexe addition énergétique qui accaparera de façon non optimale les ressources intergénérationnelles.

1125 La démonstration de robustesse liée au plan d'entretien n'est pas présente dans l'étude d'impact. Les ressources nécessaires à l'exploitation ne sont pas présentes dans l'étude, ce qui limite le calcul du retour énergétique réel du projet ainsi que de ses effets concernant la disponibilité des ressources pour les prochaines générations.

1130 Ces faits et incertitudes représentent un cocktail de risques qui n'est pas exposé de façon claire et vulgarisée par l'initiateur à même les documents de départ.

Si l'initiateur ne dresse pas un portrait complet de l'état de la situation, les occupants du territoire ne peuvent prendre des décisions en toute connaissance de cause.

1135 Les principes de précaution et de prévention doivent se synchroniser à la vitesse de l'évolution des connaissances scientifiques, ce qui n'a pas été fait par l'initiateur. De plus, les solutions de rechange « basse technologie » n'ont pas été déposées dans l'étude d'impact.

1140 Un enjeu majeur lié aux impacts cumulatifs du projet est attribuable aux inquiétudes citoyennes par rapport à la nécessité d'ajouter un bloc d'énergie supplémentaire dans une des sociétés qui consomme presque quatre fois la consommation mondiale moyenne d'énergie par habitant.

Ajouter des éoliennes ne fera que verrouiller, voire renforcer nos habitudes énergivores tout en accentuant notre dépendance énergétique et technologique au sens large.

1145 De plus, l'entretien des éoliennes est susceptible d'accroître inutilement la présence humaine et d'exercer un effet structurant à long terme à même un territoire déjà amplement fragmenté par d'autres activités qui impactent le milieu.

1150 L'élargissement des chemins forestiers nécessaire à l'implantation des éoliennes repoussera dans le temps la date de reboisement des chemins existants, ce qui accentuera la fragmentation du milieu d'insertion, alors qu'une solution de rechange qui consiste à leur reboisement total ou partiel à court ou moyen terme permettrait de restructurer le territoire plus près de son état d'origine.

1155 Dû au fait que l'énergie est actuellement distribuée sans égard à l'usage et qu'aucun dispositif limitant l'hybridation additive des usages de l'énergie n'est en place, les probabilités que l'énergie produite par le parc Des Neiges matérialise une quantité considérable d'impacts et d'effets cumulatifs négatifs globaux comparativement à sa non-réalisation sont extrêmement élevées, voire presque certaines.

1160 Le Québec dispose déjà d'une quantité d'énergie renouvelable lui permettant de subvenir à ses besoins, et Hydro-Québec n'a pas démontré qu'il est en mesure d'assurer l'entretien de ses infrastructures avec une utilisation limitée des ressources fossiles.

1165 Ajouter un bloc d'énergie supplémentaire ne fera que complexifier le système énergétique existant. Cette action est susceptible de créer une augmentation globale et additive de l'utilisation des ressources énergétiques et d'accentuer significativement la dépendance technologique des occupants du territoire.

1170 Des modes de production des biens et de transports alternatifs, couplés à des changements de comportement, de déplacement et de réduction de la consommation excessive des ressources, représentent un important gisement des ressources énergétiques dont l'initiateur n'a pas tenu compte lors de la justification de son projet.

1175 L'énergie livrée par le projet est susceptible de créer une offre supplémentaire qui stimulera la demande en énergie et qui risque de s'additionner aux autres sources plus émettrices, ce qui, globalement, peut ralentir significativement l'atteinte de nos objectifs mondiaux liés à une carboneutralité projetée.

1180 De plus, les effets rebonds doivent être anticipés par l'initiateur en tenant compte des récentes décisions attribuables aux pays et provinces limitrophes, ce qui n'a pas été fait. Les mesures de

réduction à la source qui représentent des solutions de rechange à moindre coût n'ont pas été proposées selon la séquence éviter-minimiser-compenser.

1185 Le projet tel que déposé n'est pas acceptable. Sa justification est fermement remise en question. Elle mérite une analyse profonde et exhaustive des impacts cumulatifs, et ce, sur l'ensemble de son cycle de vie.

1190 Une audience publique permettrait alors une bonification citoyenne de la grille de détermination des enjeux, ce qui faciliterait la prise de décisions collectives éclairées.

Je vous épargne les remerciements, merci de m'avoir écouté.

LA PRÉSIDENTE :

1195 Merci, Monsieur Richard.

1200 Alors, pour terminer le volet présentation des requérants et requérantes et de leur requête, je vous signale que les requêtes des personnes suivantes, ces personnes-là n'ont pas pu se présenter ici ce soir pour présenter leur requête, mais leurs requêtes seront rendues publiques demain sur le Registre des évaluations environnementales, qui est sous la responsabilité du ministre responsable de l'environnement.

1205 Donc, la requête de madame Lily Pelletier et de monsieur Jacques Tétreault, du Comité maskoutain de vigilance éolienne, sera disponible et rendue publique demain.

1210

1215

PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET

LA PRÉSIDENTE :

1220

Donc, la parole est maintenant à l'initiateur de projet, monsieur Philippe Alary-Paquette, qui pourra présenter le projet durant environ une vingtaine de minutes. La parole est à vous.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

1225

Merci, Madame la Présidente. Rebonsoir à tout le monde. Donc, on va maintenant procéder à la présentation, et puis ça va nous faire plaisir après la pause de répondre à vos questions.

1230

Donc, comme on l'a mentionné plus tôt : l'initiateur est un partenariat de trois entreprises québécoises, qu'on vous a présentées il y a quelques instants. On compte sur la présence de leurs représentants parmi nous ce soir, qui vont être disponibles pour répondre à vos questions et puis aux questions de la commission.

1235

Ensuite, il ne faut pas oublier de mentionner un autre acteur d'importance dans le projet, qui est le Séminaire de Québec, qui se trouve avec nous ce soir, qui est propriétaire du territoire sur lequel s'implante le projet. C'est une collaboration précieuse qui dure depuis plus de 15 ans maintenant.

1240

Quelques informations générales sur le projet s'affichent en ce moment à l'écran. D'abord, le projet Des Neiges est développé en réponse aux besoins énergétiques d'Hydro-Québec, qui sont des besoins importants et urgents.

Quelques chiffres clés : en termes de puissance installée, on parle de 400 mégawatts, qui seraient produits par 57 à 67 éoliennes, tout dépendant du modèle d'éolienne qui serait sélectionné. Et puis c'est donc un projet d'envergure qui aura des retombées économiques importantes localement et au niveau de la province.

1245 Pourquoi on propose un projet éolien aujourd'hui? Parce que pour réussir cette transition énergétique, le Québec a besoin de doubler sa production d'électricité d'ici 2050. Ça veut dire de produire de la nouvelle électricité pour remplacer des consommations énergétiques fossiles qu'on utilise en ce moment.

1250 Par exemple : recharger des voitures, des nouvelles voitures électriques ou électrifier des procédés industriels ou autres; chauffer des hôpitaux, des écoles, qui sont actuellement souvent chauffés au mazout, par de l'électricité.

1255 Il faut savoir aussi que, l'éolien, c'est le moyen le plus rapide, économique et propre pour la nouvelle production électrique. En plus, sa production est plus importante en hiver, quand on en a le plus besoin, comme par exemple dans des vagues de froid comme celle qu'on vit en ce moment, pour donc chauffer nos maisons.

1260 C'est pour toutes ces raisons-là qu'Hydro-Québec a identifié un besoin de développer un portefeuille de 10 000 mégawatts de projets éoliens. Et en plus, information additionnelle : dans son plan d'approvisionnement, Hydro-Québec prévoit des besoins à combler dès l'hiver 2027-2028, et c'est là une force du projet Charlevoix, parce qu'il est déjà bien avancé et qu'il pourrait contribuer à satisfaire ces besoins-là à court terme d'ici la fin de l'année 2027.

1265 **M. RAFAEL BOURRELLIS :**

Merci, Philippe. Donc, sur la carte qu'il y a derrière moi, vous voyez la grande bande verte au milieu, c'est les terres de la seigneurie de Beaupré, c'est un grand territoire privé qui s'étend de Stoneham à Saint-Urbain.

1270 En plus d'avoir des très bons vents, comme on va le voir un peu plus tard, le territoire possède un certain nombre d'avantages favorables au développement éolien. D'abord, il n'y a aucune résidence permanente sur le site, la plus proche étant située à plus de 3,5 kilomètres de l'éolienne la plus proche du projet Charlevoix.

1275 Ailleurs, vous savez que le territoire fait déjà l'objet d'exploitation forestière et d'activités de

chasse et pêche. Donc, il y a de nombreux chemins existants qu'on peut réutiliser pour minimiser les impacts environnementaux du projet.

1280 Finalement, le territoire est traversé par six lignes électriques à haute tension et est proche des centres de consommation. Donc, là encore, on peut minimiser l'impact et minimiser les pertes électriques du projet.

1285 Vous savez certainement qu'on opère déjà trois parcs éoliens depuis plus de 10 ans sur la seigneurie de Beauré. C'est les secteurs en gris sur la carte. Et juste à l'est, en bleu, le secteur Charlevoix, qui fait l'objet de notre rencontre ce soir. Il est localisé 100 % sur les terres de la municipalité de Baie-Saint-Paul, mais il est à plus de 14 kilomètres du cœur du village.

1290 La première étape pour identifier les zones propices au développement éolien, c'est de valider la qualité du gisement dans la région. Sur cette carte, plus la couleur tend vers le rouge, plus le vent est élevé. Donc, on peut voir que la ressource est bonne, mais elle n'est pas uniforme sur l'ensemble du territoire.

1295 Ensuite, on vient identifier les secteurs qui présentent des restrictions au développement éolien. Donc, d'abord au nord, les zones environnementalement sensibles, et au sud et à l'est, les territoires municipalisés, et plus spécifiquement, dans le cas de la MRC de Charlevoix, les zones orange à l'est sont des zones qui interdisent l'implantation de projets éoliens.

1300 La seigneurie de Beauré, au centre, c'est donc la bande de territoire qui est la plus propice pour du développement éolien dans la région.

1305 Je viens de faire apparaître les parcs existants en opération, les petites éoliennes vertes au centre, ce qui nous laisse trois secteurs propices, les trois secteurs du projet Des Neiges : d'abord, le secteur sud en bleu, le secteur ouest en vert, et puis, complètement à l'est, le secteur Charlevoix en rose, dont on va parler plus en détail maintenant.

Donc, faisons justement un zoom sur la zone d'étude du secteur Charlevoix. Notez tout d'abord que la zone d'étude est entièrement située à l'intérieur de la seigneurie de Beauré.

1310 La configuration du projet qu'on va vous présenter maintenant est le fruit d'un processus itératif en plusieurs étapes pendant lequel on va graduellement raffiner la configuration du projet selon des critères techniques, réglementaires, environnementaux et sociaux.

1315 Donc, on commence par exclure les zones sur lesquelles on ne veut pas ou on ne peut pas installer d'éolienne. Les zones en orange qui viennent d'apparaître sont des zones environnementalement sensibles, comme des milieux humides ou hydriques ou des milieux qu'on souhaite protéger pour la faune et la flore.

1320 Ensuite, je fais apparaître les zones de dégagement avec les utilisateurs du territoire, notamment pour les camps de chasse et les sentiers de motoneige, puis finalement les zones présentant des enjeux techniques, comme les secteurs où les pentes sont trop fortes pour construire des éoliennes, ou, bien sûr, dans le fond des vallées, où il n'y a pas suffisamment de vent pour justifier l'installation d'une éolienne.

1325 Ce qui nous laisse environ 6 % du territoire, c'est les zones en blanc sur la carte, où on vient ensuite positionner les éoliennes en fonction des vitesses de vent.

1330 On fait ensuite la conception des chemins, en utilisant le plus possible les chemins existants. Donc, justement, sur la carte, en vert, ce sont les chemins existants qu'on va retravailler pour pouvoir livrer les composantes, et en rose, les nouveaux chemins qui vont devoir être construits jusqu'à chaque position d'éolienne.

1335 Le projet serait accessible par deux chemins d'accès principaux qui sont entièrement situés en zone forestière et prennent source directement de la 138, ce qui permet d'éviter les zones résidentielles.

1340 Je vous rappelle finalement qu'initialement, l'étude d'impact prévoyait 86 positions potentielles d'éoliennes, et suite aux différentes optimisations et aux améliorations technologiques, la configuration qu'on vous présente aujourd'hui a 68 positions. Donc, il y a 18 positions qui ont été retirées, mais le projet final en aurait entre 57 et 67 selon le modèle d'éolienne qui sera ultimement choisi au terme d'un appel d'offres.

Donc, puisque l'impact prend en compte l'ensemble des 68 positions qu'on vous présente aujourd'hui, le projet aura ultimement moins d'impact que ce qui est évalué présentement.

1345 En termes d'échéancier, très brièvement : si le projet obtenait les autorisations comme prévu à l'été 2025, la construction pourrait commencer vers l'automne 2025, pour une mise en service à la fin de l'année 2027.

1350 Un petit mot sur les retombées économiques. C'est sûr qu'un projet d'un milliard de dollars va générer des retombées économiques importantes pour le Québec, mais aussi et surtout pour la région.

1355 Ces retombées peuvent prendre essentiellement trois formes : d'abord, des retombées directes, par exemple des emplois ou des contrats directement sur le chantier de construction, mais aussi des retombées indirectes pour l'hébergement des travailleurs, la restauration, l'entretien des véhicules, les commerces, les quincailleries, et cætera.

1360 Troisième forme de retombées économiques : on souhaite mentionner que nous sommes en train de finaliser des discussions avec les communiqués d'accueil, autant municipales qu'autochtones, au sujet de redevances qui seraient versées par le projet, et éventuellement d'une participation communautaire dans le projet.

1365 Ces discussions ne sont pas complètement terminées, mais ce qu'on peut vous dire aujourd'hui, c'est qu'elles pourraient représenter plus de 80 millions sur 30 ans qui seraient partagés entre les différentes communautés concernées. Et ce montant-là, c'est pour seulement le secteur Charlevoix.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

1370 Merci, Rafael. Donc, on va maintenant passer au sujet suivant. Je vais vous présenter le processus d'étude d'impact sur l'environnement qui a été réalisé pour le projet.

Cette étude d'impact là a été réalisée par des experts indépendants qu'on a présentés plus

tôt : Pesca Environnement, à l'aide de méthodologies qui sont reconnues par les autorités environnementales.

1375

Qu'est-ce que c'est, maintenant, une étude d'impact? C'est un processus qui identifie toutes les interrelations entre l'ensemble des activités d'un projet, qu'on soit en construction, opération, démantèlement, avec l'ensemble des composantes de l'environnement qui sont concernées.

1380

Toutes ces interrelations-là peuvent entraîner des impacts, qui peuvent être positifs ou négatifs. Ce qu'on va chercher à faire ensuite, c'est identifier tout un ensemble de mesures d'atténuation pour maximiser les impacts qui sont positifs et puis minimiser les impacts qui sont négatifs, pour arriver à terme à un impact global résiduel pour le projet qui est faible, ce qui est un signe de bonne intégration dans le milieu.

1385

Ensuite, l'ensemble des résultats de l'étude d'impact sont résumés très, très sommairement sur la diapositive qu'on affiche en ce moment. La couleur des points que vous voyez dans la colonne qui est du côté gauche indique l'évaluation qui a été faite de l'impact résiduel du projet après mise en œuvre des mesures d'atténuation.

1390

Comme on voit, la majorité des points sont verts, ce qui indique un impact résiduel faible. Il y a deux points bleus qui identifient les impacts résiduels positifs, qui sont pour l'impact socioéconomique et puis également les changements climatiques. Et finalement, il n'y a pas de point rouge qui indiquerait des impacts résiduels importants.

1395

Il y a énormément de sujets qui sont présentés ici, on ne s'y attardera pas, et puis on va avoir le temps d'y revenir pendant les audiences, évidemment, mais on va passer avec un petit peu plus de détails sur certains sujets qui ont été soulevés pendant les consultations.

1400

D'abord, il y a une simulation sonore qui a été réalisée par des experts indépendants pour évaluer les impacts potentiels du projet. C'est une simulation qui a été faite de manière à anticiper l'impact maximal hypothétique du projet, c'est-à-dire que tous les facteurs d'émission, de propagation du bruit étaient maximisés en même temps pour s'assurer que le projet rencontre toutes les exigences en vigueur.

1405 Donc, les paramètres utilisés dans la simulation permettent d'arriver à un niveau de bruit potentiel maximal en simulant des conditions qui, en général, ne se produisent pas dans la réalité.

1410 La simulation, donc, ici, est conservatrice, et le résultat de la simulation, c'est qu'en dehors de la seigneurie de Beaupré, l'impact sonore serait inférieur à 30 décibels, dBA, ce qui correspond à un impact sonore nul ou très faible. Et puis au niveau des camps de chasse qui se trouvent à l'intérieur du secteur du projet, sur le territoire de la seigneurie de Beaupré, les nouveaux de bruits seraient autour de 40 décibels ou moins.

1415 En d'autres mots, les éoliennes ne seront pas ou très peu audibles dès qu'on va sortir de la seigneurie de Beaupré, d'autant plus que le son, évidemment, le bruit des éoliennes est produit en période venteuse, et qu'en période venteuse, le vent lui-même produit également du bruit autour de nous, que ce soit en passant à travers les feuilles, les branches, et cætera.

1420 Ensuite, au niveau de l'impact visuel, c'est, comme on l'a entendu un peu plus tôt, une préoccupation importante qui a soulevé beaucoup de discussions tout au long du développement du projet. Donc, on a produit un grand nombre de simulations visuelles, qui sont disponibles pour permettre aux gens de visualiser les éoliennes qui sont proposées.

1425 Une précision importante en commençant, c'est que le projet Des Neiges, tel qu'on le connaît aujourd'hui, a été présenté pour la première fois à la population en 2020. 21, pardon, excusez-moi.

1430 Par contre, il y a des consultations qui ont débuté dès 2011 sur une première idée de développement éolien dans la MRC de Charlevoix. Et puis, à cette époque-là, ces consultations-là avaient permis de déterminer des zones propices et non propices à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Charlevoix, en portant une attention particulière, évidemment, à aller aux impacts d'un projet éolien sur le paysage de la région.

1435 Ce que ces consultations ont révélé, c'est un large consensus avec le milieu que l'impact visuel serait acceptable si on évitait les premières crêtes vues à partir de Baie-Saint-Paul, ce qu'évidemment, on a pris en compte quand le développement du projet Charlevoix a repris en 2021.

Comme on se trouve en territoire montagneux, la visibilité des éoliennes varie beaucoup d'un endroit à l'autre. Certaines éoliennes vont être visibles à certains endroits, mais la très grande majorité des habitations des municipalités avoisinantes n'aura aucune visibilité sur le projet.

1440

L'impact, maintenant, sur le paysage, évidemment, demeure subjectif. Donc, on a réalisé plusieurs simulations. Il y en a 66 qui sont disponibles. J'ai vu qu'elles étaient disponibles d'ailleurs sur le site, sur la page du projet, sur le site de la commission.

1445

Et puis à la fin de la présentation, il va également y avoir un code QR qui vous permettrait ensuite d'aller les regarder en définition plus haute sur vos ordinateurs personnels.

1450

Donc, d'abord, la première simulation – je vous présente trois simulations qui avaient une importance particulière pour le milieu. La première à partir du quai de Baie-Saint-Paul : il y a deux éoliennes qui sont visibles à cet endroit-là. Elles sont difficiles à voir en raison de la distance et puis en raison aussi de la couleur des éoliennes qui est choisie pour se fondre dans le paysage, dans la couleur de l'horizon.

1455

Par contre, et puis ça, on s'en excuse, mais la résolution diminue aussi à travers la visioconférence et à travers la projection qu'on voit. Donc, surtout pour ceux qui sont assis un peu plus loin, ça va être difficile à voir. Donc, encore là, je vous invite à aller consulter le document avec les photos en plus haute définition qui est disponible.

1460

Deuxième simulation à partir du belvédère du Cap-aux-Rets : 10 éoliennes sont visibles à cet endroit-là, à une distance de 16,4 kilomètres. Pourquoi il y en a plus de visibles à cet endroit-là? C'est que le belvédère est surélevé par rapport au quai de Baie-Saint-Paul. En étant plus haut, l'effet de masquage de la première crête de montagne à partir de Baie-Saint-Paul est légèrement diminué.

1465

Par contre, encore là, pour les mêmes raisons de distance, couleur, les éoliennes demeurent peu visibles. Excusez-moi, je ne vous les avais pas entourées.

Ensuite, troisième simulation : la Côte à Matou, sur la route 138, en direction de Saint-Hilarion. À cet endroit-là, on a 26 éoliennes qui sont visibles, toujours pour la même raison, on est encore

1470 plus haut qu'au Cap-aux-Rets. Par contre, en termes de distance, on se trouve à 22,7 kilomètres.

Si on poursuit maintenant avec le sujet du caribou forestier, si on regarde ensemble le contexte du projet par rapport aux enjeux, pour situer tout le monde, d'abord, sur la carte, on voit, encadré en rose, le secteur du projet Charlevoix.

1475 Ensuite, la grande zone qui est entourée d'un périmètre en pointillé, c'est la seigneurie de Beaupré, dans laquelle se trouve le projet Charlevoix. On voit aussi, en vert, les trois parcs nationaux de la région : Jacques-Cartier, Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, et au milieu, le parc des grands jardins, là où se trouve l'enclos actuel de la harde de caribous de Charlevoix.

1480 Et puis finalement, la grande zone hachurée qu'on voit, c'est l'aire de répartition du caribou de Charlevoix, qui a été délivrée par le secteur faune du ministère de l'Environnement, et puis qui donc indique qu'on doit évaluer, dans l'étude d'impact, l'impact potentiel du projet sur la harde de Charlevoix.

1485 Donc, on a évalué, on a continué nos analyses. On ajoute maintenant les données de fréquentation historique du caribou. Ce qu'on voit en orange, c'est les zones qui étaient fréquentées par le caribou pendant les années 2004 à 2009. Effectivement, ce sont des données qui ont été compilées par le secteur faune à partir de colliers télémétriques, et sont les plus récentes auxquelles on a eu accès. Mais comme on voit, notre zone de projet ne se superpose pas à ces zones-là.

1490 Si on ajoute maintenant les zones qui ont été identifiées par le projet pilote de conservation du caribou de Charlevoix qui été publié par le gouvernement provincial récemment, on voit que notre projet n'y touche pas, également. Et en rouge, on voit maintenant les zones identifiées par le récent décret fédéral, décret d'urgence fédéral pour le rétablissement du caribou, et notre projet se trouve à l'extérieur de ces zones-là, également.

1500 Finalement, l'étude d'impact a analysé le nouveau de perturbation des habitats dans un rayon de 4 kilomètres autour des éoliennes. Les résultats s'affichent maintenant principalement en rose. Le rose présente les endroits qui sont déjà perturbés par des perturbations permanentes. On vous expliquera plus tard la méthodologie qui a été utilisée pour ça.

1505 Il y a des petits espaces enclavés qui se trouvent à l'intérieur de ce territoire-là, qui sont des zones qui sont soit non perturbées ou avec des perturbations temporaires, mais le taux de perturbation permanente de cette zone-là qui a été utilisé est de 98,5 %. C'est trois fois la limite à partir de laquelle le gouvernement fédéral considère que le la forêt est trop perturbée pour être favorable au rétablissement du caribou.

Et suite à une optimisation du projet, la réalisation, l'implantation du projet avec les éoliennes qui sont illustrées maintenant augmenterait le taux de perturbation d'environ 0,05 %. 005 %, pardon.

1510 Tout ça nous a menés à la conclusion principale de l'étude d'impact sur le sujet du caribou de Charlevoix, à savoir que le projet n'augmenterait pas de façon significative le niveau de perturbation des habitats dans l'aire de répartition du caribou.

1515 Ça s'explique pour les raisons qu'on a illustrées, c'est-à-dire que le secteur du projet est déjà hautement perturbé, donc peu propice au rétablissement de la harde. Il est aussi à l'extérieur des zones qui sont ciblées pour le rétablissement de la harde de Charlevoix par les gouvernements provincial et fédéral.

1520 Les données historiques qu'on a pu consulter démontrent qu'il n'y a pas de fréquentation dans la zone du projet, et puis le projet est aussi situé, il faut quand même le rappeler, sur un territoire où des activités de foresterie et de villégiature ont cours depuis des décennies et se poursuivront dans un futur prévisible.

1525 Ensuite, il y a une seconde étude également qui a été réalisée par un professeur du département de biologie de l'Université Laval, avec la collaboration d'un second professeur, mais qui conclut également que la zone de projet n'est pas propice au caribou et que le projet ne présente donc pas un risque significatif pour le rétablissement du caribou. Les auteurs de cette étude sont présents avec nous et pourront répondre aux questions.

1530 Ensuite, ce qu'on propose, donc, c'est d'appliquer une séquence éviter-minimiser-compenser qui inclurait le retrait de six éoliennes de l'aire de répartition du caribou, qui est déjà pris en compte dans la configuration de 68 positions qu'on a illustrées, des mesures de minimisation de l'impact des

éoliennes restantes et des tronçons de chemins restants, et un programme de compensation pour mettre en place des mesures qui favoriseraient le rétablissement du caribou là où ça va compter.

1535

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Alary-Paquette...

1540

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Oui?

LA PRÉSIDENTE :

1545

Juste pour vous situer dans le temps, on est déjà rendu à 20 minutes. Donc, je ne sais pas s'il vous reste encore plusieurs...

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

1550

Je vais aller très vite. Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1555

Merci.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

1560

Si on passe maintenant aux démarches consultatives, j'ai parlé tout à l'heure des démarches qui ont débuté en 2021. Depuis 2021, on peut mentionner qu'il y a eu plus de 100 rencontres avec différents acteurs du milieu, avec également des activités d'information, consultations citoyennes qui ont été tenues dans cette salle même en 2022 et 2024.

C'est des consultations qui nous ont permis d'apporter des bonifications concrètes au projet.

1565 Deux exemples : d'abord, l'optimisation de la configuration pour réduire l'impact visuel à partir de
Baie-Saint-Paul, et deuxièmement, il y a deux chemins d'accès différents qui sont prévus, en zone
forestière tous les deux, pour la construction du projet, pour minimiser l'impact sur la circulation.

1570 En résumé, on vous a donc présenté ce soir un projet qui est un projet d'énergie renouvelable
proposé par des entreprises 100 % québécoises et qui répond aux besoins énergétiques du Québec.
C'est un projet qui est toujours en optimisation, développé en concertation avec le milieu, et puis qui
vise à minimiser les impacts environnementaux et sociaux, tout en maximisant les retombées
économiques locales pour le territoire.

1575 Je vous remercie pour votre attention, pour votre temps, et puis on va demeurer disponibles
pour répondre à toutes vos questions.

LA PRÉSIDENTE :

1580 Merci bien pour votre présentation.

1585 Donc, le registre est maintenant ouvert. Donc, pour ceux qui voudraient venir poser des
questions, je vous invite à aller vous inscrire dès maintenant au registre. Nous allons prendre une
pause de 15 minutes, puis au retour, nous pourrons poursuivre nos travaux avec vos questions. À
tout de suite.

1590 **PAUSE DE QUELQUES MINUTES**
REPRISE DE LA SÉANCE

1595

DÉPÔT DE DOCUMENTS

LA PRÉSIDENTE :

1600

Alors, rebonsoir. Avant d'inviter la première personne à venir poser sa question... Excusez-moi en salle : on reprend les travaux. Ceux qui veulent continuer de jaser, vous pouvez le faire à l'extérieur de la salle, sinon on avance avec la suite de la soirée.

1605

Avant de commencer avec les premières questions, conformément à nos règles de procédure, nous avons tenu des rencontres préparatoires avant la tenue de cette séance publique là, avec l'initiateur, les personnes-ressources et les requérants, afin de leur expliquer le déroulement des séances publiques et du mandat de façon générale.

1610

Lors de ces rencontres préparatoires là, il y a un certain nombre de documents qui ont été demandés à l'initiateur et aux personnes-ressources, donc je vais aller vers eux pour que vous puissiez, en fait, savoir quels documents ont été demandés et quels documents sont actuellement publics et que vous pourrez consulter sur le site du BAPE, dans l'onglet du dossier.

1615

Donc, on va commencer par l'initiateur du projet. Monsieur Alary-Paquette, peut-être nous résumer les documents que vous avez déposés, puis vous aviez aussi fait la mention d'une optimisation du projet lors de la rencontre préparatoire par rapport à l'habitat de la grive de Bicknell. Donc, si vous voulez aussi nous donner cette information-là publiquement, ce serait apprécié.

1620

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Certainement. Je vais y aller de mémoire pour les documents qui ont été déposés. Donc, bien, d'abord, évidemment, les présentations, la présentation qu'on a faite il y a quelques minutes, présentation du projet.

1625

Il y a également de courtes présentations thématiques qui ont été déposées sur le sujet du caribou, d'abord, ensuite sur le sujet de l'impact sur le paysage, et puis il y a également des présentations thématiques qui ont été déposées sur le processus d'optimisation du projet, qui a été

réalisé depuis le début du développement. Et puis la quatrième, c'était...?

1630

M. RAFAEL BOURRELLIS :

Les retombées économiques.

1635

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Sur les retombées économiques.

1640

M. RAFAEL BOURRELLIS :

Simulations.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

1645

Oui, c'est ça. Et aussi, pardon, les simulations visuelles dont j'ai parlé plus tôt dans la présentation, donc le document se retrouve sur la page du projet, sur le site du BAPE.

LA PRÉSIDENTE :

1650

Si je ne m'abuse, puis peut-être que vous l'avez mentionné, ça défilait assez vite, l'information : il y avait le plan de surveillance environnemental élaboré pour le parc éolien projet éolien Des Neiges – Secteur sud?

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

1655

Oui c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

1660

Ça, ça a été déposé?

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Oui, tout à fait.

1665 **LA PRÉSIDENTE :**

Il y avait aussi des résultats de suivi de mortalité d'oiseaux et de chauves-souris dans les parcs éoliens existants dans la seigneurie de Beaupré?

1670 **M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :**

Oui, entre 2014, 2018.

1675 **LA PRÉSIDENTE :**

La commission avait également demandé le contrat d'approvisionnement en électricité conclu avec Hydro-Québec. Donc...

1680 **M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :**

Oui. Il a été déposé à l'adresse confidentielle.

LA PRÉSIDENTE :

1685 Parfait. Donc, pour votre information : la commission a demandé ce document-là à l'initiateur, il a été déposé sous pli confidentiel. Comme je vous l'expliquais dans mon discours d'ouverture, on a une politique de traitement de ces documents-là à l'interne, donc on est en train d'évaluer si la commission a besoin de ce document-là, si ce document-là est pertinent pour la suite des travaux.

1690 Nous allons rendre une décision dans les prochains jours quant à la pertinence de ce document-là. Donc, tout ça va être rendu... bien, la décision sera rendue publique sur notre site dans les prochains jours.

Donc, je pense qu'on a fait le tour des documents que vous aviez déposés.

1695 **M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :**

De mémoire, je crois que oui.

1700 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci. Donc, je vais me diriger du côté du ministère responsable de l'environnement. On avait demandé plusieurs documents, Madame Pitre, donc je vous laisse m'indiquer ce qui a été déposé.

1705 **Mme KAROLANE PITRE :**

Oui. Donc, Karolane Pitre, ministère de l'Environnement. On nous a demandé de déposer :

- 1710 • le Plan pour une économie verte 2030 et son plan de mise en œuvre;
- le Plan de rétablissement du caribou forestier en vigueur au Québec ou son état d'avancement et les mesures particulières pour la population de Charlevoix, le cas échéant;
- le plus récent bilan du rétablissement du caribou forestier au Québec, en particulier la population de Charlevoix;
- les plus récents résultats d'inventaire et de suivi du caribou forestier de Charlevoix;
- 1715 • le protocole d'inventaire de la grive de Bicknell et de son habitat;
- le plan de rétablissement des trois espèces de chauves-souris résidentes du Québec pour 2019-2029;
- le protocole de suivi des mortalités d'oiseaux et de chauves-souris dans le cadre des projets éoliens.

1720 Et on nous a également demandé de préparer deux présentations : donc, la première, sur l'état de la situation et la stratégie de rétablissement pour le caribou forestier, en particulier pour la population de Charlevoix, ainsi que les effets cumulatifs; l'état de la situation et la caractérisation de l'habitat de la grive de Bicknell, les résultats de suivi pour les parcs éoliens en exploitation et les

1725 effets cumulatifs.

LA PRÉSIDENTE :

1730 Très bien, c'est complet comme tour d'horizon. Juste pour être sûre que ceux qui voudraient, en fait, consulter les documents dont il est question ici, les documents de l'initiateur qui sont déposés sur notre site Internet sont sous la cote « DA ».

1735 Donc, pour vous aider à vous retrouver, parce que, vous allez voir, il y a quand même pas mal de documentation de disponible, donc les nouveaux documents suivant l'étude d'impact qui sont déposés dans le cadre des travaux de la commission : « DA » pour l'initiateur, pour la cote, puis « DB » pour ce qui est des personnes-ressources. Donc, ça pourra vous aider si vous voulez faire des recherches sur le site avec les cotes.

1740 Je vais poursuivre avec Hydro-Québec. Monsieur Ranger-Dubuc.

M. VINCENT RANGER-DUBUC :

1745 Oui, merci. Donc, on a déposé le Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec, et on a également trois capsules de présentation en lien avec le Plan d'action 2035 : une sur le contexte du Plan d'action, une autre sur la priorité 2, donc mieux consommer, et l'autre sur la priorité 3, augmenter la production d'électricité.

LA PRÉSIDENTE :

1750 Très bien, merci. Maintenant, la MRC de Charlevoix.

M. STÉPHANE CHAÎNÉ :

1755 Oui, on a déposé un extrait du schéma d'aménagement qui concerne l'éolien ainsi que le Règlement de contrôle intérimaire. Le Règlement comme tel, on doit dire qu'il n'est plus directement

opposable, puisque la Municipalité de Baie-Saint-Paul a adopté une réglementation conforme au RCI et au schéma de la MRC.

1760 On a aussi adopté... pas « adopté », déposé un document qui résume un peu l'évolution des dispositions normatives au niveau de la MRC depuis 2005, une lettre explicative, puis ce qu'on appelle le « document justificatif », c'est un document qu'on a transmis aux Affaires municipales lors du dépôt du RCI pour approbation gouvernementale.

1765 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. Maintenant, la Municipalité de Baie-Saint-Paul.

M. GILLES GAGNON :

1770 Merci, Madame la Présidente. Au niveau du site du BAPE, c'est tout des documents qui portent la cote « DB7 ». Donc :

- la DB7 est la lettre de présentation des documents demandés par la commission;
- DB7.1, les extraits du Règlement de Plan d'urbanisme durable;
- 1775 • DB7.2, les extraits du Règlement de zonage;
- DB7.3, extrait du Règlement sur les PIIA;
- DB7.4, la Résolution 22-01-008 portant sur l'adoption finale du Règlement 788-2021, qui était un amendement de nos règlements;
- DB7.5, la Résolution 24-12-519 portant sur la demande de PIIA concernant le projet éolien Des Neiges.

1780 Il s'agit en général d'extraits de notre réglementation. Toute la réglementation est disponible sur le site de la Ville de Baie-Saint-Paul.

LA PRÉSIDENTE :

1785 Merci. Finalement, on avait demandé un document au ministère de la Santé et des Services sociaux, qui est avec nous en ligne. Je vais lui demander de faire un petit suivi à cet effet-là.

Mme GWENDALINE KERVRAN :

1790

Oui, bonjour. Alors, vous nous avez demandé de déposer la revue de littérature Éoliennes et santé publique, qui a été mise à jour en 2023, qui est une revue de littérature développée par l'INSPQ. De plus, on a déposé une présentation sur les nuisances et les effets potentiels à la santé associés aux parcs éoliens. Je crois que c'est tout.

1795

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci.

1800

Donc, c'est important aussi de savoir que toutes les présentations qui vont être faites au courant des séances publiques vont être rendues évidemment publiques, comme le reste des documents.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

1805

Si je peux me permettre, Madame la Présidente...

LA PRÉSIDENTE :

1810

Oui.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

1815

J'ai oublié un document qui a été déposé par l'initiateur, pardon. Le Rapport d'évaluation d'impact sur le caribou, qui a été réalisé récemment par le professeur Daniel Fortin, a également été déposé.

LA PRÉSIDENTE :

1820

Très bien, merci, c'est noté. Donc, ça fait le tour de la nouvelle documentation qui est

accessible sur notre site Web, à l'onglet du dossier.

1825

PÉRIODE DE QUESTIONS
M. NORMAND BEAUDOIN

LA PRÉSIDENTE :

1830

Donc, je vais inviter le premier intervenant à venir à la table à l'avant pour poser ses deux questions ou... deux s'il a deux questions, donc monsieur Normand Beaudoin. Bonsoir, Monsieur Beaudoin.

M. NORMAND BEAUDOIN :

1835

Bonsoir. Alors, je me présente : je m'appelle Normand Beaudoin, je suis inventeur de profession dans les machines motrices. Donc, j'ai plusieurs brevets partout dans le monde de déposés, et parmi ces machines-là, il y a des moteurs qui ont été introduits à la Bourse à Paris en 2008.

1840

Vers 2010, j'ai présenté des premières éoliennes lors des audiences de la Régie de l'énergie, à Montréal. Alors, ma question est la suivante : il existe des éoliennes que j'ai appelées des « éoliennes verticales », qui réalisent, en termes d'effort mécanique, sur chaque pale, un résultat de 200 % UV que sur les pales d'une éolienne de vieille génération.

1845

En plus, ces éoliennes diminuent l'encombrement de 50 %, et par conséquent, si on additionne ces deux choses, diminuent automatiquement le nombre d'éoliennes nécessaires à un projet.

1850

Alors, tenant compte de ces réalités, ma première question est : est-ce que les gens qui font ces projets-là trouveraient le moyen de réaliser au moins un minimum de R&D non pas spécialement sur mes éoliennes, mais faire des appels d'offres et vérifier ce qu'il y a sur le marché?

1855

Parce que lorsqu'on est potentiellement en position par plusieurs machines d'être des meneurs dans ce monde et qu'on apprête à fabriquer et à produire des projets avec des vieilles machines qui datent de la renaissance ou du début de la colonie, il faut quand même se poser des questions, parce que ces machines-là sont là pour répondre à un avenir et sont là pour 20 ans, et on devra vivre avec.

1860

Moi, ça me ferait de la peine si on était obligé de les importer, ces machines-là, pour faire nos projets, alors que les inventions viennent d'ici.

LA PRÉSIDENTE :

1865

Votre première question...

M. NORMAND BEAUDOIN :

Ça, c'est ma première question.

1870

LA PRÉSIDENTE :

On va y aller avec votre première question si vous me permettez, on va...

1875

M. NORMAND BEAUDOIN :

Oui. Alors, permettez que je la résume, en demandant : est-ce qu'il n'y aurait pas nécessité d'exiger que les promoteurs de tels projets investissent minimalement un petit, petit pourcentage pour démarrer une R&D, et possiblement, si elle est positive, augmenter leurs profits, augmenter leur exportabilité, augmenter la main-d'œuvre québécoise, et en même temps avoir moins d'impact sur l'environnement?

1880

LA PRÉSIDENTE :

Votre question est claire, Monsieur Beaudoin, je vais aller du côté de l'initiateur, monsieur

1885 Alary-Paquette, mais je vais peut-être la rediriger un peu, votre question, à savoir, en fait, c'est : quels critères sont considérés dans le choix du modèle que vous voulez retenir dans le cadre de votre projet?

1890 Est-ce qu'un modèle comme monsieur Beaudoin fait allusion, un modèle d'éolienne verticale, est considéré, quel type de recherche et développement en la matière? Peut-être nous faire peut-être un état de situation sur les modèles présentement disponibles, qu'est-ce qui s'en vient, pour avoir un peu plus d'information sur ce sujet-là, puis où vous en êtes en même temps dans le choix de votre modèle?

1895 On a lu, dans vos documents, que le modèle n'était pas encore... le choix n'était pas encore déterminé. Donc, on pourra en profiter pour faire le point sur vous en êtes où dans vos démarches par rapport au modèle.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

1900 Oui, tout à fait. Donc, d'abord, les éoliennes qui seraient sélectionnées pour ce projet-là seraient définitivement des éoliennes de dernière génération, mais je vais passer la parole à mon collègue, Rafael, qui va pouvoir donner un petit peu plus de détails.

1905 **M. RAFAEL BOURRELLIS :**

Oui, donc merci pour votre question, Monsieur Beaudoin. Donc...

1910 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais, excusez-moi, seulement juste une... vous nommez votre nom et nom de famille au complet pour les fins de la sténotypie.

1915

M. RAFAEL BOURRELLIS :

Oui. D'accord.

1920

LA PRÉSIDENTE :

Il n'y a pas de souci.

1925

M. RAFAEL BOURRELLIS :

Rafael Bourrellis, de Boralex.

LA PRÉSIDENTE :

1930

Parfait, merci.

M. RAFAEL BOURRELLIS :

1935

Donc, les critères de sélection, pour répondre peut-être à votre question en premier, c'est un équilibre entre la maturité technologique et, en effet, comme Philippe le disait, d'aller chercher les technologies de dernière génération qui permettent souvent de minimiser l'impact, parce qu'elles sont capables de produire plus avec moins d'éoliennes. Donc, maturité, mais de dernière génération.

1940

On cherche évidemment des éoliennes qui permettent un coût de production le moins cher possible.

1945

On a besoin aussi d'avoir des certificats, différents certificats de durée de vie, s'assurer qu'elles vont durer pour 30 ans. Les exigences d'Hydro-Québec pour raccorder des équipements de production sur le réseau exigent des technologies matures avec une démonstration de la durée de vie, pour la durée de vie du contrat.

Puis peut-être, je soulignerais que notre métier, ce n'est pas de faire de la R&D. On est des

1950 développeurs, on construit, on opère des projets sur la durée de vie des projets. On n'a jamais
d'objection à explorer des idées nouvelles. Boralex, particulièrement, travaillait dans d'autres
technologies puis a évolué son cœur de métier au fur et à mesure que les technologies évoluaient,
donc on est tout à fait ouvert à considérer des nouvelles approches, mais dans ce cadre d'un projet
de 400 mégawatts, un milliard de de dollars, raccordé sur un réseau d'Hydro-Québec, on se doit
d'avoir des technologies matures.

1955

M. NORMAND BEAUDOIN :

Je m'excuse, ça ne répond pas à la question.

1960

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beaudoin, on va juste compléter la première question. Donc là, je comprends que
vous nous avez expliqué les différents critères qui nécessitent... bien, qui motivent un peu le choix,
mais maintenant, dans vos démarches, justement, pour le choix de ce modèle-là, vous en êtes rendu
où?

1965

M. RAFAEL BOURRELLIS :

Oui. Donc, on a lancé un appel d'offres, puis on est dans ce processus-là d'évaluation. Il y a
énormément de critères à prendre en compte dans le choix. Puis je vous dirais, d'ici le printemps,
on devrait avoir plus de détails sur le choix final de la technologie.

1970

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Lessard?

1975

LE COMMISSAIRE :

Oui. Je me posais juste la question, justement : vous êtes déjà en appel d'offres, c'est ça que
vous dites, pour le choix du modèle?

1980

M. RAFAEL BOURRELLIS :

Oui. Oui.

1985

LE COMMISSAIRE :

D'habitude, à peu près, le choix, est-ce qu'il se fait une fois que le projet pourrait être autorisé, est autorisé, ou vous faites le choix avant ou...?

1990

M. RAFAEL BOURRELLIS :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

1995

À quel moment, dans le fond, dans tout le processus d'évaluation, le choix est fait?

M. RAFAEL BOURRELLIS :

2000

Oui. Donc, bien, la solution se raffine graduellement et le choix final devrait être fait quelque part avant le printemps, disons mars, peut-être.

LE COMMISSAIRE :

2005

Hum, hum. O.K.

M. RAFAEL BOURRELLIS :

2010

Et puis les autorisations finales seraient attendues à l'été. Donc, d'ici là, on va être capable de faire une mise à jour de toutes nos études.

LE COMMISSAIRE :

2015 O.K. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2020 Très bien, merci.

M. NORMAND BEAUDOIN :

2025 Je voudrais juste simplement dire que ma question ne visait pas du tout à proposer que ce soit mes éoliennes qui servent pour faire le projet. Évidemment, c'est impossible, mais ma question était simplement pour poser la question de savoir, parce que moi, j'ai souvent la même réponse partout au Québec et ça me fait beaucoup de peine.

2030 Tous les gens de l'Alliance atlantique de tous les gros projets, quand je réussis à rejoindre les directeurs généraux, tous les gens, ils me répondent la même chose : « Bien, ici, nous, on est des fonds, on gère de l'argent, on ne peut pas rien faire. »

2035 Et c'est décevant, parce que ça ne répond... ce n'est pas comme ça qu'on va répondre aux besoins des Québécois. Si on a des... parce que vous dites que c'est des nouvelles générations, c'est encore un rond, c'est des vieilles générations.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beaudoin, l'idée, ici, ce n'est pas de commenter... Monsieur Beaudoin...

2040 **M. NORMAND BEAUDOIN :**

Alors, moi je veux savoir, ma question : est-ce que vous seriez prêt à vous garder un quart de 1 %, un demi de 1 %, un dixième de 1 % pour faciliter, pour être capable de dire qu'on va avoir des projets, on travaille pour le Québec, on va se mettre dans l'avenir et on va regarder les nouveaux

2045 types d'éoliennes, peut-être pas pour ce projet-là, mais on sera en avant, et si on a une possibilité, les prochains projets, oui, on va aller de l'avant, mais il faut commencer quelque part. Alors, je répète ma question.

LA PRÉSIDENTE :

2050 Non, Monsieur Beaudoin...

M. NORMAND BEAUDOIN :

2055 Pensez-vous qu'il y aurait une petite place pour ça dans vos projets?

LA PRÉSIDENTE :

2060 Monsieur Beaudoin, là j'ai compris, on a bien compris votre question, là j'ai compris la réponse de l'initiateur qui disait qu'il ne faisait pas de recherche et développement. On peut ramener votre sous-question s'il était prêt, comme vous le demandez, mais je peux comprendre que la réponse n'est pas satisfaisante pour vous, ça, c'est correct, je vous demande juste de ne pas commenter les réponses qu'on obtient.

2065 Puis si vous avez une opinion par rapport à ce sujet-là précis, je vous invite à nous la communiquer dans le cadre de la deuxième partie. On va être là pour entendre votre opinion, vos points de vue, donc ça sera le moment. Ce soir, on pose des questions pour en savoir plus sur le projet.

2070 **M. NORMAND BEAUDOIN :**

C'est très bien.

LA PRÉSIDENTE :

2075 C'est bien?

M. NORMAND BEAUDOIN :

Est-ce que je peux y aller de la deuxième question?

2080

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y avec votre deuxième question.

2085

M. NORMAND BEAUDOIN :

Qui est un peu dans le même sens.

LA PRÉSIDENTE :

2090

Oui.

M. NORMAND BEAUDOIN :

2095

Ce que j'appelle les éoliennes et les turbines et les hydroliennes de dernière génération, ça n'a rien à voir avec ce que vous pensez, c'est très différent, peuvent se faire aussi non seulement à la verticale, mais à l'horizontale, puis peuvent se faire aussi dans les cours d'eau. Alors, ma question se pose un petit peu à Hydro-Québec, parce que tantôt, il a été dit qu'Hydro-Québec visait à avoir un développement éolien de 30 %.

2100

Alors, si quelqu'un vous fait la preuve qu'avec un certain type de machine, ce raisonnement n'est pas valide et que ça serait plutôt l'hydrolien qui devrait occuper de 30 à 50 % de la production, parce que ça serait, et de beaucoup, supérieur à l'éolien, est-ce que la partie Hydro-Québec est capable de revoir ses façons de faire et d'aboutir à des projets comme ici, qui n'auraient peut-être pas eu lieu s'il y avait eu d'autres formes d'analyses avec d'autres formes de machines et avec d'autres formes de techniques, et tout ça, dans le but de protéger l'environnement?

2105

Parce que ça revient à la même chose, hein? Quand on fait plus d'argent avec un projet, on a

2110 beaucoup moins besoin de détruire pour faire cedit projet-là. Alors, c'est la même chose. Le
financement, moins vous avez besoin de détruire, plus vous faites de profit, et en même temps,
moins vous avez besoin de détruire. Alors, ma question, elle s'adressait plus à Hydro-Québec :
est-ce que vous seriez...

LA PRÉSIDENTE :

2115 Bien, justement, on a Hydro-Québec qui est avec nous.

M. NORMAND BEAUDOIN :

2120 ... disposés à regarder d'autres hypothèses pour arriver à d'autres conclusions, peut-être?

LA PRÉSIDENTE :

2125 Oui. Sauf que là, il faut se rappeler aussi que le mandat qu'on a, c'est vraiment d'analyser le
Projet de parc éolien Des Neiges. On peut quand même demander à Hydro-Québec, dans sa
planification des besoins énergétiques, quels types de projets il regarde, est-ce qu'il y a différents
critères qui sont utilisés pour dire qu'on a besoin de l'éolien, on aurait besoin d'hydrolien ou peu
importe, on va...

2130 **M. NORMAND BEAUDOIN :**

Vous comprenez...

LA PRÉSIDENTE :

2135 On a justement monsieur Ranger-Dubuc.

M. NORMAND BEAUDOIN :

2140 Vous comprenez que cette façon-là de faire aboutit ici et un peu partout de façon séparée.

Mais le problème, il est global, parce qu'on n'a peut-être pas fait le travail qu'on devait faire en amont.

LA PRÉSIDENTE :

2145 Ça, c'est votre opinion. Là, ce soir, nous, on a le mandat qu'on a, c'est d'étudier le projet de parc éolien Des Neiges, secteur Charlevoix.

M. NORMAND BEAUDOIN :

2150 Oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

2155 Je comprends que vos questions sont peut-être un peu plus... sortent un peu du cadre, on va dire, du mandat, mais on va faire le lien avec le projet, puis on va voir avec Hydro-Québec, en lien avec l'éolien, les autres types d'énergie, comment tout ça est évalué pour répondre aux besoins. Je vous laisse la parole.

M. VINCENT RANGER-DUBUC :

2160 Super. En fait, Hydro-Québec, on n'est pas un turbinier, si on parle d'éoliennes. On n'est pas nécessairement un producteur de pièces ou de composantes de production énergétique. Par contre, ce qu'on a fait dans le Plan d'action 2035, donc dans un horizon de 10 ans environ, c'est de regarder toutes les différentes filières énergétiques qui pourraient répondre aux besoins du Québec dans le réseau en 2035.

M. NORMAND BEAUDOIN :

2170 Exactement.

M. VINCENT RANGER-DUBUC :

2175 Dans ce cas-ci, ou dans l'horizon du Plan 2035, il y a, en fait, trois grandes filières qu'on regarde et qu'on veut mettre de l'avant : l'hydroélectricité, l'éolien et le solaire. C'est celles qui vont permettre de répondre aux besoins court terme ou 10 ans, si vous préférez, du Québec.

2180 Maintenant, en parallèle et dans les prochaines années, ce qu'on fait depuis... en fait, depuis des années, et ce qu'on va continuer à faire, c'est de regarder toutes les filières énergétiques émergentes qui pourraient être potentiellement intéressantes pour le Québec.

2185 Si jamais, après l'horizon 2035, il y a d'autres filières énergétiques qui sont intéressantes pour répondre aux besoins québécois après 2035, à ce moment-là, on va s'assurer de les mettre de l'avant autant que possible puis de suivre l'évolution de tout ça.

LA PRÉSIDENTE :

2190 Très bien. Merci.

M. VINCENT RANGER-DUBUC :

2195 Merci de m'avoir donné parole.

LA PRÉSIDENTE :

2200 Merci à vous, Monsieur Beaudoin.

2205

Mme CORRYNE VINCENT

LA PRÉSIDENTE :

2210

Je vais appeler maintenant Corryne Vincent à la table des intervenants. Bonsoir, Madame Vincent. J'écoute votre première question.

Mme CORRYNE VINCENT :

2215

Bon, bien, bonjour, Corryne Vincent, je suis citoyenne de Saint-Hilarion. Je suis aussi ingénieure forestière, ça fait que l'exploitation de la ressource naturelle, je connais ça. Je travaille aussi dans l'industrie du tourisme de plein-air. Donc, j'occupe plusieurs rôles, mais je suis vraiment ici à titre personnel. Par où commencer.

2220

LA PRÉSIDENTE :

Par votre première question.

2225

Mme CORRYNE VINCENT :

Oui, c'est ça. Je suis, en fait, préoccupée par les paysages de Charlevoix. Charlevoix, bon, est inscrit, a le titre de région de biosphère de l'UNESCO. On a vu tantôt quelques simulations où on voyait, par exemple, seulement deux éoliennes du quai de Baie-Saint-Paul. C'est tant mieux pour les gens de Baie-Saint-Paul, mais moi, je suis quelqu'un qui est très grande amatrice de randonnées. Puis je me questionne sur le nombre d'éoliennes qu'on va voir au sommet du mont du mont du Lac-des-Cygnés.

2230

J'ai eu accès, merci, Monsieur Alary-Paquette, à la simulation qu'on retrouve sur Internet, puis on y voit... je n'ai pas pris le temps de les compter, mais j'avais trouvé sur un article de journal qu'il y en avait peut-être 59, environ, qui seraient visibles du haut du mont du Lac-des-Cygnés, qui est

2235

une des principales randonnées au Québec qui est reconnue mondialement pour son accessibilité puis la beauté de ses paysages.

2240 Sachant ça, je m'inquiète donc pour le sentier du Pioui, le sentier de la Chouenne, le mont du Dôme, le mont des Morios. Charlevoix est reconnue pour son industrie du tourisme en plein air. Je me demande donc : est-ce qu'on a calculé, mesuré les impacts économiques qu'auront, en fait, la présence d'éoliennes sur le territoire de la seigneurie de Beaupré, sur l'industrie du plein-air dans Charlevoix?

2245

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Votre question est très claire.

2250

Mme CORRYNE VINCENT :

Merci.

2255

LA PRÉSIDENTE :

Je vais commencer par l'adresser à monsieur Alary-Paquette, puis on a également le ministère du Tourisme qui est avec nous à distance.

2260

Mme CORRYNE VINCENT :

Oui.

2265

LA PRÉSIDENTE :

Donc, je vais aller vers la personne-ressource pour avoir un complément d'information par la suite. Donc, Monsieur Alary-Paquette, je vous laisse la parole.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

2270

Oui, merci, Madame la présidente. Donc, bon, d'abord, pour ce qui est de la question relative au mont du Lac-des-Cygnés, si vous le souhaitez, on peut mettre à l'écran la simulation visuelle à laquelle madame Vincent fait référence.

2275

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Oui, pour le bénéfice de tous, ce serait pertinent.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

2280

Celle-là. Encore, on a toujours les mêmes problèmes de résolution, malheureusement, et puis franchement, c'est écrit très petit, donc j'ai de la misère à voir exactement, mais je pense que l'ordre de grandeur que vous avez donné est le bon. On peut vous revenir avec un chiffre précis en termes d'éoliennes visibles si jamais c'est requis par la commission.

2285

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que cette donnée est déjà... je pense que cette donnée est déjà disponible dans les documents de l'étude d'impact.

2290

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Oui, oui, tout à fait. C'était... oui.

2295

LA PRÉSIDENTE :

Si je ne me trompe pas, il me semble que je l'ai vue passer.

2300

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

C'était, oui, une simulation visuelle qu'on voyait et qui se retrouve à l'étude d'impact.

2305 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais avec le nombre aussi d'éoliennes qui seraient visibles du sommet du mont du Lac-des-Cygnes?

2310 **M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :**

Oui. Oui, je confirme.

LA PRÉSIDENTE :

2315

Oui.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

2320 Ensuite, pour ce qui est de votre question sur l'impact sur le tourisme... excusez-moi, on m'a dit 59. Donc, pour ce qui est de l'impact sur le tourisme, effectivement, on l'a évalué, il n'y a pas d'impact négatif qui est anticipé sur le tourisme dans Charlevoix.

2325 Évidemment, c'est une préoccupation qui a été partagée à de très nombreuses reprises quand on a consulté sur le projet. Ça a commencé en 2011, comme on l'a mentionné tout à l'heure.

2330 Dans le cadre des premières consultations qui ont été réalisées en 2011, il y a plusieurs acteurs du secteur touristique qui ont été rencontrés. Par exemple, la Table de concertation sur les paysages, Tourisme Charlevoix sont des exemples d'organismes qui ont été rencontrés dans cet exercice-là.

Au terme de cet exercice, comme je l'ai mentionné rapidement pendant la présentation

principale, le constat principal était que le projet était... pouvait être acceptable si on s'assurait de minimiser l'impact visuel ou la visibilité des éoliennes à partir de Baie-Saint-Paul. Et puis c'est pour cette raison-là qu'on a reculé, en fait, les éoliennes derrière la première crête de l'astroblème de Charlevoix, du cratère de Charlevoix, pour que les éoliennes soient dissimulées par cette première crête de montagnes là.

2335

Comme j'ai mentionné rapidement aussi plus tôt, le fait de monter en altitude, évidemment, augmente, change le point de vue et augmente le nombre d'éoliennes qui deviennent visibles, et puis le mont du Lac-des-Cygnés est un exemple de ce phénomène-là. Effectivement, il y en a une proportion plus importante qui sont visibles de cet endroit-là étant donné l'altitude beaucoup plus élevée.

2340

Par contre, il faut quand même tenir compte aussi du fait qu'à ce point de vue là, on se retrouve plus de 22 kilomètres de l'éolienne la plus rapprochée. Donc, l'éolienne la plus proche est à 22 kilomètres, et puis il y en a de nombreuses autres qui sont plus loin que ça.

2345

Si je reviens à l'impact négatif sur le tourisme, il y a trois raisons principales qui nous mènent à penser qu'il n'y aurait pas d'impact négatif.

2350

C'est que, d'abord, l'analyse de l'impact sur les paysages du projet, évidemment, a fait partie de l'étude d'impact, et puis la conclusion de cette étude-là était que l'importance de l'impact serait de mineur à nul dans la plupart des unités de paysage.

2355

Et puis il y a aussi de nombreuses simulations visuelles, bon, comme je l'ai mentionné, qui ont été partagées avec les acteurs du milieu touristique, et les retours qu'on a reçus étaient en général positifs.

2360

Il y a également une étude qui a été réalisée en Gaspésie en 2017, dont on a pris connaissance, qui nous a semblée pertinente pour le projet qu'on propose aujourd'hui, qui était une analyse de l'impact des paysages éoliens sur l'expérience touristique en Gaspésie. Et puis évidemment, la Gaspésie est une autre région où les paysages sont une composante importante.

2365 Puis l'objectif de cette étude-là, c'était de déterminer si la présence d'éoliennes pouvait nuire à l'expérience touristique, pouvait nuire aussi à la fidélité, si on veut, des visiteurs. Et puis les conclusions de l'étude ont été positives, en fait. C'était à l'effet que la présence d'éoliennes dans le paysage n'avait pas d'incidence, donc, sur l'expérience touristique et sur la fidélité des visiteurs.

2370 **LA PRÉSIDENTE :**

Les auteurs de cette étude, Monsieur Alary-Paquette, pour le bénéfice de tous? Bonne question?

2375 **M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :**

Je vais devoir vous revenir avec ça.

LA PRÉSIDENTE :

2380 Très bien. Peut-être juste pour aussi reclarifier vos propos : quand vous dites, dans le fond, que l'analyse que vous en avez fait, qu'il y aurait peu d'impacts compte tenu des simulations visuelles, sur quels critères vous basez votre analyse pour finalement dire que ça va avoir un impact ou pas? Puisque c'est quand même... le paysage, c'est quand même une composante, je dirais, subjective par rapport à d'autres composantes de l'environnement. Donc, pour apprécier le jugement qu'on porte sur cet impact-là, sur quels critères vous vous basez?

2385

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

2390 Oui. C'est une question méthodologique, donc je passerais la parole aux consultants, en fait, chez Pesca Environnement, qui ont réalisé l'étude sur le paysage, qui pourraient vous donner une réponse plus approfondie. Et puis, si la commission le souhaite, il y a également une capsule thématique qui a été déposée, qu'on pourrait également présenter.

2395

LA PRÉSIDENTE :

2400 Très bien. On va commencer par le complément méthodologique, puis après ça, j'irais avec le ministère du Tourisme pour compléter pour la réponse de madame ici présente.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

2405 Parfait. Parfait. Donc, je commencerais par passer la parole à monsieur Féret.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Monsieur Féret?

2410 **M. MATTHIEU FÉRET :**

Oui, bonjour à tous. Donc, Matthieu Féret, chez Pesca Environnement. Madame la Présidente, j'ai une de mes collègues ici qui pourrait expliquer plus en profondeur la méthodologie. Je ne sais pas à quel point vous voulez qu'on aille en profondeur ou qu'on reste...

2415

LA PRÉSIDENTE :

2420 En fait, c'est juste pour avoir une compréhension globale de la méthode d'analyse pour les citoyens, en fait, puis même pour la commission. Ça me semble être une composante peut-être un peu moins facile à comprendre, de savoir, en fait, comment vous en arrivez à porter un jugement sur le paysage, c'est quoi la principale méthode d'analyse puis vos critères, mais sans rentrer trop dans le détail.

M. MATTHIEU FÉRET :

2425

O.K. Bien, je peux commencer à faire une première réponse, puis notez : j'ai ma collègue qui peut, à l'aide d'une capsule, expliquer davantage chaque critère, dans le fond, qui est pris en compte. Mais comme vous l'avez dit, effectivement, c'est une méthode qui est assez complexe. Elle est

2430 présentée à même l'étude d'impact. C'est une annexe du volume 1 qui explique chaque critère qui est utilisé. Ça tient compte...

2435 En fait, ça fait une échelle d'analyse paysagère qui est bien plus large que juste le projet. C'est une échelle qui est déterminée dans le cadre de ce projet-ci par la MRC, en fait, qui a fixé à 20 kilomètres autour des éoliennes. Donc, c'est l'échelle à laquelle on analyse le paysage.

Et on divise ce territoire-là en unités de paysage qui ont des caractéristiques propres, en fonction que ce sont des vallées, par exemple, ou des plateaux ou des paysages plus villageois ou des paysages agricoles. Donc, il y a vraiment un découpage comme ça de la zone paysagère qui est fait.

2440 Et dans chaque unité, il y a une revue qui est faite pour aller décrire la nature de ces unités-là, que ce soit en termes de capacité d'absorption de... là, on rentre dans des notions un peu plus compliquées, mais capacité d'absorption, capacité d'insertion, la valorisation aussi par le milieu qui est pris en compte, il y a les usages aussi qui sont pris en compte, quels sont les gens qui sont dans ces unités, qu'est-ce qu'ils font, c'est quoi la nature de leurs activités, est-ce que c'est du récréotourisme, est-ce que c'est... bien, vous comprenez, je pense.

2450 Puis dans le fond, ensuite, il y a le paramètre perception du projet des éoliennes. Donc là, c'est évalué à l'aide d'outils qui sont présentés dans l'étude d'impact aussi. On a des cartes de visibilité, par exemple, qui décrivent jusqu'à quelle distance et combien d'éoliennes sont visibles en fonction de la distance avec le projet. On fait aussi des simulations visuelles, on en a présenté une.

2455 Donc, tous ces outils-là nous permettent, avec des grilles, encore une fois, qui permettent de pondérer chacun des paramètres, ça aboutit à une évaluation d'impact en fonction de différents grades.

LA PRÉSIDENTE :

2460 Bien, merci, ça dresse quand même le portrait. Puis vous pourrez me confirmer, Monsieur Alary-Paquette, par rapport à l'étude à laquelle vous faisiez mention tout à l'heure dans la péninsule

gaspésienne, les membres de mon équipe me disent que c'est une étude qui est disponible sur le Web. Les auteurs seraient Marie-Josée Fortin, Mathieu Dormaels et Mario Handfield. Est-ce que ça vous dit quelque chose?

2465 **M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :**

C'est possible, mais je vais devoir vous revenir avec une confirmation.

LA PRÉSIDENTE :

2470

Très bien, merci. Donc, j'irais voir madame Jobin, du ministère du Tourisme, qui est avec nous à distance. On vous a demandé, Madame Jobin, de prévoir peut-être une petite présentation. Je ne sais pas si vous seriez prête à nous la faire, parce que je pense que ça répondrait bien, dans le fond, à la question aussi de madame Vincent, à savoir quels pourraient être les impacts économiques en lien avec l'industrie touristique d'un projet éolien comme celui qui est question ici ce soir.

2475

Mme ISABELLE JOBIN :

2480

Oui. Bonsoir. Isabelle Jobin, ministère du Tourisme. Donc, évidemment, les paysages sont un élément constitutif de l'offre touristique. On ne peut pas le nier. Maintenant, comme bien d'autres activités dont Charlevoix est en position favorable, a de ces attributs, et dans le fond, on a... Excusez, j'essaie de changer la diapositive de mon...

2485

Et puis les attraits et les activités contribuent à l'économie régionale, au PIB régional de 9,5 %. Donc, on peut comprendre que c'est une activité, l'activité touristique, elle a un impact majeur dans l'économie régionale. Elle génère 2 500 emplois directs. Ça se répartit dans 193 entreprises du secteur, et génère des retombées économiques de l'ordre de 445 millions.

2490

Puis la région de Charlevoix est dans le haut du classement des intentions de voyage pour les résidents du Québec, c'est une donnée qui est récoltée par le ministère du Tourisme. Donc, la destination de Charlevoix trône, je dirais, dans les plus performantes en termes d'achalandage. Donc, on comprend que l'activité touristique est importante.

2495 Les consultations, en fait, on a bien évidemment consulté Tourisme Charlevoix, autant dans la campagne d'information initiale, en 2022. On est retourné consulter l'Association touristique régionale en décembre pour prendre en considération ses préoccupations, et il ne nous a pas soulevé d'enjeux majeurs. Ceci dit, ça ne veut pas dire qu'il n'y en a pas, mais le fait qu'on y participe, on peut peut-être prendre des questions ou, en tout cas, peut-être aller plus loin dans certaines des réponses dans l'analyse.

2500 C'est sûr qu'il y a des effets potentiels de constatés, un impact visuel, et ça, c'est certain, un niveau... puis aussi, il faut s'assurer d'une certaine sécurité selon les acteurs touristiques locaux. Donc, il y a des délimitations, peut-être, à évaluer au niveau de l'impact sur le paysage jugé minime.

2505 Le design du parc devrait maintenir une certaine distance sécuritaire, puis, bien, on peut comprendre qu'il y a peu d'impacts en regard aussi de la même étude qu'on a pris connaissance, qui a été, en fait, citée, pour laquelle on a peu de données, à part cette étude-là, pour dire que ça a un impact réel sur l'expérience touristique.

2510 Donc, voilà. C'est sûr que l'énergie éolienne constitue une énergie renouvelable, donc une énergie verte. Il peut y avoir des exemples de valorisation, et de préconiser des mesures d'atténuation, je pense, c'est une des voies de succès et de conciliation des usages. Donc, voilà.

LA PRÉSIDENTE :

2515 Merci, Madame Jobin. Donc, juste pour peut-être synthétiser un peu, je voulais juste rebondir un peu sur votre présentation. Donc, j'en conclus que, selon ce qui est présenté dans l'étude d'impact, pour vous, vous n'êtes pas nécessairement préoccupée par les éventuelles répercussions économiques qui pourraient être engendrées sur l'industrie touristique advenant la réalisation de ce projet-là? C'est ça que je décode, vous n'êtes pas tant préoccupée par cet enjeu-là?

2520

Mme ISABELLE JOBIN :

Bien, c'est peu documenté, je dois le dire. Il y a une étude qui est réalisée. A priori, nous, dans notre relation partenariale, nous délégons des compétences à l'Association touristique régionale

2525 pour son mandat de développement, structuration de l'offre, l'accueil, la promotion touristique, le développement de ses attraits. Et celle-ci n'a pas soulevé de grands enjeux par rapport au projet éolien Des Neiges.

2530 Ceci dit, les impacts puis les... t'sais, tout ça, je suis un peu mal à l'aise à répondre, mais dans le fond, on ne voit pas de grands enjeux, parce qu'on se fie à notre intervenant pour lequel nous déléguons les compétences que j'ai mentionnées.

2535 Mais c'est sûr qu'il y a un impact sur les paysages, mais c'est peu documenté. Mais au niveau touristique, c'est sûr qu'il y a des pendants. Il y a peut-être à valoriser l'expérience autour de ça ou de... dans plein de projets, des projets industriels, il peut y avoir de la valorisation de faite. Ça fait que ça peut être un outil aussi de transfert de connaissances qui peut être mis au service des visiteurs quand c'est une économie qui... quand c'est porteur pour une économie.

2540 Mais je n'irai pas plus loin dans ma réponse. Ceci dit, nous ne voyons pas d'enjeux à ce stade-ci.

LA PRÉSIDENTE :

2545 Très bien, je vous remercie pour votre réponse, Madame Jobin, et pour votre présentation. Monsieur Lessard, vous aviez une question?

LE COMMISSAIRE :

2550 Oui, bien, Madame Jobin, bonsoir. Je ne sais pas si vous êtes en mesure de répondre, mais pendant qu'on vous a en ondes : par rapport à la désignation qui est reconnue par l'UNESCO, est-ce qu'un projet de la sorte, ça peut avoir une certaine incidence par rapport à ça, un impact sur cette désignation-là ou...?

Mme ISABELLE JOBIN :

2555 L'impact sur l'UNESCO, c'est une très bonne question. Je peux peut-être m'informer puis

aller... je n'ai pas de réponse à cette question, malheureusement. Je peux m'informer et vous revenir sur des impacts possibles.

2560 **LA PRÉSIDENTE :**

Sur les impacts possibles, mais j'irais même dans l'angle de qu'est-ce qu'une telle désignation, pour la MRC de Charlevoix, qu'est-ce que ça implique au niveau de la préservation des paysages. Parce que je ne suis pas familière avec le processus de désignation, comment on peut se rendre à avoir un tel statut, mais une fois, j'imagine, qu'on a ce statut-là, est-ce qu'il y a des contraintes pour pouvoir maintenir ce statut-là actif, si je peux m'exprimer ainsi?

2565 **Mme ISABELLE JOBIN :**

Oui. Bien, oui, c'est sûr que le statut UNESCO est régi par un cahier de normes quand même assez volumineux. Je ne suis pas spécialiste UNESCO, mais je suis certaine que dans le renouvellement du label, il y a peut-être ces considérations-là qui devront être prises. Ça, je pense qu'il faudrait s'informer auprès des personnes compétentes avec les critères UNESCO.

2570 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Merci, Madame Jobin.

2575 **LE COMMISSAIRE :**

2580 Merci.

Mme ISABELLE JOBIN :

2585 Ça fait plaisir.

LE COMMISSAIRE :

2590

J'irais juste peut-être du côté de la MRC, monsieur Chaîné. Bonsoir.

M. STÉPHANE CHAÎNÉ :

2595

Bonsoir.

LE COMMISSAIRE :

2600

Par rapport à cette désignation-là reconnue par l'UNESCO, vous vous êtes posé la question si un projet comme... le projet pourrait avoir une certaine incidence à ce niveau-là ou ce n'est pas quelque chose qui vous préoccupe?

M. STÉPHANE CHAÎNÉ :

2605

Au niveau de la MRC, dans ce secteur-là, le débat s'est fait en 2012. Le statut, le changement réglementaire n'a pas modifié le statut. C'est ça que je peux vous dire. Je ne peux pas faire de...

LE COMMISSAIRE :

2610

Hum, hum.

LA PRÉSIDENTE :

2615

Le changement réglementaire par rapport à...? Juste pour être plus...

M. STÉPHANE CHAÎNÉ :

2620

Le changement réglementaire, c'est en 2012 que la MRC a ouvert une partie du territoire du Séminaire comme compatible à l'éolien. Donc, le changement réglementaire n'a pas, à ma connaissance, eu pour effet de modifier le statut par rapport à l'UNESCO. Mais je ne peux pas vous

en dire plus.

LE COMMISSAIRE :

2625 O.K. Mais vous n'avez pas de... ce que je comprends, pour vous, ce n'est pas nécessairement un enjeu ou vous êtes...

M. STÉPHANE CHAÎNÉ :

2630 De la part du milieu, des partenaires du milieu, on n'a pas eu d'écho en ce sens-là.

LE COMMISSAIRE :

D'accord. Merci.

2635

LA PRÉSIDENTE :

2640 Puis, Monsieur Chaîné, juste pour peut-être faire du mille sur ce sujet-là des paysages : votre MRC, vous êtes aussi partenaire d'une entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale; qu'est-ce que cette entente-là implique? Est-ce que le projet, en fait, pourrait avoir un impact sur ce type d'entente là, ou comment tout ça peut être interrelié s'il y a un lien à faire?

M. STÉPHANE CHAÎNÉ :

2645

Il y a eu un projet à partir de 2011-12 sur le territoire de la MRC, le projet d'EDF, le projet Rivière-du-Moulin. Il n'y a pas eu d'effet sur l'entente sur les paysages. Et cette entente-là est renouvelée, je pense, à tous les trois ans. Puis il n'y a pas eu d'inquiétudes exprimées par les différents partenaires de l'entente.

2650

LA PRÉSIDENTE :

2655 D'accord. Donc, on comprend que c'est un peu... ce serait un peu la même chose. Donc, bien, je vous remercie, Monsieur Chaîné.

M. GILLES GAGNON :

2660 Madame la Présidente, je ne veux pas commettre d'impair, je ne sais pas si c'est vous qui adressez les questions ou si on peut faire du pouce sur ce qui a été mentionné par la MRC et... au niveau de la...

LA PRÉSIDENTE :

2665 Oui, oui, si vous voulez ajouter un complément d'information, allez-y.

M. GILLES GAGNON :

2670 Effectivement. Au niveau du Règlement de contrôle intérimaire qui avait été fait avec la MRC, bien, de toute façon, mettons qu'on refait juste un portrait global, les démarches régionales et les démarches municipales sont en lien avec les orientations gouvernementales, vous le savez bien, mais on vous l'a nommé pour l'importance, les orientations gouvernementales qui datent de 2007, monsieur Chaîné est probablement plus à même d'orienter, si c'est ça, donc les orientations
2675 gouvernementales pour l'intégration des projets, parce que le gouvernement avait le projet de développer l'énergie éolienne et de développer les régions.

2680 Dans ces éléments-là, il a donné des critères d'analyse des paysages que la plupart des MRC ont dû intégrer. La MRC de Charlevoix a fait, à l'époque, une analyse de simulation paysagère, dans le fond, en prenant plusieurs points stratégiques, sensibles, comme étaient mentionnées, justement, des zones de distance, des profondeurs de champ, pour permettre... on ne parle pas d'impact zéro, mais d'avoir une mitigation des impacts puis une acceptation des impacts.

Il y a eu une démarche qui a été faite auprès de la MRC, je pense, au niveau des paysages,

2685 qui est intégrée dans la réglementation de la MRC, puis dans la réglementation municipale au sein de son PIIA, dans le fond. Donc, il y a des critères au sein de son PIIA qui sont disponibles.

2690 Puis ici, je ne veux pas m'interférer dans la démarche de la réserve mondiale de la biosphère. Je ne suis pas délégué pour parler au nom de la réserve mondiale de la biosphère. J'ai un passé où j'ai eu à connaître très bien la réserve de biosphère pour y avoir été très impliqué, mais ça serait peut-être à madame Campeau de répondre, mais la réserve mondiale de la biosphère est une réserve, l'homme et la nature. Le meilleur exemple qui est un exemple très important au sein du réseau nord-américain est Manicouagan-Uapishka, où, dans le fond, a travaillé avec les industries en place.

2695 Donc, ce n'est pas un statut de non-développement, c'est un statut de collaboration et de travail. Mais je laisserais la place à madame Campeau de répondre au nom de la réserve. Mais pour l'ensemble des acteurs, dont probablement Tourisme Charlevoix, ce n'est pas inconciliable.

2700 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, je vous remercie pour vos compléments d'information. Madame Vincent, on a fait quand même un petit bout de chemin avec votre question initiale. J'espère que ça vous a éclairée dans votre questionnement initial par rapport aux répercussions sur le tourisme et qui sont en lien avec les paysages. Je vous invite à poser votre deuxième question.

2705 **Mme CORRYNE VINCENT :**

Oui, si vous me permettez, je vais la lire, parce qu'elle fait suite à différentes présentations des requérants, tantôt. Ça fait que je l'ai comme composée à la pause.

2715 Plusieurs personnes requérantes ont montré des images superposées en utilisant d'autres données sur le caribou qui n'avaient pas été prises en compte, si j'ai bien compris, dans l'étude d'impact qu'on nous a présentée plus tôt, par exemple des données télémétriques allant jusqu'en 2021, et même les données relatives à l'aire de mise bas intensive, de 98 à 2001, qui suggère des impacts potentiels plus importants que ce qui nous a été présenté tantôt.

Ma question est donc la suivante : y aura-t-il une réévaluation d'impacts du projet sur le caribou forestier en considération des nouvelles données qui ont été partagées par les requérants, requérantes?

2720

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, votre question est claire. Monsieur Alary-Paquette, peut-être nous mentionner d'entrée de jeu les données, dans le fond, que vous avez utilisées pour évaluer l'impact sur le caribou forestier, la population de Charlevoix. Quelles données vous avez utilisées pour faire votre évaluation, autant sur l'habitat, la connectivité de l'habitat, puis sur les impacts potentiels que pourrait avoir le projet?

2725

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Oui, c'est parfait, merci. Donc, je commencerais peut-être par une petite question, en fait. J'ai entendu parler de données jusqu'à 2021, mais à ma connaissance, ça n'a pas été présenté par les requérants, des données jusqu'à 2021.

2730

LA PRÉSIDENTE :

Bien, tout à l'heure, il y a eu projection de données à travers la requête, mais ça, je veux dire, en fait, la question, c'est : quelles données, vous, vous avez utilisées pour faire votre évaluation d'impact. On va commencer par ça.

2735

2740

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Parfait. Oui, c'est parfait.

2745

LA PRÉSIDENTE :

Puis après ça, on pourra faire du mille sur...

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

2750

O.K. Parfait. Donc, c'est une évaluation d'impact qui a été faite de manière itérative à travers différents volumes de l'étude d'impact. Puis pour ça, je passerais la parole à monsieur Féret, qui pourra vous expliquer les différentes étapes qui ont été franchies.

2755

M. MATTHIEU FÉRET :

Oui, merci beaucoup. Donc, Matthieu Féret, Pesca Environnement. Effectivement, au niveau du caribou, il y a eu plusieurs documents, plusieurs itérations qui ont été présentés au courant de l'analyse de recevabilité. Il y a effectivement, dans un premier temps, l'utilisation des données qui était disponible à ce moment-là, donc de la télémétrie, mais qui datait quand même de quelques années.

2760

LA PRÉSIDENTE :

Bien, juste peut-être nous préciser, justement, de quelle année il était question, juste pour qu'on clarifie c'était quoi les données qui avaient été utilisées puis au fil de l'évolution du dossier, que ça soit clair. Ce n'est pas clair, peut-être, pour vous, mais ce n'est pas clair pour la commission également.

2765

2770

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Si je peux me permettre, les données qu'on a à notre disposition, télémétriques, sont des données des années 1998 à 2001, et 2004 à 2009.

2775

Mme CORRYNE VINCENT :

Est-ce que je peux faire un petit commentaire sur la date... bien, pas la date, mais l'année que j'ai nommée tantôt?

2780

LA PRÉSIDENTE :

2785 Bien, en fait, la question était claire, on ne commente pas les réponses. Donc, c'est les données qui ont été utilisées pour faire l'évaluation de l'impact, c'est ces données-là, 1998 à 2001 et 2004 à 2009, des données télémétriques?

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

2790 Télémétrie seulement. Maintenant, il y a plusieurs autres données, informations qui ont été utilisées dans le fil des études. Je repasse la parole à monsieur Féret.

LA PRÉSIDENTE :

2795 Parfait. Merci.

M. MATTHIEU FÉRET :

2800 Donc, de retour à Matthieu Féret. Effectivement, donc non seulement il y a eu ces données-là, mais ce qui n'était qu'à titre indicatif de la situation. Il y a eu, dans les échanges aussi suite à des questions, dans les volumes de réponse à des questions du Ministère, on a approfondi certains aspects.

2805 Par exemple, le niveau de perturbation du territoire en question où s'insère le projet a été évalué ainsi qu'un périmètre autour du projet pour évaluer ou, dans le fond, spécifiquement pour ce site-là, quel était le niveau de perturbation actuel en fonction des données qui étaient disponibles.

2810 Il y a aussi, donc, une analyse qui avait été faite au niveau des types d'habitats. On parlait de mise bas tout à l'heure, mais il y avait aussi une analyse qui avait été faite par rapport à des habitats d'hiver, des habitats de rut. Donc, cette analyse-là aussi a été présentée dans l'étude d'impact.

Puis dans les deux cas, le niveau de perturbation puis la qualité des habitats, on s'est fié aux documents d'Environnement Canada, en fait, pour identifier la démarche, premièrement, de

caractérisation du territoire, puis même les paramètres qui ont été utilisés sont basés sur l'approche qui est précisée par Environnement Canada dans le Programme de rétablissement.

2815

LA PRÉSIDENTE :

Juste pour bien comprendre, également, dans le fond : toutes les données que vous nous faites mention, ça a servi entre autres à établir l'aire de répartition qui a été utilisée dans l'étude d'impact ou pas?

2820

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Non. Non, c'est ça, effectivement. L'aire de répartition qui a été utilisée dans l'étude d'impact nous a été partagée par le ministère de l'Environnement, secteur faune.

2825

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Je vais justement aller voir le secteur faune du ministère de l'Environnement. En fait, ce qu'on pourrait savoir, c'est : est-ce que, dans le fond, les données qui ont été utilisées par l'initiateur et l'aire de répartition qui est présentée, est-ce que ça correspond aux données qui sont à jour de votre côté?

2830

Mme ANDRÉANNE MASSON :

En fait, l'aire de...

2835

LA PRÉSIDENTE :

Ne pas oublier de vous nommer, s'il vous plaît.

2840

Mme ANDRÉANNE MASSON :

Ah, oui, c'est vrai. Andréanne Masson

2845 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

2850 **Mme ANDRÉANNE MASSON :**

Du ministère de l'Environnement. La cartographie qui a été utilisée lors de la présentation que Boralex a faite de son projet est celle qui a été transmise par le ministère de l'Environnement, donc est jugée conforme à l'habitat, à ce qu'on juge qu'est l'habitat du caribou de Charlevoix, de son aire de répartition.

2855 **LA PRÉSIDENTE :**

2860 Donc, ce que je comprends, puis pour répondre clairement à la question de madame Vincent, c'est qu'il n'y aurait pas nécessairement de réévaluation qui serait nécessaire, parce que les données qui ont été utilisées et l'aire de répartition qui est utilisée dans l'étude d'impact, c'est conforme à ce que vous avez de votre côté?

Mme ANDRÉANNE MASSON :

2865 Tout à fait. C'est conforme à ce que... tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci.

2870 **LE COMMISSAIRE :**

2875 J'aurais question une petite question pour vous par rapport... parce que là, je crois comprendre, on dit que le niveau de perturbation, vous arrivez à une conclusion qui serait assez faible par rapport sur le caribou? C'est bien ça que vous avez...?

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

2880 Donc oui, c'est ça, effectivement. Ce que monsieur Féret expliquait, c'est que l'analyse de
perturbation a été réalisée en suivant les critères qui sont énoncés par le Programme de
rétablissement du caribou boréal d'Environnement Canada, et que donc, suivant ces critères-là,
effectivement, l'analyse est assez ferme, oui, est assez robuste.

LE COMMISSAIRE :

2885 O.K. Je voulais juste être sûr de ne pas faire de mauvaise interprétation. Donc, je voulais
seulement vous entendre par rapport à ce niveau-là : votre analyse par rapport au niveau de
perturbation, arrivez-vous aux mêmes conclusions?

Mme ANDRÉANNE MASSON :

2890 Par rapport à l'aire de répartition en tant que telle, on arrive à un taux qui frôle les 90 % de
perturbation en utilisant la même méthode qu'Environnement Canada. Dans le fond, comme Boralex
le dit, c'est la même méthode qu'ils ont utilisée. Alors, oui, ça correspond à peu près.

2895 Je vois qu'il y a une petite différence dans le taux, le pourcentage. Nous, on l'a calculé d'un
point de vue plus de l'aire de répartition en général, mais ce qu'il est important de comprendre, c'est
qu'il y a de la restauration qui est possible et que l'objectif est de diminuer ce taux de perturbation-là.

LE COMMISSAIRE :

2900 D'accord. O.K. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2905 Merci. Merci, Madame Vincent. Je crois que ça répond à vos questions.

Mme CORRYNE VINCENT :

2910

Merci à vous.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

2915

Si je peux me permettre...

LA PRÉSIDENTE :

2920

Oui.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

2925

Pour être sûr d'éviter toute confusion : le chiffre de 98,5 % de taux de perturbation qu'on a mentionné plus tôt est évalué pour une zone plus restreinte que l'aire de répartition dans sa globalité. C'est pour le périmètre de 4 kilomètres autour des éoliennes du projet qui se trouve dans l'aire de répartition.

LA PRÉSIDENTE :

2930

Merci. Je ne l'ai pas annoncé tout à l'heure au retour de la pause, mais il y a notre registre qui est déjà complet pour ce soir. Comme je le mentionnais dans le discours d'ouverture, il va y avoir une autre séance demain après-midi, à 13 h 30, et possiblement, on ne le ne sait pas encore, d'autres séances à suivre selon nos besoins, selon la participation.

2935

Tout dépendant comment ça se déroule ce soir, je vous annonce tout de suite les couleurs qu'on ne terminera pas à minuit ce soir pour le bénéfice de tous. Donc, on va voir comment qu'on chemine dans le déroulement de la soirée avec le nombre d'intervenants qui sont déjà inscrits. Si ça se passe rondement, on pourra peut-être voir à rouvrir le registre, mais ce n'est aucune promesse par rapport à ça, c'est juste pour vous indiquer que, pour l'instant, on affiche complet pour la soirée.

2940

M. ANTHONI BARBE

2945 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, je vais inviter monsieur Barbe, le prochain intervenant, à venir poser sa première question à la table des intervenants.

2950 **M. ANTHONI BARBE :**

Bonjour, bonsoir.

2955 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

M. ANTHONI BARBE :

2960 J'aimerais d'abord faire un peu de millage sur cette question des caribous, parce que, dans le fond, là, on vient d'avoir des éléments très clairs de réponse.

2965 Je comprends qu'on a pris l'habitat tel que défini par le ministère de l'Environnement. Reste qu'on a des données télémétriques, parce que tel qu'il a présenté, l'habitat, ça donne l'impression qu'il est en... l'habitat du caribou est en marge du projet, vraiment, sur une bande. Mais on a clairement des données télémétriques des 25 dernières années qui indiquent que le caribou, notamment pour la mise bas, utilise non pas seulement la bande latérale ou telle que son aire, son habitat a été identifié, mais utilise le secteur central où est-ce que les éoliennes vont s'implanter.

2970 Donc, ma question est la suivante : pourquoi... c'est des données, d'ailleurs, que je vous ai partagées personnellement et puis que je suis sûr que vous auriez pu les trouver assez facilement si vous aviez voulu; donc, pourquoi est-ce que vous choisissez d'ignorer les données télémétriques

qui indiquent qu'on a des caribous au centre de votre projet éolien? Ça serait ma première question.

2975 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci pour votre question. Monsieur Alary-Paquette?

2980 **M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :**

Oui. Donc, si vous permettez, on pourrait représenter la carte que j'ai présentée un peu plus tôt.

2985 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, allez-y.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

2990 Donc, les données, les zones en orange qu'on va voir très bientôt, excusez-moi, donc c'est ça, les zones en orange qu'on voit en ce moment à l'écran, superposées légèrement au nord-ouest de notre zone de projet, sont donc les périmètres qui étaient fréquentés par les caribous qui étaient munis de colliers émetteurs dans les années 2004 à 2009.

2995 Comme je disais : il y a également des données qu'on a eues à notre disposition pour 98 à 2001, mais aucune de ces données-là n'indiquait de fréquentation à l'intérieur de notre zone de projet. Donc, je pense que s'il y a des données plus récentes, effectivement, qui pourraient peut-être nous éduquer là-dessus, ce serait l'idéal.

3000 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci pour votre réponse. Je vais aller voir du côté de la faune directement. Madame Masson, là on sait, en fait, que les caribous de la population de Charlevoix, ils sont présentement en exclos. Avant qu'ils soient mis en exclos, ces caribous, est-ce que vous pouvez nous donner un peu

3005 d'information sur leur utilisation du territoire?

Et ce qui nous intéresse le plus, c'est la proximité avec l'éventuel projet. Est-ce que vous avez des données qui confirment que le caribou fréquentait, avant sa mise en exclos, la périphérie, en fait, où il chevauchait la zone d'étude du projet? Pourriez-vous nous donner plus d'information à ce sujet-là?

3010

Mme ANDRÉANNE MASSON :

Oui, tout à fait. En fait, l'aire de répartition qui a été la zone hachurée à l'écran, qui a été déterminée par le ministère de l'Environnement, a été faite selon l'ensemble des données télémétriques qui sont partagées en plusieurs phases. Les caribous n'ont pas toujours été munis de colliers télémétriques.

3015

Donc, c'est vraiment à la base de l'ensemble des données télémétriques qui avaient été récoltées par le Ministère que cette zone a été définie, dans le fond. Donc, en utilisant cette zone dans l'étude d'impact, le Ministère est confiant que l'ensemble de l'habitat du caribou de Charlevoix est protégé, en utilisant cette cartographie-là. Puis si vous voulez, vous aviez demandé une présentation?

3020

LA PRÉSIDENTE :

Une présentation. Oui. Mais juste avant...

3025

Mme ANDRÉANNE MASSON :

Oui.

3030

LA PRÉSIDENTE :

Juste pour bien comprendre, parce qu'on a essayé de se plonger, mais on n'a pas essayé, on s'est plongé aussi sur le sujet pour se préparer aux séances publiques par rapport à l'enjeu du

3035

caribou, puis il y a quand même beaucoup de documentation, beaucoup de terminologie en fonction fédéral, provincial.

3040 **Mme ANDRÉANNE MASSON :**

Oui.

3045 **LA PRÉSIDENTE :**

Juste pour comprendre : donc là, on a l'aire de répartition, on voit en rose la zone du projet. Donc, ce que vous me dites, c'est que là, les caribous sont en exclos. Advenant qu'on les relâche demain sur ce territoire-là, les caribous pourraient utiliser l'aire qui chevauche, l'aire de répartition qui chevauche la zone du projet? C'est ça que je comprends?

3050 **Mme ANDRÉANNE MASSON :**

Tout à fait. Oui, tout à fait, parce que dans le fond, c'est l'ensemble de la zone hachurée qui était anciennement utilisée par les caribous avant qu'ils soient mis dans leur exclos, oui.

3055 **LA PRÉSIDENTE :**

3060 Donc, même si on considère que c'est un habitat qui est perturbé, ce que j'ai compris, c'est un habitat dans ce secteur-là qui est considéré comme perturbé, c'est quand même un habitat qui pourrait être fréquenté par le caribou?

Mme ANDRÉANNE MASSON :

3065 Tout à fait. Et j'aimerais mettre en lumière que la zone hachurée, donc l'aire de répartition du caribou forestier, est perturbée à près de 90 %. Donc, quand on vient faire un zoom sur le secteur qui va... qui chevauche, dans le fond, le parc de Boralex, Charlevoix ainsi que l'aire de répartition, son taux de perturbation est à l'image de ce qui est... de ce qui se retrouve ailleurs dans son aire de répartition.

LA PRÉSIDENTE :

3070

D'accord. Merci. Monsieur Barbe, je sais que c'est quand même un sujet d'intérêt, le caribou, puis on avait demandé au secteur faune de nous préparer une présentation sur les effets potentiels d'un projet de ce type sur le caribou. Donc, j'ai envie, dans le fond, déjà, de demander de faire cette présentation-là, ça fait que je veux savoir si vous êtes à l'aise de rester patiemment à la table pour votre deuxième question ou vous préférez...

3075

M. ANTHONI BARBE :

Tout à fait.

3080

LA PRÉSIDENTE :

Oui, ça va? Parfait. Donc, Madame Masson, si vous voulez y aller avec votre présentation, on va l'accueillir avec plaisir.

3085

Mme ANDRÉANNE MASSON :

Dans le fond, pour la présentation, il y avait plusieurs sujets qui avaient été abordés lors de la question pour la présentation. Je vais y aller un par un. Dans le fond, on nous avait demandé un état de population.

3090

Donc, on voit ici, selon les années, avec les inventaires qui ont été réalisés par le Ministère, dans le fond, l'état de la population, et on voit ici, en hachuré, à l'écran, vous ne voyez pas super bien, mais on voit, entouré en jaune, au moment où est-ce qu'ils ont été mis dans leur exclos, et on voit le fait que la population augmente peu à peu.

3095

Quand on parle d'effets cumulatifs, je crois que cette carte va peut-être aider aussi à la compréhension. On voit que, comme je le mentionnais tout à l'heure, l'ensemble de l'aire de répartition du caribou est passablement perturbé. Donc, on voit en bleu les meilleures qualités d'habitat, jusqu'au orange, qui va venir indiquer une qualité moindre de l'habitat du caribou. Et à

3100

son... Je ne sais pas si vous voyez en rose, ici?

LA PRÉSIDENTE :

3105 Oui, (inaudible) couleur.

Mme ANDRÉANNE MASSON :

3110 Bien, ça, c'est l'aire de répartition. Comment?

LA PRÉSIDENTE :

En fait, vous dites, la ligne en rose qui...

3115 **Mme ANDRÉANNE MASSON :**

3120 Oui, la ligne en rose, c'est l'aire de répartition qu'on voyait sur la carte de Boralex, en hachuré. Quand on prend son taux de perturbation total, on frôle le 90 %. Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il y en a près de 82 qui sont considérées comme des perturbations permanentes, c'est-à-dire que s'il n'y a pas d'action humaine, ces perturbations vont demeurer dans le temps.

3125 Cependant, il y a de la restauration qui est possible, et ce qu'il est désiré dans le Plan de rétablissement du caribou de Charlevoix, c'est-à-dire d'abaisser son taux de perturbation le plus bas possible.

Donc, oui, l'habitat est dégradé à un taux frôlant le 90 %, mais le but est de venir faire de la restauration sur, par exemple, les chemins forestiers qu'on peut enlever et remettre de la forêt dessus.

3130 Il semble y avoir une certaine confusion, souvent, par rapport à un avis faunique lorsque l'on fait une étude d'impact et l'application de l'habitat faunique légalement désigné. C'était une question que vous nous aviez adressée.

3135 Donc, je veux juste rappeler que dans le processus d'étude d'impact, on est vraiment dans l'application de *Loi sur la qualité de l'environnement*, et ce processus-là vient protéger les composantes environnementales dont fait partie la faune, et qu'il n'y a pas de distinction sur la tenue des terres dans cette loi-là, et qu'on est ici dans la protection de l'aire de répartition qui, je le répète, a été établie avec les données, l'ensemble des données télémétriques.

3140 Tandis que dans les habitats légaux, tantôt, monsieur Alary faisait la protection qui a été mise dans la stratégie caribou, dans le projet pilote; mais ce qu'il faut comprendre, c'est qu'à ce moment-là, on est dans l'application de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et que le Règlement sur les habitats fauniques, l'article 1 vient restreindre son champ d'application aux terres publiques.

3145 Alors, c'est pour cette raison que le secteur de Boralex n'est pas compris dans l'habitat légal, qu'on désire rendre légalement désigné, de par la restriction de l'article 1 du Règlement sur les habitats fauniques.

3150 Et c'est ça. Le projet pilote, dans le fond, a vraiment pour objectif de venir créer des habitats légaux tels que définis dans la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. Ça peut sembler complexe, je sais que c'est vraiment du jargon très légal, mais je montre ici en photo un peu les différents découpages.

3155 Donc, on revoit en rose l'aire de répartition. On voit, dans le secteur beige, ici, qu'on voit, le plus foncé, c'est l'habitat légal qui est projeté. Et à ce moment-là, on est dans l'application de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, et ça doit... l'habitat qu'on va venir légalement désigner doit correspondre à la définition qui est inscrite dans le Règlement sur les habitats fauniques.

3160 Et je le répète : celui-là, l'article 1 de ce règlement vient le restreindre, son application, en terre publique, et la différence, là je vous ai mis... l'aire de répartition à un 7 500 kilomètres carrés, tandis que l'habitat légal projeté est de 5 000 kilomètres carrés.

Et on voit ici, en hachuré, la zone d'influence du projet de Charlevoix. Et le secteur en rose,

3165 c'est vraiment le territoire qui est utilisé par la population de caribous de Charlevoix, qui est l'aire de répartition.

3170 Il y a une question aussi qui a été faite sur le projet pilote que le gouvernement mène. En fait, le projet pilote comprend deux thèmes : il va comprendre le suivi de la gestion de la population ainsi que la conservation et la gestion de son habitat, qui est l'objectif de créer un habitat faunique légalement désigné, ainsi que de venir encadrer des activités et des usages à faible impact qui ne risquent pas de nuire, dans le fond, à la pérennité de la population de caribous de Charlevoix. Et ça démontre la volonté du gouvernement de venir protéger la population de caribous ainsi que son habitat.

3175 Et le projet pilote s'inscrit dans le cadre de l'obligation légale. Quand on vient créer un habitat légal qui, dans les faits, ici, serait un habitat d'une espèce menacée vulnérable, on a l'obligation, le gouvernement a l'obligation de venir consulter. Or quand on parle de projet pilote et de stratégie – les deux termes sont utilisés –, ce qu'il faut comprendre, c'est qu'on n'est pas dans le processus de l'étude d'impact.

3180 Ici, on vient prendre la faune, dans le fond, dans son ensemble, et la *Loi sur la qualité de l'environnement* ne faisant pas de distinction sur terre privée, terre publique, on peut venir le comprendre dans le processus.

3185 Et c'est ce qui explique, dans le fond, pourquoi l'habitat légal n'est pas étendu au secteur de Boralex : ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'utilisation du caribou de ce secteur-là qu'il n'a pas été compris dans la volonté de créer un habitat légal, mais bien, c'est parce que légalement, on ne peut pas aller en terre privée.

3190 Est-ce que je parle... est-ce que c'était trop rapide?

LA PRÉSIDENTE :

3195 Il y a beaucoup de nuances, quand même, dans tous vos propos. C'est quand même clair, mais juste pour préciser, tant qu'à être dans l'habitat légal, là vous parlez d'habitat légal projeté?

Mme ANDRÉANNE MASSON :

Oui.

3200

LA PRÉSIDENTE :

Donc, il faut comprendre que pour... actuellement, pour la population de Charlevoix, il n'y a pas d'habitat légal actuel?

3205

Mme ANDRÉANNE MASSON :

Il y a un habitat légalement désigné qui est plus décalé. Cependant, avec les nouvelles données télémétriques, justement, puis avec le changement de l'utilisation du territoire par les caribous, on considère que maintenant, c'est vraiment l'aire de répartition qui reste l'habitat biologique du caribou de Charlevoix.

3210

Actuellement, il y a près de deux tiers, voire le trois quarts du parc de Charlevoix qui serait à l'intérieur de l'habitat qui est légalement désigné aujourd'hui, mais pour qui le redécoupage doit être fait. Et c'est pour ça qu'on n'a pas demandé que l'étude d'impact porte sur l'habitat légal qui est aujourd'hui désigné, mais bien sur l'aire de répartition de par les données télémétriques. Alors, on est venu protéger, dans l'étude d'impact, les secteurs qui sont utilisés par le caribou.

3215

LA PRÉSIDENTE :

Donc, on comprend que l'habitat qui est présentement légal n'est plus utilisé pour...

3220

Mme ANDRÉANNE MASSON :

Pas dans son ensemble.

3225

LA PRÉSIDENTE :

3230

Pas dans son ensemble. Est-ce qu'il y a une carte qui existe de cet habitat légal là? Moi, je n'ai pas vu passer cette information-là.

Mme ANDRÉANNE MASSON :

3235

Je pourrais vous la trouver.

LA PRÉSIDENTE :

3240

S'il vous plaît.

Mme ANDRÉANNE MASSON :

3245

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3250

Parfait pour ça. Puis est-ce qu'on doit comprendre aussi que... peut-être une dernière petite question de précision sur ce que vous avez dit, tant qu'à être dans ce sujet-là : par rapport au projet pilote, on comprend qu'il va s'appliquer seulement en territoire public; est-ce que vous aviez considéré d'inclure du territoire privé initialement dans cette démarche-là ou pas?

Mme ANDRÉANNE MASSON :

3255

En fait, il aurait fallu faire un changement réglementaire de l'Article 1 du Règlement sur les habitats fauniques. Et comme ceci n'a pas été fait, dans le fond, le projet pilote s'étend sur les terres publiques seulement, comme l'ensemble des habitats fauniques actuellement protégés par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*.

3260

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'est quelque chose que vous avez dans vos cartons, éventuellement, d'inclure des territoires privés dans vos outils de conservation ou pas?

3265

Mme ANDRÉANNE MASSON :

En fait, pour répondre à cette question-là, je devrai aller voir ceux qui s'occupent vraiment du changement réglementaire, ce qui n'est pas mon cas.

3270

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Monsieur Lessard, est-ce que...?

3275

LE COMMISSAIRE :

Non, mais ça va, mais vous me confirmez, je pense une chose, c'est qu'actuellement, le texte du Règlement ne permet pas de l'appliquer en territoire privé, mais la Loi ne l'empêcherait pas. Donc, c'est ce que vous dites?

3280

Mme ANDRÉANNE MASSON :

Effectivement. *La Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune...*

3285

LE COMMISSAIRE :

Ne l'empêcherait pas.

Mme ANDRÉANNE MASSON :

3290

... s'applique sur les terres de toutes tenures. Or, le Règlement sur les habitats fauniques vient restreindre le champ d'application de protection des habitats légaux en terre publique.

LE COMMISSAIRE :

3295 D'accord. O.K. Donc, une modification réglementaire, bon, serait possible, évidemment?

Mme ANDRÉANNE MASSON :

3300 Bien, comme je vous dis, moi, je ne peux pas répondre aux changements règlementaires. Je ne suis pas dans cette équipe-là, mais je peux aller chercher la réponse si vous le désirez.

LE COMMISSAIRE :

3305 C'est bon.

LA PRÉSIDENTE :

Oui. S'il vous plaît.

3310 **LE COMMISSAIRE :**

Parfait, merci.

LA PRÉSIDENTE :

3315 Là, je comprends qu'on a fait une parenthèse dans votre présentation, donc je voulais...

Mme ANDRÉANNE MASSON :

3320 C'est correct. On la fait souvent, cette parenthèse.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Merci. Merci pour vos précisions. La présentation était terminée?

3325 **Mme ANDRÉANNE MASSON :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3330

Parfait.

Mme ANDRÉANNE MASSON :

3335

J'ai-tu répondu à la question?

LA PRÉSIDENTE :

En fait, Monsieur...

3340

Mme ANDRÉANNE MASSON :

Je m'excuse, j'ai comme perdu le fil dans la présentation.

3345

LA PRÉSIDENTE :

Non, non, mais non, mais c'est correct.

Mme ANDRÉANNE MASSON :

3350

O.K.

LA PRÉSIDENTE :

3355

Ça ne répondait pas à une question précise, bien que... plus un besoin de compréhension générale sur le caribou.

M. ANTHONI BARBE :

3360 Oui, tout à fait. Puis est-ce que je pourrais redemander, juste revoir la carte? Parce que là, c'est comme une nouvelle carte de qualité de l'habitat. Juste la voir, juste être sûr que je comprends bien qu'est-ce qui avait été présenté, si possible.

LA PRÉSIDENTE :

3365 Ça va peut-être vous amener à votre deuxième question, Monsieur Barbe?

M. ANTHONI BARBE :

3370 Oui, c'est...

LA PRÉSIDENTE :

C'est possible ou pas?

3375 **M. ANTHONI BARBE :**

Bien, c'est...

Mme ANDRÉANNE MASSON :

3380 Oui. Oui, c'est possible, j'ai juste un petit problème technique. Voilà.

M. ANTHONI BARBE :

3385 Juste pour mon propre bénéfice géographique : est-ce que je comprends bien que l'aire qui est encerclée en bas à droite, on est dans de l'habitat de bonne qualité sur le territoire du Séminaire de Québec?

Mme ANDRÉANNE MASSON :

3390

En fait, la zone ici, qui est hachurée, c'est la zone d'influence du projet Boralex, le parc Des Neiges et secteur Charlevoix.

M. ANTHONI BARBE :

3395

Avec le beau bleu au milieu?

Mme ANDRÉANNE MASSON :

3400

Avec du bleu au milieu.

M. ANTHONI BARBE :

3405

Super, merci. C'est ce que je voulais valider.

LA PRÉSIDENTE :

3410

Bon. Je ne compterai pas ça pour une question, plus une observation au passage, mais je vous laisse votre deuxième question, Monsieur Barbe.

M. ANTHONI BARBE :

3415

Merci beaucoup. D'accord. Alors, ma deuxième question est en ce qui a trait au paysage, avec une mini parenthèse par rapport à l'étude citée au projet gaspésien. Donc, en Gaspésie, en effet, le tourisme, on a évalué qu'il considérait que l'impact, les éoliennes avaient peu d'impact, parce que finalement les activités touristiques n'étaient pas là où les éoliennes sont.

3420

Donc, il y a comme une grosse différence. Donc, cette étude-là n'évalue d'aucune façon qu'est-ce qui arrive quand on met des éoliennes dans une région, la région la plus touristique du Québec.

3425

Donc, sachant cela, les panoramas qui ont été élaborés, en fait, si on fait le moins possible un peu de photographie, on sait que faire un panorama, c'est la façon d'être le plus loin possible de l'objet représenté. Si on prend des photos, par exemple, touristiques de Baie-Saint-Paul, du belvédère, on n'a jamais un panorama complet, on a une photo unidirectionnelle, comme quand on regarde quelque part, on regarde un point précis.

3430

Donc, ça serait une requête. Est-ce que ça serait possible de faire des simulations visuelles non pas en panorama, mais en point de vue centré, et puis qui permettraient... et surtout de les rendre disponibles avec des résolutions où on les voit, les éoliennes?

3435

Parce que là, ce qui était en ligne ne permet d'aucunement d'apprécier l'impact visuel. En fait, on est le plus loin possible. Ça ne reflète aucunement quand les gens, ils font une photo d'un paysage, ça ne ressemble pas du tout à ça.

3440

Donc, est-ce que ça serait une possibilité de refaire, juste pour une question d'honnêteté intellectuelle? Puis quand on aux gens, on leur montre des images, « regardez, il n'y a pas d'impact » : c'est sûr, on ne voit rien. Est-ce que ce serait possible de les faire pour qu'on les voie, puis que ce soit cadré honnêtement comme une photo est cadrée, au lieu de panoramique? Petite requête, s'il vous plaît.

LA PRÉSIDENTE :

3445

Monsieur Barbe, votre question est très claire. Monsieur Alary-Paquette, est-ce que vous avez d'autres formats de photos que celles que vous avez présentées dans votre étude d'impact, celles plus panoramiques? Est-ce que vous avez, comme monsieur Barbe le mentionne, des photos un peu plus en mode portrait ou plus cadrées?

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

3450

Si je comprends bien la question, en fait, ce serait des photos qui auraient, en fait, un angle de vue plus restreint, donc...

LA PRÉSIDENTE :

3455 Oui, c'est ça.

M. ANTHONI BARBE :

3460 Et plus standard, on pourrait dire. Comme une photo normale.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

3465 Non, c'est ça, ou plus standard. Maintenant, ce qu'on doit dire, c'est que ce qui a été... puis là, je peux laisser monsieur Féret donner plus d'information sur la méthodologie précise, mais le choix de l'utilisation de photos panoramiques ou de montages panoramiques vise à donner une vue d'ensemble du projet sur l'ensemble des éoliennes.

3470 Donc, ça permet aussi d'avoir une vue complète de la vue sur le paysage à un endroit donné. Mais maintenant, je passerais la parole à monsieur Féret pour nous en dire un peu plus sur la méthodologie de prise de photo et d'assemblage.

LA PRÉSIDENTE :

3475 Parfait, monsieur Féret. Après ça, j'irais du côté du ministère de l'Environnement pour voir un peu c'est quoi les critères qui sont demandés par rapport aux simulations visuelles que doit fournir un initiateur de projet dans le cadre de son étude d'impact. Ça pourra peut-être vous éclairer, Monsieur Barbe. Monsieur Féret?

M. MATTHIEU FÉRET :

3480 Oui. Donc, Matthieu Féret, Pesca. Effectivement, représenter des simulations visuelles sur un support, étude d'impact, souvent, c'est des formats papier 11 par 17, c'est toujours un défi.

Le panorama est monté de photos standard avec des caractéristiques standard qu'on

3485 assemble comme un panorama. Donc, la réponse : ces photos-là existent aussi en format unique.

J'ai le même bémol que monsieur Alary-Paquette à l'effet qu'effectivement, si on ne présente le projet que sur une photo de ce format-là, bien, on n'aura pas une vision globale de ce qu'il y a autour, mais c'est faisable. Tout à fait.

3490

LA PRÉSIDENTE :

Donc, est-ce qu'elles sont accessibles? Est-ce que vous pouvez les rendre accessibles pour le bénéfice de monsieur Barbe, si...

3495

M. MATTHIEU FÉRET :

Bien, les photos existent.

3500

LA PRÉSIDENTE :

Elles existent.

M. MATTHIEU FÉRET :

3505

Puis après, il faudrait voir lesquelles... ça, je laisserais peut-être monsieur Alary-Paquette répondre à cet engagement-là.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

3510

Donc, oui, effectivement, les photos existent. Je ne sais pas si monsieur Barbe faisait référence aux simulations visuelles qui sont disponibles, bon, maintenant, sur la page du projet, sur le site du BAPE?

3515

M. ANTHONI BARBE :

3520 Bien, c'est qu'actuellement, dans la version où elles sont disponibles, on ne voit aucune éolienne. Donc, si on pouvait avoir au moins des rendus visuels qui cadrent, par exemple, sur la vue sur Baie-Saint-Paul ou de la vue en haut du mont du Lac-des-Cygnés, pour qu'on ait...

3525 Parce que je comprends que le format panorama, ça donne une vue d'ensemble, mais ici, on n'a pas un ordinateur grand écran avec une super haute résolution. On ne l'a pas, dans le fond, cette vue d'ensemble là.

3530 Ça fait que ça serait plus honnête, t'sais, quand on fait des recherches sur le paysage à Baie-Saint-Paul et tout ça, c'est cadré sur une zone. Un paysage n'est jamais pris dans son ensemble complètement, il est généralement cadré. Donc, si c'était possible d'avoir les mêmes rendus. Je pense que ça permettrait aux gens d'apprécier mieux ça va être quoi l'impact visuel, finalement, ça va ressembler à quoi, plus qu'en ce moment.

LA PRÉSIDENTE :

3535 Monsieur Alary-Paquette?

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

3540 Donc, pour revenir à la question, disons, initiale : oui, ce serait possible de rendre les photos qui ont été prises initialement disponibles.

3545 Maintenant, c'est certain qu'il ne serait pas non plus honnête intellectuellement de *zoomer* sur les éoliennes pour les rendre plus visibles. Donc, on doit tenir compte du fait également que les éoliennes sont à distance des points de vue principaux, notamment des points de vue touristiques, et puis ça contribue très fortement, en fait, au fait que la visibilité des éoliennes soit variable.

Ça va dépendre aussi beaucoup des conditions climatiques, des conditions météorologiques, évidemment. Donc, couverture nuageuse, humidité élevée, et cætera, qui diminuent la transparence

de l'air, pourraient également avoir un impact sur la visibilité des éoliennes. Donc, voilà.

3550

Et je dirais que la principale raison pour laquelle les éoliennes sont difficiles à distinguer parfois sur les simulations visuelles, c'est d'abord la distance. Mais oui, on est en mesure de déposer les photos tronquées, si on veut, parce qu'elles ont été prises initialement.

3555

LA PRÉSIDENTE :

Parfait, je vous en remercie. Dans le fond, on comprend qu'il faut prendre plusieurs considérations en ligne de compte pour analyser ces photos-là. C'est bien compris, vous avez apporté vos nuances.

3560

Je vais aller du côté du ministère de l'Environnement, quand même, juste pour voir ce qui est demandé par rapport à ces simulations visuelles là dans les études d'impact qui sont faites par les promoteurs. Est-ce que ce qui est déposé, c'est conforme? Est-ce que vous demandez d'autres types de simulations panoramiques, pas « panoramiques »? Bref, juste nous indiquer un peu.

3565

Mme KAROLANE PITRE :

Karolane Pitre, ministère de l'Environnement. En ce qui a trait à ce qui est exigé en de termes de paysages, c'est vraiment campé dans la directive que l'initiateur doit suivre pour procéder à son étude d'impact.

3570

Dans le cadre du présent projet, tout qu'est-ce qui a été déposé a été jugé recevable par les différents ministères qui ont été consultés. Il a été question notamment de distance par rapport aux divers récepteurs visuels. On n'a pas de norme par rapport à ça non plus.

3575

Il y a des guides qui sont notamment nommés dans la Directive, comme le Guide d'intégration des éoliennes au territoire, qui sont consultés, qui permettent de donner un peu plus de directives à savoir qu'est-ce qui doit être considéré.

3580

LA PRÉSIDENTE :

Quand vous dites que ceux qui ont été consultés, ils n'ont pas émis de préoccupation par rapport...

3585

Mme KAROLANE PITRE :

Oui.

3590

LA PRÉSIDENTE :

Qui a été consulté par rapport à la question du paysage?

Mme KAROLANE PITRE :

3595

Oui, donc c'est un peu une compétence qu'on pourrait dire partagée. Différents ministères regardent avec leur propre loupe cette composante-là.

3600

Donc, il y a notamment le MAMH, qui est le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le MRNF, donc ministère des Ressources naturelles et des Forêts, puis pour vraiment la composante touristique, c'est vraiment le ministère du Tourisme qui l'a regardée. En tout cas, qui est concerné par la portion touristique de tout ça.

LA PRÉSIDENTE :

3605

Très bien, merci, Madame Pitre. J'ai monsieur Gagnon, de la Municipalité de Baie-Saint-Paul, qui voulait intervenir. Je vous laisse la parole.

M. GILLES GAGNON :

3610

Oui, merci. Gilles Gagnon, directeur de la Ville de Baie-Saint-Paul, mais si je peux me permettre aussi, urbaniste de formation. Je pense que c'est très important de faire certaines

3615 attentions. Et le Règlement des PIIA, qui est inscrit dans la ville de Baie-Saint-Paul, qui n'est pas unique à la ville de Baie-Saint-Paul, qui est vraiment basé sur les démarches qui ont été faites, la notion, je comprends très bien la démarche de monsieur Barbe, mais la notion qui est importante, puis sans vouloir défendre le promoteur au niveau du champ visuel, c'est très important, et les études qui avaient été faites par la MRC à l'époque avaient été faites par des architectes du paysage spécialisés.

3620 La notion de profondeur de champ puis la notion d'ouverture de champ, puis ce qui est très important, qu'on retrouve aussi dans le PIIA de la Ville de Baie-Saint-Paul, c'est justement à des distances comme 20-22 kilomètres. Même si on focalise sur une éolienne, l'élément, c'est l'analyse de l'ensemble paysager.

3625 Donc, dans le fond, puis ce n'est pas uniquement la Ville, c'est le comité consultatif d'urbanisme qui doit analyser ce qui est présenté devant lui, qui a le droit de questionner et de relancer le promoteur pour avoir différents éléments.

3630 Et au-delà des simulations visuelles, je me permets de vous mentionner, qui est une pratique très, très développée dans le milieu : on a juste à parler des pylônes électriques, on a juste à parler des tours de télécommunication, on a juste à parler des éoliennes qui sont déjà visibles lorsqu'on sort du développement du Massif, dans le fond, où on peut aussi, parce que, dans le fond, on va toujours avoir de la difficulté dans une simulation visuelle, avec les contrastes, les jeux de lumière, à avoir une bonne représentation, mais les gens qui ont des décisions à prendre ont des outils autres que la simulation visuelle.

3640 Et le cadrage sur une éolienne va nous faire... si on est à une profondeur de champ de 100 mètres, 1 kilomètre, 2 kilomètres, on va cadrer sur un lieu. Si on est dans une profondeur de champ de 22 kilomètres, l'analyse paysagère va impliquer de voir, est-ce que c'est la première chose qui va nous sauter aux yeux. Aussi, l'ensemble paysager.

Puis l'autre élément qui était dans les démarches de chacune des villes, c'est de savoir vers où mon regard va être porté lorsque je vais regarder à partir de ce point-là. Est-ce que ce c'est par là que je regarde ou...?

3645 Donc, c'est une multitude d'éléments qui est un champ de compétence et de la MRC et de la Ville, qui doit décider, qui a été jugé par le comité consultatif d'urbanisme, avec des recommandations qui ont été faites au conseil de Ville.

3650 Et justement, un des éléments, c'est que toutes les éoliennes ne sont pas en zone PIIA, parce qu'il y en a qui sont jugées à une profondeur de champ beaucoup trop grande pour avoir un impact réel sur l'observateur.

LA PRÉSIDENTE :

3655 Juste pour clarifier : quand vous dites zone PIIA, on comprend que c'est la zone intermédiaire qui est définie dans le schéma d'aménagement de la MRC? C'est bien ça?

M. GILLES GAGNON :

3660 Dans le fond, effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

Ça correspond à ça?

3665

M. GILLES GAGNON :

Bien, qui est intégré, dans le fond, de façon, par...

3670

LA PRÉSIDENTE :

Concordance?

M. GILLES GAGNON :

3675

Oui, de concordance, merci. Dans la réglementation de la Ville. Mais effectivement, il y a des

zones où le... puis c'est pour ça qu'il y a une technicalité dans la situation de Baie-Saint-Paul et de la MRC de Charlevoix, c'est qu'il y a des zones où les éoliennes sont purement et simplement jugées par le règlement de zonage.

3680

Donc, dans le fond, c'est une demande avec des critères, parce qu'on est à l'extérieur du champ visuel et la zone, comme vous mentionnez, où il y a trois éoliennes dans notre cas qui sont dans la zone paysage, parce que là, elles sont dans un champ, une profondeur de champ qui a été jugée où il fallait se positionner, dans le fond.

3685

LA PRÉSIDENTE :

Vous mentionnez trois éoliennes?

3690

M. GILLES GAGNON :

Sept éoliennes qui sont dans la zone PIIA.

3695

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Ça confirme ce que je pensais. Je vous remercie, Monsieur Barbe. Ça fait le tour de vos deux questions.

3700

M. ANTHONI BARBE :

Merci beaucoup.

3705

LA PRÉSIDENTE :

Je vous souhaite une bonne soirée.

3710

M. ÉTIENNE GOVARE

LA PRÉSIDENTE :

3715

J'inviterais maintenant monsieur Étienne Govare à venir à la table des intervenants. Puis par la suite, on va aller avec un intervenant qui est à distance, monsieur Jacques Tétreault. Rebonsoir, Monsieur Govare.

M. ÉTIENNE GOVARE :

3720

Oui, rebonsoir. O.K. Donc, je n'ai pas précisé tout à l'heure, mais je suis un résident de Saint-Urbain.

LA PRÉSIDENTE :

3725

Oui.

M. ÉTIENNE GOVARE :

3730

Et même si je suis minorité sonore, ça fait 45 ans que je suis au pays, ici, dans Charlevoix, et j'ai fait mon doctorat de géologie dans la région. O.K. Je vais demander à monsieur Giroux...

LA PRÉSIDENTE :

3735

La question s'adresse à moi, Monsieur Govare, puis après ça, je vais peut-être l'adresser.

M. ÉTIENNE GOVARE :

3740

Oui, oui. D'accord. C'est juste que l'illustration que j'ai prévue, c'est un petit peu plus loin. Donc, c'est l'illustration qui s'appelle 2-A, s'il vous plaît, Monsieur Giroux.

LA PRÉSIDENTE :

Ah! Parfait. Monsieur Giroux me fait signe qu'il suit. Parfait.

3745 **M. ÉTIENNE GOVARE :**

3750 Excellent, excellent. Donc, ma question est la suivante. Je vais mettre un petit peu en contexte. Vous voyez la zone en bleu, ici? Oui, oui, Monsieur Bourrellis, ne vous tournez pas trop, parce que je ne veux pas vous aveugler. Vous voyez, la zone en bleu clair, ici, hein, c'est le bassin versant du bras du nord-ouest, O.K.? Qu'est-ce que c'est qu'un bassin versant? C'est l'ensemble des surfaces qui sont drainées par un cours d'eau.

3755 Et c'est qui est le bras du nord-ouest? Le bras du nord-ouest, il a comme particularité de se jeter dans la rivière du Gouffre, à Baie-Saint-Paul. D'accord? Mais c'est un bassin versant très, très particulier du Québec. C'est celui qui est le plus, je dirais, le plus drastique, dans le sens où, dans la partie amont, il est à mille mètres d'altitude. Et 18 kilomètres plus bas, donc ici, quasiment, à Baie-Saint-Paul, il est à zéro ou quasiment à zéro.

3760 Donc, c'est un bassin versant à risque de crues torrentielles vraiment fortes. Dans l'histoire du 20^e siècle, il y a plein de documentation là-dessus. On pourrait réfère au rapport de la Commission des eaux courantes, qui était l'ancêtre du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles. O.K. Ce que je veux dire là-dedans, donc ma question...

LA PRÉSIDENTE :

3765 Donc, votre question, Monsieur Govare.

M. ÉTIENNE GOVARE :

3770 Ma question, donc elle vient avec ça.

LA PRÉSIDENTE :

3775 Oui. Oui.

M. ÉTIENNE GOVARE :

3780 Comment peut-on accepter d'implanter des éoliennes dans un bassin à risque de crues torrentielles importantes alors que le risque, c'est justement d'inonder la partie inférieure, hein, qui est donc la ville de Baie-Saint-Paul?

3785 Et juste au niveau technique, il y a un élargissement ici dans la partie basse, donc quand vous arrivez de la 138 et que vous arrivez proche de la surface ici, qui est autour de nous, eh bien, la rivière a été endiguée par des enrochements, O.K.? Mais quand vous avez une crue torrentielle hors norme, eh bien, ça déborde. Ça déborde à la polyvalente, ça déborde là où il y a l'hôpital aujourd'hui, et ça déborde aussi là où il y a le service incendie.

3790 Donc, le bassin versant qui est ici est un bassin versant à risque de crues torrentielles importantes. Donc, moi, je suis très, très insécure qu'on implante et on continue de développer des chemins dans la partie supérieure avec des éoliennes. Je ne veux pas dire que le projet va créer des crues torrentielles, mais s'il s'en vient des crues torrentielles, nous sommes tous responsables de ce que s'est passé en amont.

3795 **LA PRÉSIDENTE :**

3800 Parfait, Monsieur Govare. Je crois bien comprendre le fond de votre question. On va commencer par l'adresser à monsieur Alary-Paquette. Comment, dans le fond, a été pris en compte ce bassin versant là dans la configuration de votre projet? On va commencer comme ça.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Tout à fait. Bien, d'abord, je commencerais par dire qu'on n'anticipe pas, avec les activités qui sont prévues dans le cadre de l'implantation éventuelle du projet éolien Charlevoix, que le projet

3805 influencerait d'une manière ou d'une autre le risque d'inondation à Baie-Saint-Paul.

D'abord, environ les trois quarts de la zone du projet est située dans le bassin versant de la rivière Sainte-Anne, donc qui coule dans une autre direction.

3810 Ensuite de ça, évidemment, les infrastructures du projet seraient implantées dans des zones qui ne sont pas des zones inondables. On se trouve, de toute manière, aux altitudes où les éoliennes sont implantées, on se trouve de toute manière dans des zones avec du substrat rocheux.

3815 Et puis, bon, les activités du projet vont impliquer des modifications assez faibles, toute proportion gardée, mais assez faibles sur la zone d'étude qui a été considérée dans l'étude d'impact. Par exemple, il y a seulement 1,7 % de la zone d'étude de l'étude d'impact qui ferait l'objet d'un déboisement dans le cadre de la mise en œuvre du projet, en considérant les 68 positions actuelles.

3820 Et cette superficie-là représente aussi à peu près 29 % de la superficie qui est récoltée annuellement dans la seigneurie de Beaupré. Donc, toute proportion gardée, il y a déjà... bien, en fait, il y a déjà une quantité, il y a déjà une présence, en fait, de chemins forestiers en bon nombre dans la zone d'étude du projet.

3825 Et puis l'implantation du projet, voilà, toute proportion gardée, n'est pas disproportionnée par rapport aux autres activités qui ont cours dans notre zone.

3830 L'autre chose que je dirais, c'est qu'on a également fait un impact... pardon, un exercice d'évitement des milieux humides et hydriques dans le cadre du processus d'optimisation du projet. On sait que les milieux humides peuvent agir comme éponge pour les risques d'inondation.

Donc, il y a un exercice qui a été fait et qui se poursuit, en fait, pour réduire au maximum l'impact du projet sur les milieux humides et hydriques. On a, jusqu'à maintenant, réussi à réduire de 36 % l'empiétement du projet dans des surfaces de milieux humides.

3835 Et puis l'autre chose, c'est qu'on ne prévoit pas d'imperméabilisation de surface. Donc, par exemple, les plateformes d'assemblage d'éoliennes vont être, pendant la construction, minéralisées

et puis pour être revégétalisées en partie, ensuite de ça, pendant l'opération.

3840 Les chemins, évidemment, seront des chemins minéralisés, mais qui ne seront pas
imperméabilisés, il n'y aura pas d'asphalte qui va être implanté dans les chemins. Et puis l'ensemble
du réseau de chemins est construit de manière à durer pendant la totalité des 30 ans du projet, va
être entretenu par les équipes d'entretien du projet qui vont être sur place 365 jours par année.

3845 Donc, voilà. Donc, pour toutes ces raisons, en fait, on n'anticipe pas que la mise en œuvre du
projet dans la zone qui est considérée en ce moment augmenterait les risques d'inondation, malgré
le fait qu'on sait que c'est une préoccupation et puis qu'il y a un historique récent à Baie-Saint-Paul
malheureux.

LA PRÉSIDENTE :

3850 Merci pour votre réponse. J'irais voir du côté du ministère responsable de l'environnement, si
c'est un aspect qui a été évalué dans le cadre de la recevabilité de l'étude d'impact, puis si c'est un
aspect de... s'il n'a pas été soulevé, que vous analysez dans le cadre de l'analyse du projet, le risque
que peut poser l'implantation d'un tel projet dans une telle zone, comme monsieur Govare le
3855 mentionne.

Mme KAROLANE PITRE :

3860 Donc, Karolane Pitre, ministère de l'Environnement. Pour ce qui est des milieux humides et
hydriques, évidemment, ils sont compris dans ce qui est demandé dans la Directive, donc l'initiateur
de projet doit en faire la description, doit inclure plusieurs choses, notamment, ce que je crois
comprendre, les fonctions écologiques auxquelles vous faites référence.

3865 Ensuite, c'est vraiment lors de la prochaine phase de l'analyse environnementale qu'on va
pouvoir revenir juger, justement, si ce qui est présenté, si ce qui est proposé est acceptable. Mais
définitivement, les bassins versants sont une composante des milieux humides et hydriques qui est
considérée. Il y a peut-être mon collègue Francis, de la...

LA PRÉSIDENTE :

3870

Direction régionale?

Mme KAROLANE PITRE :

3875

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise, Capitale-Nationale, qui aurait peut-être un élément complémentaire à ajouter en lien avec l'analyse.

LA PRÉSIDENTE :

3880

Oui. Il est disponible en ligne, j'imagine?

M. FRANCIS LAROUCHE :

3885

Oui, bonjour, Francis Larouche, Direction régionale de... Nationale.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, Monsieur Larouche.

3890

M. FRANCIS LAROUCHE :

C'est ça. Effectivement, les bassins versants sont pris en compte dans l'analyse des différents projets. Donc, oui, ça peut être pris en compte, dépendamment des informations qui nous sont fournies.

3895

LA PRÉSIDENTE :

3900

Et puis est-ce que vous évaluez si la mise en place d'un projet comme celui-là pourrait accroître un risque d'inondation à Baie-Saint-Paul, par exemple? Est-ce que c'est quelque chose que vous considérez dans votre analyse?

M. FRANCIS LAROUCHE :

3905 Ça dépend toujours des informations qui nous sont fournies, par exemple, les études hydrauliques et tout ça. Mais oui, l'anthropisation d'un bassin versant est pris en compte, en général. À plus petite échelle pour les petits projets, mais dans des gros projets comme ça, effectivement, ça peut entrer en ligne de compte.

LA PRÉSIDENTE :

3910 À ce stade-ci de votre évaluation du projet, est-ce que vous avez vu des données qui vous semblent préoccupantes par rapport à cet aspect que monsieur Govare soulève?

M. FRANCIS LAROUCHE :

3915 Pour l'instant, on n'a pas regardé ça encore. Ça va être plus tard dans l'acceptabilité.

LA PRÉSIDENTE :

3920 Très bien, merci.

Mme KAROLANE PITRE :

Peut-être un complément?

3925 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

Mme KAROLANE PITRE :

3930 Juste vous mentionner qu'on consulte également le ministère de la Sécurité publique. Lorsqu'on consulte nos experts, c'est un des experts qui est consulté.

LA PRÉSIDENTE :

3935 Est-ce que, lors de la consultation en recevabilité, est-ce qu'il a émis certaines préoccupations par rapport à un risque d'inondation?

Mme KAROLANE PITRE :

3940 Non, il n'y a pas d'éléments qui ont été soulevés dans les avis d'expert de ce ministère qui nous ont... en lien avec ça.

LA PRÉSIDENTE :

3945 Parfait. Merci pour les réponses. Monsieur Govare, je vous invite à poser votre deuxième question.

M. ÉTIENNE GOVARE :

3950 C'est la suite de la première.

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y avec une suite.

3955

M. ÉTIENNE GOVARE :

3960 O.K. Je pense que de toute façon, l'évaluation, elle doit se faire par le Centre d'expertise hydrique du Québec. O.K.? Il y a un enjeu de sécurité civile, c'est un aléa du milieu naturel. On joue un petit peu dans la partie supérieure. Que le projet accélère un petit peu ou minimalement, la question pour moi, elle n'est pas là.

C'est-à-dire que l'année dernière, nous avons vécu tous dans Charlevoix des stress sur ces écoulements-là. Il y en aura d'autres. Le bassin versant, je me répète, est un bassin versant à risque

3965 de crues torrentielles. Nous devons développer collectivement un réseau en ligne, automatisé, de suivi des débits et d'autres paramètres physicochimiques de l'eau.

LA PRÉSIDENTE :

3970 Tous ces éléments-là, Monsieur Govare, je vous invite à les inscrire dans un mémoire que vous pourrez venir nous présenter.

M. ÉTIENNE GOVARE :

3975 C'est ça que je vais faire.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

3980

M. ÉTIENNE GOVARE :

Mais je mets l'eau un peu à la bouche, hein, O.K.?

3985

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Pour ne pas faire de jeu de mot.

M. ÉTIENNE GOVARE :

3990

Parce que c'est une responsabilité collective qui vient autant du promoteur que de la Ville que de la sécurité civile aussi, hein?

LA PRÉSIDENTE :

3995

Oui. Oui.

M. ÉTIENNE GOVARE :

4000 C'est un devoir que nous avons sur des grands projets éoliens, et en particulier sur un bassin versant aussi drastique que ça.

LA PRÉSIDENTE :

4005 Parfait. Donc, allez-y avec votre question.

M. ÉTIENNE GOVARE :

4010 En fait, c'était mon commentaire. J'ai plein d'autres questions, mais je les réserve pour une autre journée. Je vais laisser la parole à d'autres.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Alors, merci et au plaisir de vous revoir avec d'autres questions, alors.

4015 **M. ÉTIENNE GOVARE :**

Puis ça sera toujours sur les crues torrentielles, ne vous inquiétez pas.

LA PRÉSIDENTE :

4020 On est averti, merci. Bonne soirée.

4025

4030

Mme MARIE-AUDREY NADEAU FORTIN

LA PRÉSIDENTE :

4035

Donc, on va passer au prochain intervenant à distance, c'est madame Marie-Audrey Nadeau Fortin.

Mme MARIE-AUDREY NADEAU FORTIN :

4040

Donc, mon nom est Marie-Audrey Nadeau Fortin, je suis citoyenne de la Capitale-Nationale. Je suis également biologiste de formation et analyste biodiversité dans l'équipe de Nature Québec. C'est un OBNL, Nature Québec, je ne sais pas si vous connaissez. Bref.

4045

Donc, j'ai deux questions, en fait. Les deux portent sur la grive de Bicknell. Donc, ma première question va vraiment porter sur les impacts du projet sur la grive de Bicknell et son habitat. Et la deuxième question va porter sur l'atténuation de ces impacts-là sur la grive de Bicknell et son habitat.

4050

Donc, je vais commencer avec la première. Ma première question, c'est : est-ce que vous pouvez nous donner plus de précisions sur les impacts du projet du secteur Charlevoix sur la grive de Bicknell et son habitat, puis est-ce que ça prend en considération les impacts cumulatifs des autres phases du développement éolien dans la seigneurie? Donc, je m'en tiendrais à ça pour ma première question.

4055

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, Madame Nadeau Fortin. Justement, on avait demandé au ministère responsable de l'environnement, au secteur faune, de nous préparer une présentation sur le sujet. Donc, si ça vous va, on va demander à madame Andréanne Masson de procéder avec sa présentation sur la grive de Bicknell.

4060

Mme MARIE-AUDREY NADEAU FORTIN :

Parfait, merci.

4065 **Mme ANDRÉANNE MASSON :**

Donc, voici un état de la situation de la grive de Bicknell, ainsi que les méthodes, par exemple, d'atténuation qui vont être demandées ou qui sont demandées dans le cadre des parcs éoliens. Donc, on nous avait demandé une mise à jour de la situation de la grive de Bicknell.

4070

Donc, la grive de Bicknell, ce qu'il faut comprendre, c'est que c'est un oiseau qui se promène. Donc, nous, on a l'habitat, entre autres, de nidification dans la région de la Capitale-Nationale, puis on a une bonne proportion, en fait, de son habitat de nidification dans la région de la Capitale-Nationale, et c'est une espèce qui est en déclin.

4075

Et les principales menaces, ce sont les pratiques forestières, les éoliennes, les lignes de transport d'énergie et de télécommunication.

4080

Donc, ici, cette cartographie-là vient mettre l'accent sur le fait de pourquoi on parle, par exemple, de l'habitat de nidification, c'est qu'il y a d'autres habitats qui sont situés sur la côte est américaine et dans les Caraïbes.

4085

L'encadrement dans les projets des parcs éoliens, en fait, il y a, en 2013, un protocole d'inventaire de la grive de Bicknell et de son habitat pour les projets qui ont lieu en altitude qui a été sorti par le gouvernement du Québec, dans lequel on est venu faire un modèle de qualité de l'habitat qui vient, dans le fond, restreindre les caractérisations et la caractérisation de l'habitat, dans le fond, des promoteurs aux habitats qui présentent un potentiel pour la grive de Bicknell, au lieu de prendre dans son ensemble toute l'entièreté du parc.

4090

On vient vraiment comme focaliser, dans le fond, les inventaires avec ce modèle-là. C'est aussi, dans le protocole, on va venir normaliser les inventaires et les caractérisations de l'habitat pour l'ensemble des promoteurs des parcs éoliens. Donc, à chaque promoteur, ils doivent respecter

ce protocole-là. Donc, on peut s'assurer que la méthode a été bien réalisée.

4095 Et à l'intérieur même de ce protocole-là, il y a une grille décisionnelle qui est basée sur l'évitement et sur l'atténuation des impacts des éoliennes sur la grive de Bicknell. Donc, vous pourrez consulter la grille décisionnelle qui a été simplifiée, parce que, dans le protocole, elle se retrouve plus sous forme de tableau.

4100 Mais dans la grille décisionnelle, on vient vraiment faire de l'évitement et de la minimisation selon si on a observé de la grive par station d'écoute. Donc, si nous n'en avons entendu aucune, une ou deux et plus, les différentes méthodes d'atténuation seront différentes.

4105 Et on vient aussi demander une caractérisation de l'habitat. Soit que l'habitat est optimal, sous-optimal ou inadéquat. Et à chaque situation dans laquelle l'éolienne va être présente, on va demander soit des mesures d'atténuation, comme par exemple, si on a entendu deux grives et plus dans un habitat optimal, on va demander de relocaliser l'éolienne. Tandis que si on a entendu une grive et on a un habitat inadéquat, par exemple, bien, on peut installer l'éolienne à cet endroit-là.

4110 Donc, cette grille de décision là, elle est appliquée pour l'ensemble des parcs éoliens au Québec, ce qui vient éviter l'impact sur l'habitat de la grive de Bicknell. Donc, de par cette application-là, on vient vraiment éviter et minimiser, par exemple, pour des... il y a des largeurs de chemin qui vont être demandées.

4115 Dépendamment d'où on va se situer dans la grille, on va aussi demander du déboisement hors de la période de nidification pour ne pas venir altérer les nids qui seraient occupés dans les arbres.

4120 Donc, cette grille-là, qui a été créée en 2013, elle vient vraiment éviter et les minimiser, ces impacts-là.

Et sinon, vous aviez aussi, c'est peut-être moins en lien avec la question de la madame qui est à l'écran en ce moment, mais le BAPE nous avait demandé les suivis, le résultat des suivis qui étaient par rapport aux parcs éoliens qui sont déjà en cours ou qui sont déjà existants, dans le fond,

4125 sur les terres du Séminaire.

4130 Donc, pour SB4, la première année, en 2015, on a entendu trois grives. En 2016 et 2017, soit l'an 1 et l'an 2, on a entendu 10 et 11 grives, et tandis que sur la Côte-de-Beaupré, l'an 1, en 2016, il y avait deux grives qui ont été entendues, tandis qu'en l'an 2, en 2017, et l'an 3, en 2018, on a entendu zéro grive. Alors, c'était les résultats.

LA PRÉSIDENTE :

4135 Est-ce que ces résultats-là, vous tirez une tendance de ces résultats-là, des suivis qui ont été réalisés dans les parcs existants?

Mme ANDRÉANNE MASSON :

4140 En fait, l'ensemble des données pour les parcs existants sont effectivement colligées. De ce qui en découle, ne faisant pas partie de l'équipe qui va vraiment travailler précisément sur la grive de Bicknell, je ne peux malheureusement vous répondre aujourd'hui, mais je pourrais aller prendre la question...

LA PRÉSIDENTE :

4145 En délibéré?

Mme ANDRÉANNE MASSON :

4150 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

4155 Ça serait pertinent.

Mme ANDRÉANNE MASSON :

Oui.

4160

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Excellent. Puis il y a quelque chose qui m'a accrochée dans votre présentation. Sur votre diapositive « Impact cumulatif », vous faites mention d'une grille que vous appliquez, mais ça semble être une grille qui est par projet.

4165

Donc, juste pour avoir une meilleure idée de comment vous évaluez l'impact cumulatif sur une espèce, j'imagine que t'sais, là, c'est par projet, mais vous pouvez après ça faire le lien avec les parcs qui sont existants? La grive de Bicknell est aussi présente sur le territoire des autres parcs de la seigneurie de Beaupré?

4170

Mme ANDRÉANNE MASSON :

Oui.

4175

LA PRÉSIDENTE :

Comment vous faites, dans le fond, pour évaluer que pour cette espèce-là, dans le fond, l'habitat qui est disponible est encore suffisant ou que, justement, il n'y a pas une menace supplémentaire cumulative de par l'existence des parcs, mais aussi d'autres pressions comme l'industrie forestière, par exemple?

4180

Mme ANDRÉANNE MASSON :

Oui. En fait, la grille décisionnelle, elle est pour l'ensemble des promoteurs qui ont un impact sur la grive de Bicknell. Donc, l'ensemble des promoteurs doivent venir vraiment éviter les habitats qui sont jugés optimaux pour la grive de Bicknell. Donc, on vient limiter, vraiment, les impacts, ce pourquoi les impacts cumulatifs, dans le fond, sont vraiment le plus possible minimisés de par cette

4185

grille-là.

4190

Par rapport aux impacts cumulatifs sur l'ensemble des parcs éoliens, je vous avouerais que c'est quelque chose qui est très difficile à venir comptabiliser.

4195

Il y a aussi le fait que l'habitat de la grive de Bicknell évolue dans le temps. L'habitat de la nidification de la grive de Bicknell, c'est vraiment un stade de la sapinière, de l'évolution d'une sapinière.

4200

Donc, c'est sûr qu'un portrait aujourd'hui ne vient pas nécessairement démontrer le portrait qu'il y avait, par exemple, il y a 50, 70 ans. Donc, ça demeure quand même un élément qui est difficile à venir calculer avec précision, l'ensemble des impacts sur la grive de Bicknell.

4205

Or, ce qu'on aperçoit, c'est que c'est une population qui est en déclin. Et le Ministère juge que par l'application de cette grille-là, on vient vraiment éviter des impacts, voire... et les minimiser, dans le fond. Ça fait qu'on vient restreindre les impacts cumulatifs en appliquant cette grille décisionnelle.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci.

4210

Mme ANDRÉANNE MASSON :

D'accord.

4215

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Je vais retourner auprès de madame Nadeau Fortin. Donc, j'imagine que ça répond à votre première question? Ça fait un peu le portrait de cette situation pour la grive de Bicknell?

4220

Mme MARIE-AUDREY NADEAU FORTIN :

Oui, bien, ça a beaucoup aidé que vous fassiez la question concernant les impacts cumulatifs, parce que ce n'était pas tout à fait clair pour moi, mais merci.

4225

Bien, je pense qu'on ne peut pas commenter les réponses aux questions?

LA PRÉSIDENTE :

4230

Non.

Mme MARIE-AUDREY NADEAU FORTIN :

C'est ça.

4235

LA PRÉSIDENTE :

Non, mais si vous voulez les commenter, vous pourrez nous en faire part dans un mémoire que vous pourrez nous faire parvenir dans le cadre de la deuxième partie ou venir nous présenter votre opinion là-dessus. Même si ce n'est pas un mémoire, vous pouvez le faire de façon verbale dans les séances qui vont venir au mois de février.

4240

Mme MARIE-AUDREY NADEAU FORTIN :

Parfait, merci. Mais t'sais, pour ma deuxième question, peut-être qu'elle demeure un peu moins pertinente, mais je me demandais, bon, je comprends qu'il y a la grille, mais de quelle façon... t'sais, je me demandais comment sont atténués des impacts.

4245

Par exemple, c'est quoi la proportion d'habitat qui va être maintenue sans empreinte de chemin ou d'éolienne? C'est déterminé avec cette grille-là, dans le fond? Est-ce que vous la connaissez, cette proportion-là, déjà, qui va être recommandée?

4250

LA PRÉSIDENTE :

4255 On peut aller voir du côté de monsieur Alary-Paquette par rapport, justement, aux données les plus récentes du projet puis quel type d'habitat de la grive serait impacté par le projet. Moi, j'avais vu qu'il y avait, je pense, 1,9 hectare pour l'habitat optimal puis environ 10,9, si je ne m'abuse, à cette heure-ci, 10 h 40, d'habitat sous-optimal. Est-ce que c'est bien ça?

4260 **M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :**

10,3, selon...

LA PRÉSIDENTE :

4265 Ah, je n'étais pas loin, je n'étais pas loin.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

4270 Le chiffre.

LA PRÉSIDENTE :

4275 Mais vous avez quand même parlé d'une optimisation supplémentaire qu'on n'a peut-être pas eu les détails de ça, mais peut-être que ces chiffres-là ne sont plus à jour, je vous laisse la parole pour la suite.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

4280 Oui, donc, bien, en fait, si la commission le souhaite, on a une très courte présentation, en fait, qui présente l'exercice qui a été fait en rapport avec la grive de Bicknell, en commençant avec les relevés au terrain, caractérisation, et puis la suite avec les décisions qui ont été prises là-dessus.

4285 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, je pense que ça pourrait éclairer madame Nadeau Fortin.

4290 **M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :**

O.K.

LA PRÉSIDENTE :

4295 Il faut que ça soit quand même court, parce qu'il nous reste encore quelques intervenants inscrits au registre, si on ne veut pas finir trop, trop tard.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

4300 Tout à fait. Je passerais la parole à monsieur Féret pour débiter la présentation.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Oui. Excellent. Merci.

4305

M. MATTHIEU FÉRET :

4310 Merci. Donc, Matthieu Féret, chez Pesca Environnement. Donc, effectivement, au départ, il y a des efforts de terrain qui ont été déployés pour, de un, détecter l'oiseau exactement, dans quel habitat il est, et de deux, caractériser l'habitat.

Dans les deux cas, les méthodes qui sont employées sont dictées et conformes au document qui a été mentionné précédemment par rapport aux protocoles qui sont recommandés.

4315 Donc, l'effort a été réparti sur plusieurs années, parce que dans le fond, le projet a été développé de façon itérative. Il y a eu plusieurs efforts d'évitement. Et évidemment, à chaque fois

4320 qu'il y a un effort d'évitement ou un déplacement d'une structure, soit une éolienne ou un chemin, il faut aller revalider certaines positions, certaines... bien, la présence de l'oiseau, encore une fois, ou la qualité de l'habitat. Donc, c'est pour ça qu'il y a eu des inventaires qui ont été répartis sur trois années.

4325 Il faut savoir aussi que l'inventaire de l'oiseau est très spécifique. C'est une fenêtre de temps très étroite au mois de juin, donc du 5 juin au 24 juin, si on veut être conforme aux exigences gouvernementales. Donc, si on a manqué cette fenêtre-là, évidemment, ça va à l'année prochaine pour faire un inventaire de l'oiseau.

4330 Globalement, on a réparti donc 157 sites d'inventaire sur ces trois années-là. La présence de l'oiseau a été confirmée à six sites, pour un total de sept grives. Donc, il y a eu un point avec deux grives, mais sinon, tous les autres n'ont eu qu'une seule grive de détectée.

4335 Pour ce qui est de la caractérisation de l'habitat, bien, en fait, on va à des sites... à chaque fois qu'on a détecté la grive, il y a une caractérisation de l'habitat qui est faite, parce que détecter de la grive, c'est une information, mais après, on va raffiner dans quel type d'habitat et de quelle qualité il s'agit.

4340 Et aussi, on va faire de la caractérisation d'habitat dans des zones où on ne peut pas se rendre pour faire l'inventaire de l'oiseau parce qu'il y a des contraintes logistiques à se rendre dans certains endroits reculés aux petites heures du matin, à marcher à travers bois.

4345 Donc, l'alternative, c'est d'aller caractériser, dans le fond, l'habitat, de faire abstraction de la présence de l'espèce, mais de simplement quantifier la qualité de l'habitat dans ces sites-là.

4350 Donc, cet effort-là représente 74 sites au total. Là-dessus, il y en a sept qui sortent des habitats de qualité optimale, il y en a 27 qui sortent de qualité sous-optimale, et le reste est jugé inadéquat par la grille décisionnelle, par la... encore une fois, on se réfère toujours au protocole du Ministère.

4355 Donc, dans le fond, c'est ça. Les relevés terrain se conforment... donc, on réfère effectivement à la grille décisionnelle du protocole. Il y a des efforts d'évitement qui sont faits pour améliorer le

4350 projet, réduire les pertes d'habitats optimaux, réduire les superficies, également, qui sont requises pour le projet, que ce soit les chemins ou pour repositionner des éoliennes.

Et l'autre mesure qui est amenée, madame Masson l'a mentionnée tout à l'heure, c'est effectivement de respecter la période de déboisement dans les secteurs où la grive a été entendue.

4355 Ces efforts-là ont amené, donc, à des réductions qui ont été documentées dans l'étude d'impact, parce qu'à chaque fois qu'il y a une itération, il y a un recalcul qui a été effectué.

4360 Globalement, donc il y a une réduction de 44 % des pertes dans les habitats optimaux, puis une réduction de 16 % dans les habitats sous-optimaux. Donc, les efforts d'évitement sont vraiment consacrés à éviter les habitats optimaux.

Donc, l'impact, à chaque itération, encore une fois, on fait une réévaluation de l'impact. Le respect de cette démarche-là, encore une fois, de la grille décisionnelle, permet d'anticiper, donc, un impact résiduel qui serait plus [phon.] important.

4365

LA PRÉSIDENTE :

4370 Je profite, juste pour préciser un petit élément qui est inclus dans votre présentation : on voit, dans les mesures d'atténuation, qu'il y aurait le respect. Bien, en fait, l'évitement de la période de nidification pour la grive de Bicknell, puis je crois que ça a été précisé dans vos documents que c'était pour l'habitat optimal où aux endroits où la grive aurait été entendue.

4375 Parfois, dans vos documents de l'étude d'impact, vous mentionnez la mesure en indiquant que ça va être appliqué dans la mesure du possible, et parfois, pour la grive, entre autres, l'engagement est plutôt faible, en disant « nous allons respecter l'évitement de cette période ».

4380 Donc, je voulais juste vraiment voir c'était quoi l'enlignement par rapport au respect de cette période-là. Est-ce que c'est ferme? Est-ce que c'est dans la mesure du possible? Et si c'est dans la mesure du possible, quelle situation pourrait faire en sorte qu'on ne mette pas en place cette mesure d'atténuation là?

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Donc...

4385 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que ma question était claire?

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

4390

Oui. Oui, la question est claire, et puis donc, la réponse, c'est que oui, dans les habitats de la grive, effectivement, l'initiateur prend l'engagement d'éviter le déboisement pendant la période de nidification.

4395 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Ça clarifie le tout, merci. Donc, je reviens vers vous, Madame Nadeau Fortin. Je crois que ça venait répondre à votre deuxième question?

4400 **Mme MARIE-AUDREY NADEAU FORTIN :**

Oui, ça va, merci.

LA PRÉSIDENTE :

4405

Bon, bien, je vous remercie pour votre participation, puis je vous souhaite une belle fin de soirée.

Mme MARIE-AUDREY NADEAU FORTIN :

4410

Vous aussi.

LA PRÉSIDENTE :

4415 Merci.

Mme CORINNE RACHIELE

4420

LA PRÉSIDENTE :

Donc, je vais appeler la prochaine intervenante, c'est madame Corinne Rachiele.

4425

Mme CORINNE RACHIELE :

Oui, moi, je suis chargée de projet en environnement pour l'Organisme de bassins versants Charlevoix-Montmorency.

4430

Donc, on est déjà en discussion avec l'initiateur de projet, on leur a fait part de nos préoccupations. Mais suite à la lecture de l'étude d'impact, il y a d'autres préoccupations qui sont ressorties, dont justement par rapport à la gestion des eaux pluviales dans les bassins versants, entre autres dans les bassins versants très réactifs dans la rivière du Gouffre.

4435

Donc, même sans l'imperméabilisation des sols avec la compaction, le déboisement, il peut y avoir une augmentation de la vitesse de l'écoulement des eaux. Les bassins versants, le projet est situé en amont des bassins versants, donc tout ce qui se passe en amont peut avoir un impact en aval, même si le projet n'est pas situé en zone inondable.

4440

Donc, ma question est assez spécifique : j'aimerais savoir quelles sont les mesures de gestion des eaux pluviales qui ont été prévues pour ralentir la vitesse d'écoulement des eaux de ruissellement, particulièrement dans les bassins versants très réactifs.

4445 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Votre question est claire, puis je pense que monsieur Govare, je ne sais pas s'il est encore parmi nous ce soir, mais je pense qu'il va aimer également cette question. Donc, on va l'adresser à monsieur Alary-Paquette, mais je pense que la question est claire, je vous laisse la parole.

4450

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Oui, tout à fait. Donc, étant donné notre évaluation de la contribution du projet aux risques d'inondation dans les bassins versants qui sont touchés par la zone de projet, ce qui est envisagé, en fait, au-delà de ce que j'ai mentionné tantôt, donc pas d'imperméabilisation de surface, et cætera, mais c'est évidemment de concevoir les chemins et l'ensemble des infrastructures dans les règles de l'art, avec des infrastructures de drainage qui vont être adaptées et qui vont avoir une durée de vie, qui va avoir une robustesse et une durée de vie qui va leur permettre de durer pendant les 30 ans du projet. Donc, il y a...

4460

LA PRÉSIDENTE :

Mais est-ce qu'il y a des standards à respecter dans ce domaine-là pour s'assurer que les choses soient faites... la construction, disons, des chemins, en termes de gestion des eaux pluviales, c'est fait comme dans les règles de l'art? Je m'y connais très peu dans le sujet, mais...

4465

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Oui. Je vais devoir vous revenir avec des précisions sur les normes précises de dimensionnement pour les équipements de gestion des eaux pluviales dans le cadre du projet.

4470

LA PRÉSIDENTE :

Oui, mais c'est surtout les mesures qui sont prises pour s'assurer, en fait, que la gestion est adéquate. Madame, si vous voulez ajouter un complément à votre question, allez-y.

4475

Mme CORINNE RACHIELE :

4480 Oui. Bien, en fait, l'étude d'impact en fait mention, que le guide de saines voiries forestières et d'installation de ponceaux, tout ça, ça va être suivi.

LA PRÉSIDENTE :

4485 O.K.

Mme CORINNE RACHIELE :

4490 Mais encore une fois, dans la mesure du possible, donc c'est ça, si c'est possible de savoir qu'est-ce qui explique, en fait, si les mesures vont être suivies.

LA PRÉSIDENTE :

Ça va être suivi ou pas?

4495 **Mme CORINNE RACHIELE :**

Oui. Exact.

LA PRÉSIDENTE :

4500 Parfait. Monsieur Alary-Paquette? En fait, je comprends que dans l'étude d'impact, vous mentionnez certains guides, déjà, que vous allez suivre, mais là, je comprends qu'il y a peut-être l'indication « dans la mesure du possible ».

4505 Ça fait que ça serait peut-être de clarifier cet aspect-là, de savoir : si ces guides-là ne sont pas suivis, finalement, c'est dans quel contexte que ça pourrait s'appliquer ou pas?

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

4510

Oui, bon. Comme on se trouve sur le territoire de la seigneurie de Beaupré et que la seigneurie de Beaupré adhère à la norme FSC, donc le Séminaire met en œuvre les normes du RADF, donc le Règlement sur les interventions en milieu forestier.

4515

Et puis le guide de saines voiries forestières auquel vous faites référence et auquel on fait référence nous aussi dans l'étude d'impact, donc est un guide d'application du RADF. Et puis donc, c'est notre intention de mettre en œuvre le contenu des exigences de ce guide-là.

LA PRÉSIDENTE :

4520

Très bien. J'en profiterais pour aller voir du côté de monsieur Cantin, du Séminaire de Québec, voir si vous avez un complément d'information à ajouter.

4525

Considérant que c'est sur votre territoire, j'imagine que vous devez avoir certains paramètres que vous voulez faire respecter pour que la construction de ces projets-là se fasse de façon...

M. DENIS CANTIN :

4530

Oui. Optimum.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, voilà. Merci.

4535

M. DENIS CANTIN :

4540

Effectivement. Denis Cantin, au Séminaire de Québec. Alors, oui, la question est très pertinente, puis il faut mentionner que le Séminaire, oui, détient la certification FSC depuis 2013, qui consiste dans une... c'est une certification environnementale, mais de gestion saine, hein, du territoire, puis il y a plusieurs critères, dont le critère d'évaluer les travaux environnementaux qui sont

faits puis d'en mesurer les impacts.

4545 Alors, dans le cadre de cette certification-là, vous pouvez être certain que notre rôle à nous, c'est de s'assurer, on supervise les travaux lors de la construction des parcs pour s'assurer qu'on respecte nos normes FSC, parce que notre objectif à nous, c'est qu'on ne veut pas la perdre, cette certification-là. Alors, soyez-en certain.

4550 Et donc, oui, on prend les mesures nécessaires régulièrement. On fait l'objet d'audits annuels là-dessus, et on est, je pense, à l'avant-garde pour ce qui est de notre certification, pour s'assurer que le territoire que l'on détient perdure dans le temps, et on respecte toutes les lois environnementales et règlements en cours.

LA PRÉSIDENTE :

4555 Très bien.

M. DENIS CANTIN :

4560 C'est bon?

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Cantin. Deuxième question?

4565 **Mme CORINNE RACHIELE :**

4570 Oui. Ma deuxième question, c'est relatif à l'habitat du poisson, donc plus particulièrement l'omble chevalier oquassa, qui est une espèce de poisson considérée vulnérable au Québec. Donc, l'étude d'impact mentionne qu'il y a présence de l'omble chevalier oquassa dans la seigneurie de Beauré, mais dans des lacs qui sont situés hors de la zone d'étude.

Lorsqu'on regarde les données publiques à jour sur la carte interactive sur CDPNQ, on

retrouve des occurrences de l'omble chevalier oquassa dans deux lacs de la zone d'étude, donc le lac Louis et le lac des Bouchard, dont une observation qui a été faite récemment en 2017.

4575

Donc, ma question, c'est : pourquoi ces données-là n'ont pas été considérées dans l'étude d'impact?

LA PRÉSIDENTE :

4580

Monsieur Alary-Paquette, je vous laisse aller.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

4585

Oui. Oui, merci, Madame la Présidente. Donc, oui, c'est très clair. Effectivement, l'étude d'impact et les inventaires biologiques ont tenu compte du plus possible d'informations. Et puis je vais passer la parole à monsieur Féret, qui va expliquer l'étude des inventaires qui ont été faits spécifiquement pour l'omble chevalier oquassa.

4590

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci.

M. MATTHIEU FÉRET :

4595

Oui, alors excusez-moi, juste le temps de vérifier, mais effectivement, donc l'espèce a été considérée comme potentiellement présente dans la zone d'étude. La façon dont on chemine pour cet exercice-là, c'est qu'on se réfère effectivement aux données CDPNQ à l'époque. La carte interactive... au début de l'étude d'impact, la carte interactive n'était pas accessible, mais il y avait eu une demande au CDPNQ qui avait été adressée dans les premières étapes.

4600

Donc, on avait eu de l'information, effectivement, sur des présences potentielles qui avait été considérée dans l'étude d'impact. L'espèce, elle est mentionnée comme présente sur la seigneurie de Beupré.

4605 C'est d'ailleurs aussi des informations qu'on avait obtenues du Séminaire de Québec. Ça fait partie des espèces qu'ils identifiaient potentiellement présentes sur le territoire. Donc, ça, c'est pour la présence.

4610 Ensuite, je pense qu'au niveau... excusez-moi, si je peux vérifier, mais au niveau des impacts anticipés sur cette espèce-là, je pense qu'il n'y avait rien de spécifique qui avait été soulevé, ce qui fait qu'il n'y a pas eu d'inventaire spécifique qui a été requis pour cette espèce-là.

LA PRÉSIDENTE :

4615 Très bien, merci. Peut-être juste une petite validation au niveau du secteur faune. Madame Masson, est-ce que par rapport à cette espèce-là, vous avez des...?

Mme ANDRÉANNE MASSON :

4620 Non, il n'y avait pas d'enjeux qui avaient été soulevés dans l'étude d'impact en lien avec cette espèce à statut, effectivement. Donc, l'ensemble des documents de Boralex était jugé recevable à cet effet-là.

LA PRÉSIDENTE :

4625 Très bien. Merci. Merci pour vos questions.

Mme CORINNE RACHIELE :

4630 Je n'ai pas le droit à une sous-question?

LA PRÉSIDENTE :

4635 Non. Vous pourrez revenir vous réinscrire aux prochaines séances pour d'autres questions.

Mme CORINNE RACHIELE :

O.K. À demain, donc.

4640

LA PRÉSIDENTE :

Merci, bonne fin de soirée.

4645

Mme LISA-MARIE MONGRAIN-DROLET

LA PRÉSIDENTE :

4650

Je vais inviter maintenant Lisa-Marie Mongrain-Drolet à la table à l'avant. Bonsoir.

Mme LISA-MARIE MONGRAIN-DROLET :

4655

O.K. Alors, bonsoir. Lisa-Marie Mongrain-Drolet. Donc, il y a six espèces de chauves-souris qui ont été identifiées lors de la captation des 427 détections, dont deux espèces qui sont dites résidentes, soit la chauve-souris nordique puis la petite chauve-souris brune, dont le statut faunique est menacé au Québec et en voie de disparition au Canada.

4660

Il existe des mesures qu'on dit de bridage des éoliennes, grosso modo des mesures techniques et opérationnelles qui visent à limiter la production d'énergie ou l'arrêt temporaire du fonctionnement des turbines.

4665

Mais étant donné la vulnérabilité de la chauve-souris brune et de la chauve-souris nordique, qui sont des espèces en déclin et affectées par des menaces multiples comme le syndrome du museau blanc, entre autres, comment le projet éolien propose-t-il de mettre en place des mesures de bridage adaptées pour limiter la mortalité de ces espèces-là? Oui, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

4670

C'est très clair, votre question. Je vais commencer par l'initiateur. Monsieur Alary-Paquette, est-ce que vous avez considéré dans vos mesures d'atténuation, pour limiter les impacts de l'éventuel projet sur les chauves-souris, une mesure de bridage?

4675

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

4680

Oui. Merci pour la question. Si vous permettez, je commencerais avec un peu de contexte, en fait, parce que l'étude d'impact a évidemment évalué l'impact potentiel du projet sur les chauves-souris de façon générale, et puis l'impact résiduel qui est anticipé est peu important, notamment parce que les éoliennes vont s'implanter dans un environnement qui est assez peu propice, en fait.

4685

Comme on est près de leur limite nord de l'aire de répartition, c'est déjà assez marginal. En plus, on est au sommet des montagnes, dans des conditions qui sont plus difficiles. S'il y a plus de détails qui sont requis, on est en mesure de présenter une petite présentation thématique.

4690

Cela dit, pour les raisons que je viens d'invoquer et puis aussi en raison des inventaires qui ont été réalisés puis qui démontrent une très faible fréquentation des chauves-souris sur les sommets qui sont considérés pour l'implantation des éoliennes, l'initiateur, pour le moment, n'envisage pas d'implanter de mesures de bridage.

4695

Cela dit, évidemment, lors de l'opération, il va y avoir un suivi qui va être mis en place conformément aux exigences qui vont être formulées dans le décret gouvernemental. Et puis suite aux résultats de ces suivis-là, si les résultats démontrent un impact du projet qui mérite qu'on s'y attarde, bien là, à ce moment-là, évidemment, on va collaborer avec les autorités pour mettre en place des mesures appropriées.

LA PRÉSIDENTE :

4700

Qui pourraient être la mesure de bridage. Donc, je comprends que vous attendez les résultats d'un suivi éventuel pour statuer sur l'application d'une telle mesure?

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Exact.

4705 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Je vais aller voir du côté de la faune. Madame Andréanne Masson, au niveau de cette mesure... en fait, on va peut-être commencer par ce qui a été mentionné ou précisé, même, dans l'étude d'impact, par rapport au fait qu'en milieu forestier, dans le milieu tel que prévu pour l'implantation du parc éolien, il y aurait une moindre fréquentation des chauves-souris.

4710

Est-ce que vous corroborez cette affirmation-là par rapport à la fréquentation des chauves-souris dans un tel milieu?

4715 **Mme ANDRÉANNE MASSON :**

Je devrai aller voir la spécialiste vraiment des chauves-souris. Je vous avouerais que je n'ai pas l'information sous la main.

4720 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. On va attendre le complément.

Mme ANDRÉANNE MASSON :

4725

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

4730 J'ose quand même une autre question, puis vous me direz si...

Mme ANDRÉANNE MASSON :

4735 Oui, oui, allez-y.

LA PRÉSIDENTE :

4740 On fait allusion aussi aux différents suivis qui ont eu lieu par rapport aux parcs éoliens existants. Ces suivis-là, on en a demandé le dépôt, entre autres. Je crois que ça a été fait, le dépôt des suivis par rapport aux oiseaux et aux chauves-souris, je crois qu'on les a déjà rendus publics. Ces suivis-là révèlent quoi comme taux de mortalité dans les parcs éoliens de la seigneurie de Beaupré?

4745 **Mme ANDRÉANNE MASSON :**

4750 En fait, une des choses qu'il faut mettre en lumière, c'est que l'équation qu'on va demander d'utiliser, dans le fond, pour venir calculer le taux de mortalité est différente. On ne peut pas aujourd'hui prendre les données de mortalité puis venir les comparer à ce qui pourrait être pour les nouveaux parcs, parc Des Neiges, entre autres, avec les trois secteurs.

4755 Comme les chiffres ont changé, fort à parier que si on refaisait le calcul avec l'équation d'aujourd'hui dans les anciens parcs, le taux de mortalité serait différent. Donc, il ne faut pas les comparer, prendre ces chiffres-là pour venir dire que...

LA PRÉSIDENTE :

Il ne faut pas faire l'extrapolation.

4760 **Mme ANDRÉANNE MASSON :**

Exactement. Merci pour le terme. Donc, ça rend difficile, justement, le fait de remarquer, est-ce qu'on peut s'attendre à un taux de mortalité qui va être similaire, dans le fond, avec les nouveaux parcs éoliens.

4765 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis qu'est-ce que vous considérez comme un faible taux de mortalité pour les chauves-souris?

4770 **Mme ANDRÉANNE MASSON :**

Cette question-là est en ce moment en train d'être regardée par les experts du gouvernement du Québec. Donc, la réponse, ce n'est pas parce que je ne l'ai pas avec moi, mais c'est juste qu'elle n'est pas encore définie. Mais on y arrive bientôt. Ça fait que là, dans le fond, aujourd'hui, on ne peut pas venir nommer un chiffre en tant que tel.

4775

LA PRÉSIDENTE :

Avez-vous un horizon de grandeur?

4780

Mme ANDRÉANNE MASSON :

Non, malheureusement.

4785 **LA PRÉSIDENTE :**

Non? O.K. Puis par rapport à la mesure de bridage que madame fait référence, vous avez une orientation qui est quand même assez récente, je crois, au Ministère, par rapport à l'application?

4790 **Mme ANDRÉANNE MASSON :**

Oui, tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

4795

Ça fait que peut-être nous expliquer un peu en quoi consiste cette orientation-là, puis si elle

serait applicable au projet en question.

Mme ANDRÉANNE MASSON :

4800

Oui. En fait, pour l'ensemble des projets éoliens dont le dépôt de l'avis de projet a été fait avant le 18... c'est assez précis, le 18 décembre 2023, ils n'ont pas à mettre en place immédiatement les mesures d'atténuation portant sur le bridage, par exemple, pour la protection des chauves-souris.

4805

Comme Boralex, l'avis de projet a été déposé avant cette date-là. Tel que mentionné par Boralex, ils devront faire un suivi de mortalité. Et si le calcul du taux de mortalité s'avère plus élevé que ce qui sera convenu par le Ministère, les mesures d'atténuation du bridage devront être appliquées.

4810

Et les mesures de bridage, ça vient en fait diminuer... je le prends autrement. Ce n'est pas si facile à expliquer, je m'excuse, mais le bridage, en fait, c'est que les turbines des éoliennes vont démarrer à un vent plus élevé. Donc, on va être...

LA PRÉSIDENTE :

4815

5,5 mètres par seconde?

Mme ANDRÉANNE MASSON :

4820

Oui, exactement. Au lieu de 4,5. Et cette mesure-là fait en sorte qu'on vient éviter les périodes où est-ce que les chauves-souris sont plus actives. Parce que rendu à 5,5 mètres seconde, les chauves-souris ont tendance à rester plus cachées. En fait, elles auront tendance à moins bouger, à moins faire de déplacements. C'est le terme que je cherchais. Donc, cette mesure-là a démontré son efficacité par rapport à la protection des chauves-souris.

4825

Donc, dans le cadre du projet d'aujourd'hui, si les taux de mortalité sont plus élevés que le seuil qui sera défini, Boralex devra mettre en application les mesures de bridage, ce qui est d'élever la vitesse de vent qui va faire partir les turbines des éoliennes.

Et puis ça répond à la question?

4830

LA PRÉSIDENTE :

Oui, je pense que ça répond à la question.

4835

Mme ANDRÉANNE MASSON :

Oui? O.K.

LA PRÉSIDENTE :

4840

On comprend que la mesure pourrait être appliquée seulement si un suivi révèle qu'il y a un taux de mortalité qui est considéré comme important par le Ministère. C'est ce que je comprends.

Mme ANDRÉANNE MASSON :

4845

Tout à fait. Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

4850

Mais j'aimerais quand même en savoir un peu... sans m'étendre sur le sujet parce qu'il est quand même part puis il reste une intervenante : la réflexion derrière cette orientation-là, parce que là, je comprends que c'est principalement administratif, dans le sens que si le projet a été déposé avant telle date, on applique immédiatement, sinon on attend les résultats de suivi? C'est quoi la réflexion derrière ça? Parce que j'imagine qu'elle n'est pas purement administrative?

4855

Mme ANDRÉANNE MASSON :

Le pourquoi le 18 décembre?

4860

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Bien, pour ne pas que ça limite à des dates comme ça, dans l'orientation.

4865 **Mme ANDRÉANNE MASSON :**

Je vais devoir aller voir aussi.

LA PRÉSIDENTE :

4870

Peut-être juste nous faire part de la réflexion pour la mise en œuvre de cette directive-là. Ça serait éclairant.

Mme ANDRÉANNE MASSON :

4875

Oui, tu peux répondre, Karolane, si...?

Mme KAROLANE PITRE :

4880

Karolane Pitre, ministère de l'Environnement. Pour être certaine de vous fournir une réponse complète, je crois qu'on va prendre la question en délibéré.

LA PRÉSIDENTE :

4885

Très bien. J'aime mieux avoir une réponse complète en délibéré qu'une réponse partielle en séance. Merci.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

4890

Puis si vous permettez, Madame la Présidente, si c'est utile pour les travaux de la commission...

LA PRÉSIDENTE :

4895 Oui.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

4900 Oui, on aurait des informations complémentaires qu'on pourrait fournir. D'abord, monsieur Féret pourrait présenter, pour répondre à une de vos interrogations, des résultats d'inventaire différenciés qui ont été faits dans notre zone de projet entre les sommets où les éoliennes sont implantées puis les fonds de vallée qui sont aussi dans notre zone de projet, mais qui ne sont pas à proximité d'une éolienne.

4905 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais je propose qu'on y revienne, Monsieur Alary-Paquette.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

4910 On y reviendra? O.K.

LA PRÉSIDENTE :

4915 On a quand même, la commission, d'autres questions aussi sur le même sujet, mais là, on veut laisser peut-être plus la place, compte tenu de l'heure tardive, aux intervenants, pour approfondir leurs questions. Puis on va y revenir dans d'autres séances par rapport à cette thématique-là des chauves-souris. Donc, Madame...

4920 **Mme LISA-MARIE MONGRAIN-DROLET :**

J'ai une autre question.

4925 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Oui, vous avez le droit à une autre question. On était rendu là.

4930 **Mme LISA-MARIE MONGRAIN-DROLET :**

Ma prochaine question, je me demandais si je la posais tout de suite, mais c'est une grosse question, mais abrégée.

4935 Le projet, il est présenté à moyen terme par rapport à la vie d'une éolienne classique, mais c'est quoi votre vision à plus long terme pour le parc éolien?

LA PRÉSIDENTE :

4940 Hum, je ne suis pas certaine de bien comprendre votre question.

Mme LISA-MARIE MONGRAIN-DROLET :

4945 Dans le fond, t'sais, ce qu'on vient d'avoir comme présentation, ce que je vois, en tout cas, dans ma compréhension, c'est sur du moyen terme, comme le temps de la projection du projet du parc éolien sur du moyen terme, mais après?

LA PRÉSIDENTE :

4950 Qu'est-ce qui se passe?

Mme LISA-MARIE MONGRAIN-DROLET :

4955 Qu'est-ce qui se passe.

LA PRÉSIDENTE :

C'est quoi les possibilités?

4960

Mme LISA-MARIE MONGRAIN-DROLET :

Oui, qu'est-ce qui va se passer avec le parc éolien.

4965

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. C'est plus clair. Merci de votre précision. Monsieur Alary-Paquette?

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

4970

Oui, merci. Merci pour la question. Effectivement, le projet a une durée de vie qui est prévue actuellement pour 30 ans. Cependant, effectivement, l'initiateur a des intentions au-delà de ces 30 ans-là que mon collègue Rafael va pouvoir partager à la commission.

4975

M. RAFAEL BOURRELLIS :

Donc, en effet, le contrat, présentement, est de 30 ans avec Hydro-Québec. Donc, c'est pour ça que c'est ce qui est présenté dans l'étude d'impact. À l'issue de cette durée initiale de 30 ans du contrat, il n'y a rien qui est prévu au contrat sur ce qui se passe.

4980

Mais c'est certain, nous, ce qu'on pense, c'est que toutes les parties prenantes ont un intérêt à poursuivre la durée de vie de ce projet-là. Il y aura des infrastructures qui auront été construites, les chemins d'accès, le raccordement, le bâtiment d'opération, et cætera. Des éoliennes seront installées, donc il y a plusieurs possibilités.

4985

On pense qu'Hydro-Québec aura besoin de l'énergie. Nous, on aura un intérêt à poursuivre la production d'énergie renouvelable à partir de ce projet-là. Donc, la première possibilité, c'est qu'on prolonge simplement le contrat.

4990 Deuxième possibilité, c'est peut-être un rééquipement du contrat ou même changer des éoliennes pour repartir pour une autre durée de 30 ans.

4995 Puis la troisième alternative qui est honnêtement la moins probable vu les besoins énergétiques à long terme du Québec, ça serait, si on ne s'entend pas pour un prolongement avec Hydro-Québec, ça serait de démanteler le projet.

LE COMMISSAIRE :

5000 Puis par exemple, si vous prolongez le projet après 30 ans, en règle générale, vous y allez toujours sur des contrats de 30 ans, je dirais, en général? C'est-tu... ou ça peut être des plus courtes durées? Je comprends qu'on se projette pas mal dans l'avenir, mais...

M. RAFAEL BOURRELLIS :

5005 Oui. Tout est possible. Ces questions-là se posent présentement sur les premiers projets qui arrivent à expiration. Donc, tout est possible.

5010 Dans un cas d'un pur prolongement, donc la durée de vie des éoliennes, elle est étudiée et calculée. Il y a des analyses de fatigue, il y a des certificats de durée de vie pour chacune des positions, selon le régime de vent, à chacune de ces positions. Et avec un bon entretien, nous, on est confiant qu'elles peuvent durer plus que ça. Donc, rendu là, on fera une analyse pour voir combien de temps il leur reste de durée de vie.

5015 Si c'est un simple prolongement, ça pourrait être 5 ans, 10 ans, 15 ans de plus. Ça peut être aussi une réparation majeure ou un rééquipement qui, ça, en effet, pourrait amener à un autre 20, 25 ou 30 ans. Donc, ça sera vraiment vu au cas par cas, aussi selon les besoins d'Hydro-Québec.

LE COMMISSAIRE :

5020 Oui. Puis à la limite, j'imagine, parce que vous dites que vous pourriez mettre de nouvelles éoliennes, même augmenter la capacité du parc, par exemple? C'est-tu des choses qui seraient

envisageables?

M. RAFAEL BOURRELLIS :

5025 Donc, dans l'horizon des trois, bien, des deux premières solutions dont je vous ai parlé, il y a tout un éventail possible. On pourrait changer les pales, mettre des pales plus grandes. On pourrait changer la nacelle pour plus puissante ou on pourrait changer toute l'éolienne pour des éoliennes plus productives puis repartir pour 30 ans. Tout est possible. C'est les questions qui se posent présentement sur les projets existants.

5030

LE COMMISSAIRE :

D'accord, merci.

5035

LA PRÉSIDENTE :

Merci à vous. Bonne fin de soirée.

Mme LISA-MARIE MONGRAIN-DROLET :

5040

Merci.

5045

Mme JULIE CAMPEAU

LA PRÉSIDENTE :

5050

Donc, je vais appeler notre dernière intervenante inscrite au registre pour ce soir, madame Julie Campeau. Bonsoir.

Mme JULIE CAMPEAU :

5055 Bonsoir. Donc, je suis la dernière?

LA PRÉSIDENTE :

5060 Pour ce soir.

Mme JULIE CAMPEAU :

Je comprends qu'il faut que je sois concise, d'accord.

5065 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

Mme JULIE CAMPEAU :

5070 Peut-être juste quand même nommer, parce qu'on a parlé de moi un peu tantôt.

LA PRÉSIDENTE :

5075 Oui. Oui, oui.

Mme JULIE CAMPEAU :

5080 Si vous voulez avoir accès aux directives techniques des régions de biosphère, ainsi qu'on a le renouvellement du statut qui arrive en 2027, donc tout le processus d'examen périodique de la Commission canadienne de l'UNESCO, il me fera grand plaisir de vous partager tout ça.

5085 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, ça serait apprécié si vous pouviez déposer, qu'on puisse mieux comprendre, en fait, c'est quoi le processus. Puis par la suite, une fois qu'on a le statut, c'est quoi les contraintes, comment qu'on doit maintenir ce statut-là, donc ça serait éclairant pour la commission.

5090

Mme JULIE CAMPEAU :

Certainement. Nous pourrions même le mettre dans notre mémoire.

5095

LA PRÉSIDENTE :

Comme vous voulez. Soit si vous avez déjà les documents puis ils publics, vous pouvez les déposer auprès de monsieur Giroux au Secrétariat de la commission.

5100

Mme JULIE CAMPEAU :

Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

5105

Sinon, vous pouvez les joindre à votre mémoire. C'est comme vous le souhaitez. Ce qui est le plus facile pour vous.

Mme JULIE CAMPEAU :

5110

Parfait. Parfait. Merci. Moi, ma question va être autour des mesures compensatoires. On a présenté différentes mesures d'atténuation en fonction d'espèces en péril et menacées. A été nommée la phrase « dans la mesure du possible » pour certaines espèces.

5115

Donc, ma question, c'est : quelles sont les mesures compensatoires concrètes déjà prévues à l'heure actuelle, et sinon, en fonction de ce « dans la mesure du possible », quel est le mécanisme

prévu pour celles à venir, évidemment pour contrer tous les impacts identifiés sur les espèces en péril et menacées?

5120 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, je comprends, est-ce que vous ciblez précisément le caribou et la grive de Bicknell dans votre question?

5125 **Mme JULIE CAMPEAU :**

Il y en a d'autres. Il y en avait... je pourrais... mais il y en a quand même d'autres...

5130 **LA PRÉSIDENTE :**

Et par rapport aux mesures compensatoires, je...

Mme JULIE CAMPEAU :

5135 Non. Je dirais l'ensemble des impacts.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Des espèces à statut.

5140

Mme JULIE CAMPEAU :

Exactement.

5145 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. On va aller du côté de monsieur Alary-Paquette. La question, je crois qu'elle est claire.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

5150

Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

5155

Parfait.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

5160

Oui, tout à fait. Donc, je commencerais par dire qu'effectivement, il y a des mesures compensatoires qui sont proposées dans le cadre du projet. On est en mesure de vous en parler avec peut-être un peu... bien, puis là, je vous laisse décider, évidemment, mais il y aurait beaucoup d'informations. Donc, on peut se lancer là-dedans si vous le souhaitez.

LA PRÉSIDENTE :

5165

Bien, je pense qu'il faut aborder le sujet. De la manière dont on l'aborde, je pense que c'est plus ça qu'il faut regarder.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

5170

Oui. Oui.

LA PRÉSIDENTE :

5175

Mais dans le fond, je crois que la question est quand même simple, à savoir : les espèces fauniques à statut, les mesures compensatoires qui sont prévues ou en discussion ou en réflexion, bref, c'est comme de faire un petit topo sur ce qui est déjà sur la table ou à venir.

5180

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Oui. Oui. Parfait.

5185 **LA PRÉSIDENTE :**

Je me limiterais, dans le fond, aux noms des espèces puis aux mesures compensatoires, sans aller trop loin, puis on verra, pour la première question de madame Campeau, s'il faut préciser certains éléments. Est-ce que ça vous va?

5190

Mme JULIE CAMPEAU :

Oui.

5195 **M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :**

C'est ça. Parfait. Donc, d'abord, évidemment, dans le cadre de nos études et dans le cadre de notre processus environnemental, on a cherché à appliquer la séquence éviter-minimiser-compenser, toujours en donnant la priorité à l'évitement, ensuite à la minimisation avec des mesures d'atténuation, puis finalement avec de la compensation.

5200

Les espèces qui sont visées par des programmes de compensation ou des mesures de compensation qui sont proposées, il y a d'abord le caribou forestier, pour lequel on a un projet de compensation dont, en fait, on ferait le dévoilement dans le cadre des audiences, parce que c'est un projet qui est tout récent.

5205

On en avait fait la mention de manière assez générique, assez générale, dans, si je me rappelle bien, le volume 6 de l'étude d'impact, donc les réponses à la deuxième série de questions.

5210

Mais donc, on a une offre de programmes de compensation, ou une offre ou une proposition de programmes de compensation un peu plus détaillée sur laquelle on a travaillé et puis qu'on serait en mesure de présenter.

5215 Ensuite de ça, il y a également un engagement de notre part à travailler sur des mesures compensatoires également puis sur la grive de Bicknell, sur le territoire de la seigneurie de Beaupré.

Et évidemment, il y a aussi des mesures compensatoires de par la loi qui vont s'appliquer pour les milieux humides et hydriques.

5220 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Je comprends que la question était plus au niveau des espèces fauniques.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

5225 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

5230 Donc, peut-être pour aller un peu plus dans le détail : l'offre de compensation qui est sur la table pour le caribou, vous pourriez peut-être nous résumer ce qu'il en est, puis également, pour la grive de Bicknell, en savoir un peu plus sur ce qu'il en est?

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

5235 Oui. Je commencerais par le caribou. Donc, si vous permettez, je projeterais une diapo qui va présenter un peu.

LA PRÉSIDENTE :

5240 Ça va. Une diapo, ça va.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Une diapo qui présente un portrait d'ensemble. Donc, le programme de compensation qui est

5245 proposé, c'est un programme qui se base sur la création d'un comité aviseur, tout d'abord, donc qui serait un comité qui serait composé de spécialistes du caribou, qui inclurait idéalement, donc, des spécialistes concernés, intéressés, du MELCCFP, également des représentants des Premières Nations, des chercheurs universitaires et des organismes environnementaux.

5250 Encore là, on cherche évidemment à réunir des gens qui sont compétents et qui sont intéressés à participer à ces travaux-là.

5255 On a réalisé un certain nombre de rencontres consultatives dans le cadre de la préparation du projet, évidemment. On a consulté beaucoup sur le sujet du caribou forestier, et puis on a cherché à obtenir des retours d'expérience sur les mesures compensatoires qui sont susceptibles de donner le maximum de résultats pour la restauration d'habitats du caribou forestier.

5260 Et puis il y a eu un certain consensus qui se dégagait autour de l'efficacité de la fermeture de chemins forestiers dans des zones qui seraient ciblées par les gouvernements soit fédéral, soit provincial pour le rétablissement du caribou, donc qui seraient des zones plus au nord de notre zone de projet.

5265 Donc, la mesure phare, la mesure principale qu'on proposerait à l'examen du comité aviseur en question, ça serait la fermeture d'un ratio de 2 kilomètres de chemin forestier, à identifier, évidemment, mais pour chaque kilomètre de nouveau chemin qui serait créé par le projet dans l'aire de répartition du caribou.

5270 Par contre, il y a aussi d'autres mesures qui sont venues à l'ordre du jour quand on discutait parfois de manière moins unanime. Mais je donne quelques exemples : il y aurait la fermeture de chemins en doublon dans notre zone de projet. Il y a également des mesures de contrôle de prédateurs et puis des projets de recherche sur le caribou qui ont été mis à l'ordre du jour.

5275 Donc, l'objectif, la mission du comité aviseur serait d'identifier les mesures appropriées parmi toutes celles-là, les prioriser, et puis définir aussi la méthodologie optimale pour leur application, en particulier pour la fermeture de chemins, si c'est ça qui est sélectionné, parce qu'il y a plusieurs méthodologies qui ont été utilisées, selon notre compréhension, à travers les différents projets de ce

type-là qui ont été réalisés.

5280 Pour la configuration qui est présentée dans le cadre des audiences d'aujourd'hui, on prévoit d'allouer un budget de 1 million de dollars pour ce programme de compensation là, ce qui, selon nos calculs, représenterait à peu près deux à trois fois le coût estimé pour notre mesure phare, notre mesure principale de fermer un ratio de 2 kilomètres de chemin pour chaque nouveau kilomètre de chemin ouvert par le projet.

5285 Ce qui veut dire qu'on aurait de la marge de manœuvre pour les autres types de mesure ou pour augmenter ce ratio-là, le cas échéant.

5290 Donc, on pense, avec les mesures d'évitement que j'ai mentionnées un peu plus tôt, le retrait d'éoliennes de l'aire de répartition, les mesures de minimisation sur lesquelles on pourra revenir avec plus de détails un peu plus tard aussi, et ce programme de compensation là, qu'on serait potentiellement en mesure d'en arriver à un impact qui serait net positif sur le rétablissement du caribou de Charlevoix.

5295 Mais en tout cas, c'est certainement l'objectif qu'on se donnerait avec un programme comme celui-là.

LA PRÉSIDENTE :

5300 J'imagine que vous voulez, après ça, donner plus de détails sur la compensation en lien avec la grive de Bicknell?

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

5305 Oui. D'abord, je peux parler de l'historique de compensation d'habitat de la grive de Bicknell, parce que dans le cadre des projets éoliens de la seigneurie de Beupré, il y a en tout 44 hectares d'habitat qui ont été protégés sur le territoire de la seigneurie de Beupré à titre de mesure compensatoire, suite à l'implantation des projets Seigneurie de Beupré 4 et Côte-de-Beupré, pour, si je ne me trompe pas, un impact sur l'habitat optimal et sous-optimal d'environ 4 hectares, si je ne

me trompe pas, mais là, je vais devoir réviser ce chiffre-là.

5310

Ça a été implanté en deux projets, notamment avec l'Université Laval. Et puis donc, c'est un projet de compensation spécifique qui est mis en œuvre en collaboration avec le Séminaire de Québec, et puis on s'engage à discuter d'un projet de compensation qui serait adapté au projet Charlevoix en fonction des impacts du projet sur l'habitat optimal et sous-optimal.

5315

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci, ça met la table sur ce qui est prévu. Demain, on reviendra, la commission a quand même plusieurs autres questions pour le secteur faune, puis peut-être aussi pour le Séminaire de Québec, sur ses éventuelles possibles compensations, mais là, compte tenu de l'heure tardive, je propose qu'on s'en tienne à ce niveau d'information, puis je vous invite à poser votre deuxième question.

5320

Mme JULIE CAMPEAU :

J'en aurais tout plein, puis on continue demain, parce que j'avoue que même sur la notion de mesures de compensation versus les impacts des perturbations versus mesures de compensation, toute la méthodologie en arrière...

5325

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Vous avez d'autres questions.

5330

Mme JULIE CAMPEAU :

Ma question serait davantage autour de ça.

5335

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. On pourra y revenir. À moins que vous vouliez en faire votre deuxième question ce

5340

soir, c'est à vous de voir. Vous êtes libre de poser la question que vous voulez.

Mme JULIE CAMPEAU :

5345 Bien, je vais la poser, je vous la pose donc à vous, c'est de bien comprendre le... je vais essayer d'être claire, elle sort, mais dans le fond : comment se fait le processus d'évaluation du bilan des impacts versus les compensations mises en place? Parce que pour nous, cette notion de bilan là est essentielle. Donc, ce serait ma question. Elle est peut-être trop large.

5350 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. En fait, si je comprends bien, c'est : qu'est-ce qui fait qu'on en vient à la compensation? Qu'est-ce qu'on a fait en amont en termes d'évitement, d'atténuation, pour en arriver à de la compensation? Ou c'est quoi la démarche en amont de tout ça? Est-ce que c'est ça, le sens de votre question?

5355

Mme JULIE CAMPEAU :

5360 C'est plus l'évaluation des impacts concrets d'un projet versus la compensation proposée. Donc, comment c'est évalué, cet élément-là.

LA PRÉSIDENTE :

5365 Parfait. Monsieur Alary-Paquette, par rapport à la méthodologie utilisée pour évaluer vos impacts.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

5370 Oui. Bon. Pour ce qui est de la méthodologie, monsieur Féret en a présenté un peu plus tôt. On serait en mesure de faire une présentation complète, en fait, à la commission, sur justement un peu l'ensemble des étapes qui ont été suivies dans l'évaluation de l'impact, nos conclusions. Et puis comme je l'ai mentionné rapidement en début de séance, il y a une seconde étude, également, qui

a été réalisée tout récemment par le professeur Daniel Fortin, de l'Université Laval, avec la collaboration du professeur Steeve Côté.

5375

LA PRÉSIDENTE :

Que vous avez déposée?

5380

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Qui a été déposée, c'est ça. Monsieur Fortin est avec nous ce soir. Par contre, demain, il y aura non seulement monsieur Fortin, mais également monsieur Côté qui va être disponible à distance. Donc, demain après-midi. Donc...

5385

LA PRÉSIDENTE :

Là, je comprends que c'est une question un peu plus générale, dans le sens que comment qu'on fait, dans le fond, pour s'assurer que ce qui est proposé comme compensation vient vraiment contrebalancer les impacts générés par un projet? Ça fait que je pense qu'on est plus dans cet angle-là que dans le spécifique. Est-ce que je vous éclaire avec ma réorientation de question?

5390

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Je... O.K.

5395

LA PRÉSIDENTE :

C'est plus dans la méthodologie que dans l'évaluation des impacts. Comment qu'on fait au final pour savoir si la compensation va vraiment équivaloir aux impacts générés par un projet? Ou t'sais, que ça soit équivalent ou acceptable comme compensation.

5400

5405 **M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :**

Bon. Dans un cas comme le caribou, je dirais qu'on est dans une situation assez particulière étant donné la sensibilité de l'espèce, je dirais. Cela dit, bon, l'évaluation qui a été faite de l'impact, dans l'étude d'impact, était qu'en fait, le caribou n'aurait pas d'impact... pardon, le projet n'aurait pas d'impact significatif sur la perturbation des habitats dans l'aire de répartition.

5410 Mais je pense que monsieur Féret est probablement en mesure de donner un petit peu plus d'information sur le type de...

5415 **LA PRÉSIDENTE :**

On va aller voir monsieur Féret, puis après ça, j'irais peut-être faire un peu retour auprès du secteur faune pour voir de leur côté comment ils font pour finalement évaluer tout ça puis juger que c'est correct.

5420

M. MATTHIEU FÉRET :

Oui, effectivement. Je pense qu'on est dans un terrain... Matthieu Féret, chez Pesca Environnement. On est dans un terrain un peu fondamental de l'évaluation des impacts, effectivement.

5425

Je dirais que je reviendrais sur le processus en tant que tel. C'est d'évaluer les interrelations potentielles, ensuite les impacts potentiels, est-ce qu'il y a moyen de les éviter, est-ce qu'ensuite, il y a des mesures pour les atténuer.

5430

Puis ultimement, dans les schémas, généralement, de pensée, on essaie de ne pas en arriver là, mais parfois, il reste des impacts résiduels, et effectivement, des mesures de compensation pourraient venir atténuer ces impacts résiduels là qui sont inévitables à un projet. Ça fait que ça, c'est le fondement même de l'évaluation des impacts.

5435

Comment faire la relation, il y a plusieurs métriques, mais c'est vrai qu'il y a plusieurs

paramètres qui sont évalués, qui peuvent être quantitatifs. Il y a des superficies, il y a des... je pense, peut-être que du côté du secteur faune, ils auront plus de précisions.

5440 Il y a eu des tentatives, par exemple, pour la grive de Bicknell de compenser, combien il faut compenser pour un hectare perdu, quel est le ratio à compenser. Ça fait qu'il y a eu des réflexions par le passé sur ces aspects-là, mais ça reste quand même des discussions qui sont encore évolutives, parce que les positions peuvent changer, le niveau de connaissance peut changer aussi.

5445 Puis donc, ça, c'est les paramètres un peu plus quantitatifs qu'on est capable d'évaluer en termes de perte d'habitat, par exemple, ou en termes de nombre d'oiseaux, par exemple.

5450 Mais il y a aussi des critères plus qualitatifs, c'est un peu le but de l'étude d'impact quand on est à des impacts résiduels importants ou peu importants. On est plus dans le qualitatif, à ce moment-là.

LA PRÉSIDENTE :

5455 Merci. Madame Andréanne Masson, j'irais vers vous pour avoir un peu le complément, mais côté Ministère, de comment vous évaluez tout ça puis que vous vous assurez que, dans le fond, les impacts qui seraient générés par un projet, si on suit la séquence puis qu'on en arrive à la compensation, que ça soit jugé satisfaisant. C'est quoi la démarche derrière.

Mme ANDRÉANNE MASSON :

5460 Bien, d'entrée de jeu, je voudrais juste rappeler que la compensation, dans le fond, c'est de venir remplacer de manière fonctionnelle et permanente un habitat qui va être perdu. Ça, c'est la ligne de base que le Ministère a en tête, dans le fond, quand il va analyser un projet de compensation.

5465 Et l'habitat, donc, qui est perdu ou altéré par un projet, on va entre autres regarder la superficie, est-ce que c'était la qualité de l'habitat, est-ce qu'il est déjà dégradé, est-ce qu'il est de bon niveau, c'est quoi les parties du cycle vital de l'espèce qu'elle occupe.

5470 Là, je parle en général, hein, je ne *zoom*e pas sur le caribou ou sur la grive. Et dépendamment des espèces, justement, on va venir ajouter potentiellement de la rareté ou pas, est-ce que l'habitat est abondant ou pas, et on va venir aussi prendre en considération le délai qui va être nécessaire afin que la compensation vienne réellement redonner un habitat de qualité supérieure ou égale à ce qui a été perdu.

5475 Donc, dépendamment des différents types d'habitats ou des différents travaux, le délai peut varier considérablement, et cette notion-là est prise en considération.

5480 Et avec l'ensemble de ces paramètres-là et avec la science la plus à jour sur le fait que, est-ce que tel projet ou telle action peut vraiment rendre vraiment un habitat adéquat dans le temps, parce que souvent, la perte va être permanente, dans le fond, alors la compensation, le projet de compensation doit l'être aussi.

5485 On a de la science qui s'accumule ou des données qui s'accumulent selon certains projets, donc on peut, avec cette science-là, venir adapter ce qui va être acceptable ou pas dans les projets de compensation. Alors, voilà.

5490 Donc, on va regarder si l'habitat, juste pour faire un *recap* parce qu'il y a beaucoup de choses qui ont été dites, mais c'est de remplacer de manière fonctionnelle et permanente, l'habitat qui a été perdu de qualité soit supérieure ou égale à l'habitat qui a été perdu, en fait. Oui. C'est bon?

LE COMMISSAIRE :

Juste une petite question.

5495 **Mme ANDRÉANNE MASSON :**

Oui?

5500

LE COMMISSAIRE :

5505 Donc, j'imagine, non mais je me demandais : en termes de suivi, parce que j'imagine, quand on met en application une mesure de compensation pour voir si, réellement, elle fonctionne, ça doit être important de faire... il doit y avoir un mécanisme de suivi qui est fait sur un certain nombre d'années, j'imagine, ou...?

Mme ANDRÉANNE MASSON :

5510 Tout à fait, et celui-là sera variable. Dans le fond, le nombre d'années que le projet devra être suivi dépend des activités de restauration ou de création d'habitat qui auront été faites, parce que...

LE COMMISSAIRE :

5515 Ce n'est pas simple.

Mme ANDRÉANNE MASSON :

5520 Tous les milieux, tous les écosystèmes ne réagissent pas de la même façon. Donc, il y a des projets de compensation pour lesquels on a demandé 10 ans de suivi, il y en a d'autres qu'après trois ans, on est satisfait, dépendamment de toute la dynamique du milieu et toutes les... c'est ça, les relations qui sont dans les écosystèmes qui sont restaurés ou créés.

LE COMMISSAIRE :

5525 O.K. Merci.

Mme ANDRÉANNE MASSON :

5530 De rien.

LA PRÉSIDENTE :

5535 Avez-vous un document qui encadre ça un peu, les lignes directrices sur les paramètres que vous prenez en compte pour la compensation d'habitats fauniques?

Mme ANDRÉANNE MASSON :

5540 C'est en élaboration. Ce n'est pas public encore. À ce jour, on a les lignes directrices de la protection sur les habitats fauniques qui ont été révisées en 2015. Je les ai ici. Oui, c'est ça, en 2015, la quatrième édition, dans laquelle on vient canter les grands morceaux de la séquence et de l'approche éviter-minimiser-compenser.

5545 Mais l'ensemble des détails, c'est tellement précis selon chaque espèce que faire un guide comme ça serait comme très volumineux.

LA PRÉSIDENTE :

5550 Je comprends.

Mme ANDRÉANNE MASSON :

5555 Et quand on va regarder un projet de compensation, on va s'entourer des experts de ces espèces-là qui sont au sein du gouvernement pour s'assurer que ça réponde à l'habitat qui est perdu puis que c'est une méthode qui est efficace. Et par exemple, dans l'habitat du poisson, on va même aller chercher parfois des géomorphologues pour être certain que tout s'insère bien comme il faut.

5560 Donc, ce n'est pas juste des biologistes, il peut y avoir de l'expertise qui va venir d'ici et là pour s'assurer que l'ensemble des paramètres du projet est regardé afin d'assurer la pérennité de ce nouvel habitat-là.

5565 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis votre document que vous avez au chaud en dessous de votre main, qui date de 2015, j'imagine que vous pourriez nous déposer l'hyperlien qui mène vers...?

5570 **Mme ANDRÉANNE MASSON :**

Ah, oui, tout à fait. Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

5575

Merci à l'avance. Merci, Madame Campeau. Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

Mme JULIE CAMPEAU :

5580

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

5585

Alors, on va conclure la séance de ce soir de ce pas. Je vous remercie pour votre participation à tous les intervenants qui sont venus poser des questions, qui veillent tard avec nous. Merci à l'équipe de l'initiateur, aux personnes-ressources d'avoir contribué à cet exercice, merci à l'équipe du BAPE, puis on continue nos travaux demain, à 13 h 30, ici même. Donc, bonne fin de soirée, soyez prudent sur le retour. N'oubliez pas le chauffage.

5590

SÉANCE AJOURNÉE AU 22 JANVIER 2025 À 13 H 30

5595

5600 Je soussignée, MARIE-CLAIRE PINET, sténographe officielle, certifiée sous mon serment
professionnel que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription des fichiers
numériques, le tout pris par moi au moyen de la sténotypie au meilleur de la qualité sonore et
technologique de la visioconférence et conformément à la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

5605 

Marie-Claire Pinet, s.o.